5, 5, 1, 1.(24)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DU

DUC DE MONTPENSIER.

Les éditeurs de cet ouvrage poursuivront, suivant toute la rigueur des lois, les contrefacteurs ou débitans d'éditions contrefaites.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
rue de Vaugirard, n° 9.

MÉMOIRES

DE

S. A. S. ANTOINE-PHILIPPE

D'ORLÉANS,

DUC DE MONTPENSIER,

PRINCE DU SANG.

TROISIÈME ÉDITION,

REVUE ET CORRIGÉE.

BIBLIOTECA NAZIONALE 1872 VITTORIO EMANUELE

PARIS.

BAUDOUIN FRÈRES, LIBRAIRES,

ÉDITEURS DE LA COLLECTION DES MÉMOIRES SUR LA RÉVOLUTION,

RUE DE VAUGIRARD, N° 36.

1824.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LE DUC DE MONTPENSIER.

Antoine-Philippe d'Orléans, duc de Montpensier, fils de Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, et de Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon Penthièvre, naquit le 3 juillet 1775. Il fut élevé, ainsi que ses frères, par madame de Genlis, d'après le système d'éducation tracé par J. J. Rousseau dans l'*Émile*. Il montra de bonne heure du goût pour les arts; il avait de la délicatesse dans l'esprit : il écrivait avec âme; il a cultivé la peinture avec succès.

A l'époque de la révolution, partageant les sentimens du duc de Chartres,

il voulut concourir avec lui à la défense du territoire français, et entra comme sous-lieutenant dans le 14e dragons, dont son frère aîné était colonel. Lorsque le duc de Chartres fut fait officier-général, le duc de Montpensier devint son aide-de-camp. Il était à Valmy : sa conduite dans cette journée lui mérita l'honorable témoignage que renferme cette lettre du général Kellermann.

Du quartier-général de Dampierre-sur-Auve, le 21 septembre 1792, à 9 heures du soir.

.....

« Embarrassé du choix, je ne citerai, « parmi ceux qui ont montré un grand « courage, que M. de Chartres et son « aide-de-camp M. de Montpensier, dont « l'extrême jeunesse rend le sang-froid, « à l'un des feux les plus soutenus qu'on « puisse voir, extrêmement remarqua- « ble. » (*Moniteur*, 22 septembre 1792.)

Ce prince, devenu lieutenant-colonel adjudant-général, signala de nouveau son courage à Jemmapes. Dans le courant de l'hiver, il passa sous les ordres du général Biron, qui commandait l'armée d'Italie; mais au mois d'avril 1793, frappé par le décret commun à toute la famille des Bourbons, il fut arrêté à Nice, et transféré à Marseille au fort Notre-Dame de la Garde, où se trouvèrent réunis le duc d'Orléans son père, le comte de Beaujolais son frère, la duchesse de Bourbon, et le prince de Conti.

Nous laissons au prince lui-même le soin de raconter sa longue captivité. On verra, dans ses Mémoires, de quelle manière le souvenir de ses souffrances se mêle au tableau des plus importans événemens. Son récit, rempli d'intérêt, ajoute des traits nouveaux à la peinture de cette époque, et présente surtout, dans son

effrayante vérité, l'image des excès qui tour à tour déchiraient, en sens contraire, le Midi de la France.

Le duc de Montpensier languissait depuis quarante-trois mois dans les prisons de Marseille, lorsque le Directoire exécutif promit de briser ses fers, ainsi que ceux du comte de Beaujolais; mais il exigea, pour prix de leur liberté, que leur frère aîné, le duc d'Orléans, s'éloignât de l'Europe.

Ce prince, depuis son départ de la France, où il avait été proscrit après la bataille de Nerwinde, en 1793, avait tour à tour, sous des noms supposés, parcouru les montagnes de la Suisse, visité ensuite une partie de l'Allemagne, le Danemarck, la Suède, la Norwége, la Laponie, le cap Nord. Il se trouvait, en 1796, dans le duché de Holstein. C'est là que le ministre de la république fran-

çaise, à Bremen, lui fit remettre, après de longues recherches, une lettre de la duchesse d'Orléans sa mère. Cette princesse, dans les termes les plus touchans, suppliait son fils, en son nom et pour l'intérêt de ses autres enfans, de quitter l'Europe, et de passer en Amérique.

Le duc d'Orléans n'hésita pas. Il partit de Hambourg pour Philadelphie; et son départ fit rendre la liberté au duc de Montpensier et au comte de Beaujolais. Ils s'embarquèrent à Marseille : leur traversée fut longue et pénible. Le vent contraire les avait retenus vingt-trois jours dans la Méditerranée. Ils n'arrivèrent en Amérique qu'en février 1797, et se réunirent au duc d'Orléans. Sous ce climat nouveau, la destinée des trois frères devint commune; après avoir été séparés si long-temps, ils sentaient le besoin de ne se plus quitter. Ils résolu-

rent d'abord de voyager dans l'intérieur des États-Unis, et se rendirent à Baltimore, de là en Virginie. A Mount-Vernon, ils visitèrent le général Washington, qui, avant la fin de sa présidence, les avait invités à le venir voir dans sa retraite. Nous ne les suivrons pas, soit chez les Chérakis, nation sauvage au milieu de laquelle ils passèrent deux jours pour assister à leurs fêtes, soit dans le désert des six nations en Canada, soit à la célèbre chute du Niagara, dont le duc de Montpensier, qui se plaisait à recueillir, sur son *album*, l'image des sites les plus pittoresques, a peint une vue que l'on remarque dans la galerie du Palais-Royal, avec plusieurs tableaux de lui. Les trois frères résistèrent aux fatigues de ce long et pénible voyage à travers des régions inhabitées : ils étaient jeunes, ils étaient réunis après de

longues souffrances; ils voyageaient ensemble, et sans entraves, dans un pays nouveau et plein d'intérêt pour des Européens : quelque douceur se trouvait mêlée aux rigueurs de leur sort!

Peu après leur retour à Philadelphie, au mois de juillet 1797, la fièvre jaune se déclara dans cette ville. Les fils des plus riches héritiers de l'Europe ne purent, faute d'argent, quitter ce séjour devenu mortel. Ce ne fut qu'au mois de septembre que, leur mère ayant été momentanément réintégrée dans ses biens, ils parvinrent à se procurer des fonds pour entreprendre un nouveau voyage. Ils se rendirent d'abord à New-York, de là dans le Massachusset, le New-Hampshire et le Maine. De retour à Boston, les papiers publics leur apprirent la déportation de leur respectable mère. Ils partirent sur-le-champ pour

Philadelphie; là, informés que cette princesse avait été conduite en Espagne, les princes n'eurent plus d'autre pensée que d'aller la rejoindre; mais le dénûment auxquels ils étaient encore une fois réduits, et la guerre entre l'Espagne et l'Angleterre, opposaient à leurs désirs des obstacles difficiles à surmonter. Une seule voie paraissait praticable pour eux: c'était de se rendre d'abord à la Louisiane, qui, à cette époque, formait une partie des états du roi d'Espagne, et de passer ensuite à la Havanne, d'où l'on expédiait de temps à autre en Europe des bâtimens de guerre espagnols sur lesquels les trois frères se flattaient d'obtenir un passage.

Partis de Philadelphie le 10 décembre 1797, ils descendirent, au milieu des glaces, l'Ohio et le Mississipi jusqu'à la Nouvelle-Orléans, dont le gouverneur et

les habitans témoignèrent aux princes français les sentimens les plus flatteurs. De là, ils firent voile pour la Havanne. Le gouvernement espagnol ayant donné l'ordre au capitaine-général de cette île de n'y pas tolérer plus long-temps le séjour des princes, leurs regards se tournèrent du côté de la Grande-Bretagne, comme vers le seul asile encore ouvert à leur infortune. Ils montent sur un petit navire qui les transporte à New-York; de New-York, un paquebot anglais les conduit à Falmouth, et ils arrivent à Londres au commencement de l'année 1800. (1)

Twickenham devint leur séjour habi-

---

(1) Tous ces détails sur les voyages des trois princes sont extraits d'un ouvrage en quatre volumes, attribué à M. de F...., et qui a pour titre : *Explication de l'énigme du roman intitulé : Histoire de la Conjuration d'Orléans, par Montjoie.*

tuel. C'est là que M. le duc de Montpensier devait terminer ses jours. Les arts et la tendre amitié de ses frères en charmaient tous les instans; mais il portait déjà dans son sein le germe d'une maladie de poitrine qui l'enleva au mois de mai 1807 (1). Il est enterré à West-

(1) Le comte de Beaujolais était attaqué de la même maladie. Les médecins de Londres lui conseillèrent d'aller habiter un climat plus doux que celui de l'Angleterre : l'état politique de l'Europe ne laissait de choix qu'entre Malte et Madère. Le comte de Beaujolais ne voulait point entreprendre ce voyage : M. le duc d'Orléans lui promit de ne le pas quitter un moment; alors il céda. Les deux frères arrivèrent à Malte dans les premiers jours de mai 1808; mais là, les médecins ayant déclaré que l'air de cette île était pernicieux pour les malades, le duc d'Orléans écrivit au roi de Sicile, Ferdinand IV, pour obtenir la permission de faire transporter son frère dans les environs du mont Etna. Avant l'arrivée de la réponse, le comte de Beaujolais avait cessé de vivre. Il était âgé de vingt-huit ans.

minster, et voici l'épitaphe qui fut alors placée sur son tombeau :

Princeps illustrissimus et serenissimus
Antonius-Philippus, dux de Montpensier,
Regibus oriundus,
Ducis Aurelianensis filius natu secundus,
A tenerâ juventute
In armis strenuus,
In vinculis indomitus,
In adversis rebus non fractus,
In secundis non elatus,
Artium liberalium cultor assiduus,
Urbanus, jucundus, omnibus comis;
Fratribus, propinquis, amicis, patriæ
Nunquàm non deflendus,
Utcunquè fortunæ vicissitudines
Expertus,
Liberali tamen Anglorum hospitalitate
Exceptus,
Hoc demùm in regum asylo
Requiescit.

Nat. III *julii* M. DCC. LXXV.
Ob. XVIII *maii* M. DCCC. VII. *Ætat.* XXX.
In memoriam fratris dilectissimi
Ludovicus Philippus, dux Aurelianensis,
Hoc marmor posuit.

MÉMOIRES

DE SON ALTESSE SÉRÉNISSIME

ANTOINE-PHILIPPE D'ORLÉANS,

DUC DE MONTPENSIER,

PRINCE DU SANG.

MA CAPTIVITÉ

DE QUARANTE-TROIS MOIS.

Cette longue et pénible captivité commença dans les premiers jours d'avril 1793. Le quartier-général de l'armée d'Italie était alors à Nice, et je l'avais rejoint peu de temps auparavant, en qualité d'adjudant-général lieutenant-colonel. L'armée était commandée par le duc de Biron, et ce brave et excellent homme me donnait chaque jour de nouvelles preuves de son ancien attachement pour notre

famille, ainsi que de la droiture de ses intentions. J'allais dîner chez lui le 8 avril (jour fatal que je ne saurais oublier!); ne le trouvant pas dans son salon, je m'avançais vers la porte de son cabinet, lorsque je l'en vis sortir précipitamment, et avec les marques d'une vive agitation. Il tressaillit en m'apercevant, et me dit ensuite à demi-voix qu'il aurait à me parler en particulier. J'entrai aussitôt dans son cabinet, et lorsqu'il en eut fermé la porte : « Vous voyez, s'écria-t-il, un « homme au désespoir; j'ai d'affreuses nou- « velles à vous annoncer. » Imaginant aussitôt qu'il s'agissait de quelque malheur survenu à mon frère ou à mon père, je lui demandai avec empressement si mes craintes étaient fondées. « Non, me répondit-il; c'est de « vous seul qu'il s'agit. — Si cela est ainsi, « je respire; mais dites-moi, général, de quel « malheur personnel suis-je donc menacé? — « Je viens de recevoir l'ordre de vous arrê- « ter, et de vous faire conduire, sous bonne « escorte, dans les prisons de l'Abbaye à

« Paris. — Mais cet ordre ne concerne-t-il « que moi? — Vous seul; on ne me parle pas « du reste de votre famille, et si c'était une « mesure générale, j'imagine qu'on me le « manderait. Au reste, voici l'ordre : lisez-le « vous-même. » Je le lus : il était signé par les membres du comité de salut public, et on n'y parlait effectivement que de moi seul. « Eh bien, général, je suis votre prisonnier! » Les larmes lui vinrent aux yeux. « Ah! ren- « dez justice à mon attachement : il est sin- « cère, il est sans bornes. Que puis-je faire? « parlez-moi franchement, je vous le de- « mande à genoux! N'auriez-vous pas, soit « dans vos lettres, soit dans vos propos, soit « enfin d'une manière quelconque, commis « quelque indiscrétion qui ait indisposé contre « vous les gouvernans actuels? — Non; ils ne « peuvent guère ignorer les sentimens qu'ils « m'inspirent, ainsi qu'à tout honnête homme; « mais ils me font bien de l'honneur d'avoir « peur de moi. — Mais enfin vous croyez- « vous en danger? — Il est impossible de s'en

« croire entièrement exempt, lorsqu'on tombe « en de pareilles mains. — Ma position est « affreuse; j'aimerais mille fois mieux rece- « voir un coup de fusil dans la tête qu'une « pareille commission. Enfin, dites-moi, au « moins, si vous n'avez pas quelques papiers « qui puissent vous compromettre, afin que « nous nous dépêchions de les brûler, avant « qu'on en fasse l'inventaire et qu'on les mette « sous le scellé. — Si vous voulez venir chez « moi, nous en ferons ensemble la visite. — « Il faut que je vous conduise chez vous, que « je mette une sentinelle à votre porte, et « vous partirez ensuite pour Paris quand vous « voudrez. Je vous donnerai pour vous accom- « pagner dans ce triste voyage, une escorte « de gendarmerie. — Non, je vous prie, ne « me donnez pas d'escorte, car ce serait un « moyen certain de me faire massacrer sur la « route, en faisant croire aux jacobins de tous « les endroits par lesquels je passerai, que je « suis un aristocrate et un contre-révolution- « naire. — Eh bien, vous n'aurez pas d'es-

« corte, mais vous aurez un officier qui aura « soin de se vêtir d'une redingote grise. » Après cette conversation, nous nous rendîmes chez moi, et, quoique le général Biron eût quelque envie d'y être un moment seul avec moi, il ne put empêcher le commandant de la place, nommé La Barre, d'y entrer à notre suite. Cependant, comme nous le connaissions pour un honnête homme, et qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour visiter mes papiers avant que les commissaires arrivassent, je lui annonçai que j'allais prendre cette précaution, en l'invitant à m'aider dans cet examen. « Fort bien, me dit-il; il est plus « qu'inutile de donner prise sur soi à ces gens-« là; épluchons vos papiers, et dépêchons-« nous. »

Parmi quelques lettres très indifférentes, il s'en trouvait deux de mon frère aîné, dans lesquelles il s'exprimait avec force, avec dégoût, sur la tournure qu'avait prise la cause dans laquelle nous nous trouvions engagés, et me témoignait un désir extrême de s'en sé-

parer. Ces lettres eussent suffi pour me convaincre d'intelligence coupable avec un contre-révolutionnaire, et par conséquent pour me perdre. La Barre les brûla avec un empressement qui, véritablement, me pénétra de reconnaissance, d'autant plus que je n'avais jamais eu la moindre liaison avec lui. Ce La Barre avait été lieutenant-colonel avant la révolution, et se trouvait alors colonel du régiment de Lorraine-Dragons, et commandant de la place de Nice. Il fut fait maréchal-de-camp quelque temps après, et fut tué dans une affaire contre les Espagnols. J'ai sincèrement regretté de n'avoir pu prouver à ce brave homme combien j'avais été sensible à son procédé. Enfin, pour revenir à mon récit, les municipaux, envoyés par les commissaires de la Convention pour mettre les scellés sur mes papiers, arrivèrent un moment après la destruction des deux lettres : ils ne trouvèrent rien ; mais pour que leur peine ne fût pas entièrement perdue, ils mirent leurs scellés sur des lettres insignifiantes, des papiers publics

et du papier blanc. Après cet exploit et la visite de tous mes effets, ils s'en allèrent d'assez mauvaise humeur. Le malheureux Biron, qui avait assisté à cette cérémonie, s'approcha alors de moi, me serra fortement la main, et sortit précipitamment, oubliant dans ma chambre son chapeau et ses gants. Je les lui renvoyai, et je profitai de cette occasion pour lui écrire un billet dans lequel je lui renouvelai les assurances bien sincères de ma vive amitié, et je lui exprimais combien j'étais pénétré des marques d'attachement qu'il venait de me donner. Il me fit répondre verbalement que je lui avais procuré une véritable consolation en lui prouvant que je rendais justice à ses sentimens; mais qu'il avait le cœur navré, et qu'il avait besoin de se répéter sans cesse que mon âge (j'avais alors dix-sept ans et demi), et le peu d'intérêt qu'on aurait à me sacrifier, me mettait à l'abri du danger (1). La personne que j'avais chargée de

(1) « Le duc de Biron, célèbre d'abord sous le nom

cette commission m'apprit que la sentinelle qui était à ma porte n'avait aucune consigne, et que, ne me connaissant vraisemblablement pas, ne sachant peut-être même pas qu'elle me gardait, il me serait fort aisé de sortir si j'en avais envie. J'ai pensé depuis que cette circonstance, qui paraissait l'effet d'un oubli ou d'une distraction, était certainement une précaution de M. de Biron pour que je pusse m'évader; car il était alors beaucoup plus affligé et plus inquiet que moi-même. Quoi

---

de duc de Lauzun, par sa galanterie aventureuse, son esprit et son courage, portait à toute la famille d'Orléans le plus vif attachement. Sa liaison avec le duc d'Orléans datait de leur entrée dans le monde. Ils étaient du même âge, et une similitude de goûts, d'habitudes et d'opinions rendit cette liaison familière et intime. Traduit à la Conciergerie, il comparut, le 31 décembre 1793, devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort sans désemparer. Le duc de Biron reçut son arrêt avec un calme stoïque. De retour à la prison, cette philosophie reprit le caractère de l'insouciance épicurienne qui avait accompagné ses belles années. Il demanda des huîtres et du

qu'il en soit, je me déterminai, après un peu de réflexion, à ne point profiter de cette facilité. J'étais bien sûr de me sauver si je l'avais voulu; mais à quoi m'eussent servi ma liberté et même ma vie (à supposer qu'elle fût en danger, ce dont je n'étais pas sûr), si j'avais ainsi sacrifié à des craintes peut-être frivoles, le repos et la sûreté des êtres chéris que j'aurais laissés en France, et qu'on n'eût pas manqué de tourmenter à cause de moi? Cette considération me détermina, et je renonçai à toute idée de fuite. Les circonstances dans

---

vin blanc. L'exécuteur entra pendant qu'il faisait ce dernier repas. « Mon ami, lui dit Biron, je suis à vous; « mais laissez-moi finir mes huîtres, je ne vous ferai « pas attendre long-temps. Vous devez avoir besoin de « forces au métier que vous faites; vous allez boire « un verre de vin avec moi. » Biron remplit le verre de l'exécuteur, celui du guichetier et le sien, et se rendit sur la place de l'exécution, où il a subi la mort avec le courage qui a illustré presque toutes les victimes de cette affreuse époque. » (Extrait de la BIOGRAPHIE DES CONTEMPORAINS.) (*Note des éditeurs.*)

lesquelles mon frère se trouva étaient bien différentes : ayant eu occasion de manifester ses sentimens en même temps que le général Dumouriez, il ne pouvait avoir aucun doute sur le sort qu'on lui préparait : il partit, et fit fort bien. Quant à moi, j'ignorais entièrement ce qui se passait à l'armée de Dumouriez : mon frère m'expédia pour m'en instruire un courrier déguisé, qui, malgré une diligence extrême, n'arriva que trente heures après mon arrestation; il me rencontra à environ quarante lieues de Nice, sous la garde d'un officier de gendarmerie. Mon valet de chambre, qui était à cheval, reconnut le courrier qui lui demanda où j'étais. Ce courrier, apprenant qu'on me menait en prison, pria mon valet de chambre de ne parler de lui à personne, pas même à moi, et se fit passer simplement pour un porteur de dépêches adressées au général Biron (1).

---

(1) Je ne fus instruit de tout cela qu'assez long-temps après.

Je partis de Nice vers huit heures du soir avec un officier de gendarmerie et un maréchal des logis, dans ma voiture, et mon valet de chambre à cheval. Il ne m'arriva rien de remarquable jusqu'à Aix, si ce n'est qu'en traversant la ville de Brignoles, un grand nombre de jacobins, rassemblés sur la place, arrêtèrent ma voiture et demandèrent à voir nos passeports. L'officier qui était un très brave homme, et qui dans de semblables occasions avait sauvé la vie à plusieurs personnes qu'il menait en prison, répondit d'un ton ferme qu'il était porteur de dépêches pour la Convention, et qu'il n'y avait que des ennemis du bien public qui pussent vouloir retarder son arrivée. Ils s'écrièrent qu'ils voulaient voir les ordres, parce qu'ils nous croyaient des aristocrates déguisés. L'officier me dit tout bas : « Si je « leur montre mes ordres, vous êtes perdu; « car, sachant qui vous êtes, ils vous mettront « en pièces; mais soyez tranquille, il faudra « qu'ils m'arrachent la vie avant d'attenter à « la vôtre. » Puis, s'adressant à eux, il leur

dit qu'il ne pouvait confier ni ses papiers, ni le dépôt dont il était chargé, et qui était dans la voiture; mais qu'ils n'avaient qu'à faire venir le maire, ou le procureur de la commune, et qu'il leur montrerait ses ordres. Ils y consentirent en murmurant, et lorsque ces personnages furent à la portière, mon brave gardien (dont le nom était Pélissier) leur lut ses ordres, en les arrangeant à sa manière; en leur montrant ensuite les signatures des commissaires de la Convention et du général en chef, il leur dit : « Vous voyez que « je suis en règle, et que ma mission est im- « portante; ne souffrez donc pas qu'on me « retienne davantage. » Puis, ordonnant au postillon d'aller, nous partîmes, quoiqu'on ne cessât de hurler derrière nous : *Arrête! arrête!*

Nous arrivâmes à Aix le 11 avril, à deux heures du matin. Nous comptions ne faire que traverser la ville, sans nous y arrêter, et nous acheminer le plus promptement possible vers Paris; car mon officier de gendarmerie, qui

avait déjà eu affaire avec les jacobins du Midi, m'assurait qu'il n'aurait de repos qu'après m'avoir tiré de leur pays; et que tant qu'il m'y verrait, il me croirait en grand danger (1). Mais nous trouvâmes à la porte d'Aix une garde nombreuse qui arrêta notre voiture, l'environna, et nous conduisit à la municipalité. Là, nous subîmes une espèce d'interrogatoire. Je dis *nous*, car mon gardien, qu'on soupçonnait d'être un aristocrate déguisé, eut aussi à répondre à leurs questions. Il eut beau protester contre les retards qu'on apportait à l'exécution de ses ordres, déclarer que ceux qui se conduisaient ainsi, se rendaient coupables de désobéissance aux autorités; ces messieurs n'en tinrent compte, et souriant finement du plaisir que leur causait une aussi bonne capture, nous ordonnèrent de passer dans une salle voisine, en attendant le ré-

(1) Nous ne pouvions prévoir alors, ni lui ni moi, que je ne sortirais pas de ce Midi si redoutable, et que ce serait là ce qui me sauverait.

sultat de leurs délibérations. Mon gardien était furieux; mais il fallut obéir, et je ne pus m'empêcher de lui faire mon compliment sur ce que de gardien il était devenu prisonnier comme moi. Il prit fort bien ma plaisanterie, et me répéta que ma sûreté était le principal but des instances qu'il venait de faire, et du chagrin que lui causait leur peu de succès; « Car, ajouta-t-il, je ne connais rien de plus « méprisable et de plus révoltant que ces êtres « qui, pour plaire à une vile canaille, sacri- « fient, sans balancer, les hommes les plus « innocens et les plus respectables. » Comme nous étions à causer sur ce triste chapitre, tous deux seuls, dans une grande salle voisine de celle où la municipalité tenait ses séances, nous entendîmes un grand bruit en dehors; plusieurs voix criaient : « Nous entrerons. » D'autres : « Vous n'entrerez pas. » On frappait à coups redoublés contre la porte, dont les deux battans furent bientôt ouverts. Une foule de gens du peuple, en bonnets rouges, et en vrai costume de *sans culottes*, se précipita

dans la salle. Heureusement pour nous, plusieurs officiers et soldats de la garde nationale arrivèrent presque en même temps, en criant : « Citoyens, par quel ordre êtes-vous entrés « ici, et avez-vous forcé la garde qu'on avait « mise à la porte ? » Un d'eux répondit : « Par « ordre du peuple : ne sais-tu pas que le peuple « est souverain ? » Il n'y eut point de réponse à cet argument. « D'ailleurs, dit un autre, « nous ne voulons faire de mal à personne ; « nous sommes venus seulement pour voir les « prisonniers qu'on nous cache, et que nous « voulons connaître. » Dans ce moment, entrèrent plusieurs municipaux en écharpe qui les invitèrent à se retirer ; ce qu'ils firent aussitôt.

Après cette scène qui fut, comme on peut croire, très inquiétante, surtout au commencement, nous attendîmes encore près de deux heures dans cette salle, et il était environ cinq heures du matin lorsque l'on nous conduisit de nouveau dans celle où nous avions été introduits d'abord. Nous y trouvâmes cette

fois l'administration du district, qui s'était jointe à la municipalité pour délibérer sur notre sort. Alors le président nous notifia la détermination de l'assemblée, en nous donnant lecture d'un arrêté qui portait que nous serions détenus à Aix, jusqu'à ce qu'on eût pu consulter l'administration du département, qui était à Marseille, et à laquelle on venait de dépêcher un courrier. Mon officier voulut renouveler encore ses objections; mais ce fut en pure perte, et même on le fit taire. Je pris alors la parole pour parler du sommeil qui m'accablait, et demander qu'on me permît de prendre un peu de repos dans quelque endroit que ce fût; car véritablement je dormais debout. On m'accorda ma demande, et l'on nous conduisit dans une salle où je m'étendis tout habillé. Je ne me réveillai que vers midi : on m'apporta à déjeuner; après quoi on me signifia que le peuple d'Aix avait grande envie de me voir; qu'il ne voulait me faire aucun mal, mais qu'il fallait satisfaire sa curiosité; qu'en conséquence on allait ouvrir

les portes, et que tout le monde entrerait pour m'examiner. J'avoue que cette cérémonie me déplut extrêmement; il fallut pourtant s'y soumettre, et il y aurait eu de la folie à vouloir s'y opposer. Je pris seulement un livre par contenance; mais bientôt fatigué de leurs regards avides, je demandai à ceux qui s'approchaient le plus, s'ils pensaient que mon nez, ma bouche et mes yeux fussent à peu près à la même place que les leurs. Comme la salle était trop petite pour contenir tous les curieux, on les faisait entrer les uns après les autres; et cette promenade dura jusqu'au soir, c'est-à-dire environ cinq ou six heures.

Le lendemain, 12 avril, on m'annonça dans la matinée que deux administrateurs du département venaient d'arriver de Marseille, apportant l'ordre de me conduire dans cette ville pour m'y garder jusqu'à ce qu'on eût reçu réponse de la Convention, à laquelle on venait de dépêcher un courrier. Les administrateurs entrèrent un moment après; ils me parlèrent assez honnêtement, me firent part

de leurs ordres, et me dirent que j'allais être escorté jusqu'à Marseille, par une compagnie de grenadiers de la garde nationale, et que de cette manière ils répondaient de ma personne. Je les assurai que je n'avais aucune inquiétude à cet égard, et qu'ils feraient de moi tout ce qu'ils voudraient. L'officier de gendarmerie trouva un instant après le moyen de me dire tout bas : « On me sépare de vous, « je le sais depuis hier au soir, ainsi que « votre voyage à Marseille; j'en ai été d'au- « tant plus tourmenté, que la populace de « cette ville est atroce; mais on m'a assuré « que les meneurs la contiendraient, et qu'on « ne voulait pas vous faire de mal. » Je le remerciai vivement de l'intérêt qu'il me témoignait, et, m'entendant appeler par les administrateurs, je sortis avec eux au milieu d'une garde nombreuse. Nous montâmes en voiture, et nous sortîmes ainsi de la ville d'Aix, dont toutes les rues étaient pleines de monde. A peine fûmes-nous hors de la ville, qu'un des administrateurs me dit que, si je

l'en croyais, je descendrais de voiture, et que je ferais toute la route à pied; que nous trouverions à Marseille une foule immense qui m'y attendait, et que, quoiqu'il n'y eût aucun danger, ils avaient résolu de faire passer ma voiture vide par les grandes rues les plus fréquentées, tandis que je m'acheminerais au milieu d'eux tous, par des rues détournées, jusqu'au département. Je les remerciai de leurs précautions, et je profitai à l'instant de leurs avis, en descendant de voiture et me résignant à faire à pied les huit lieues qui séparent Aix de Marseille. J'eus à essuyer pendant la route les propos les plus choquans et les plus indécens de la part de plusieurs grenadiers qui composaient mon escorte : « Ah! disait l'un d'eux, nous avons bien « coupé le tronc (1); mais la besogne ne serait « qu'à moitié faite, si nous n'arrachions pas « ensuite tous les rejetons; car, sans cela, « l'arbre pourrait repousser encore. » Une

(1) Faisant allusion à la mort du roi Louis XVI.

risée générale accompagnait le bon mot, et prouvait qu'on en avait fait l'application. Un autre prenait alors la parole, et cherchait à mériter, dans le même genre, les applaudissemens de ses camarades; quant à moi je tâchais de n'avoir pas l'air d'y faire attention, et je m'occupais pendant ce temps-là à faire des questions à ceux qui étaient à côté de moi, sur le pays, sur les jardins et les maisons que nous voyions du chemin. Un d'eux, dont le ton était très honnête, me dit, à voix basse, en s'approchant de moi : « Je suis au « désespoir que vous ayez entendu les in- « fâmes propos de ces scélérats; mais ne vous « affectez pas, et croyez que vous avez dans « ce moment, autour de vous, des honnêtes « gens qui s'intéressent vivement à votre « sort. » J'exprimai ma sensibilité à ce brave homme, aussi bien, aussi vite qu'il me fut possible. Le plaisir que vous venez de me causer, lui dis-je, surpasse de beaucoup la sensation pénible que j'avais éprouvée auparavant.

Nous dînâmes à moitié chemin, et vers six heures du soir nous arrivâmes aux faubourgs de Marseille. Je trouvai, comme on me l'avait annoncé, une multitude considérable qui attendait avec impatience l'arrivée du prisonnier d'état qu'on leur amenait. La municipalité et les administrateurs du département et du district, revêtus de leurs écharpes, étaient aussi venus au devant de moi, afin, disaient-ils, de protéger mon entrée. Ils m'environnaient, et deux d'entre eux me prirent chacun par le bras : « Ne vous effrayez pas, me dirent-« ils; tout ceci n'est que pour votre sûreté. » Je leur répondis que je n'en doutais pas, et que j'étais bien loin d'éprouver la moindre crainte; mais je pensais intérieurement que tout cet appareil n'était bon qu'à me faire passer aux yeux du peuple pour un grand coupable, et par là me faire massacrer. Cependant nous nous acheminâmes assez tranquillement, quoique de temps en temps nous fussions pressés violemment, et que plusieurs gens du peuple me fissent les gestes les plus

menaçans. Enfin nous arrivâmes à une grande maison, que je crus être le département, et nous entrâmes dans une salle où je me reposai avec plaisir, car j'étais très fatigué. Le président s'avança sur le balcon, et fit au peuple une assez longue harangue pour l'inviter à la tranquillité, en l'assurant que si le prisonnier était coupable, la loi en ferait justice; mais qu'ils se souvinssent que la loi seule avait ce droit. Après cela, il fit à la garde nationale beaucoup de complimens sur son zèle et sa vigilance. Il revint ensuite vers moi, et me dit, d'un ton très amical, que je devais être bien las, mais qu'on allait me faire passer dans un endroit où je pourrais prendre du repos. « Vous n'y serez pas trop bien, ajouta-« t-il; mais un militaire sait ce que c'est que « de passer une mauvaise nuit, et vous pouvez « compter qu'on ne vous y laissera pas long-« temps. » Quelques instans après, ces messieurs me dirent de les suivre; et, après avoir traversé plusieurs corridors, nous entrâmes dans un petit passage qui donnait sur une

cour très sombre, où je remarquai qu'on fermait une grille après nous. Au bout du passage était un trou noir d'environ huit pieds carrés, d'une saleté et d'une puanteur insupportable, et qui ne recevait de lumière que par un petit soupirail grillé donnant sur la cour; en sorte qu'il y régnait une obscurité totale, quoiqu'il fît encore assez clair dehors.

J'avoue que je ne pus me figurer d'abord que c'était là le séjour qu'on me destinait, et que je fus pétrifié lorsque le président du département me dit : « Citoyen, nous regret-
« tons de ne pas pouvoir vous mettre dans un
« endroit meilleur que celui-ci; mais votre
« sûreté l'exige : tâchez donc d'y prendre
« patience, jusqu'à ce que l'on vous ait pré-
« paré un logement aussi sûr et moins vilain.
« — Cet endroit-ci, répondis-je, n'est certai-
« nement fait que pour des criminels, et j'es-
« père pourtant que vous ne voulez pas me
« traiter comme eux. — Non; mais, encore
« une fois, nous ne pouvons pas vous placer
« mieux maintenant; songez que c'est pour

« votre sûreté. Nous vous ferons donner des « matelas, des chaises, une table, tout ce dont « vous aurez besoin, et vous serez *fort bien*. « Bonsoir, citoyen. » Et ils s'en allèrent. Je ne répondis rien à ce compliment; mais, après être sorti de l'espèce de stupeur dans laquelle j'avais été plongé, je vis avec plaisir qu'on ne m'enfermait pas dans le trou noir, et qu'on me laissait la facilité d'aller jusqu'à la grille qui était au bout du petit passage. J'en profitai aussitôt, en allant demander si je ne pourrais pas avoir de la lumière. Un instant après je vis paraître un petit homme en bonnet rouge, une pipe à la bouche, un trousseau de clefs à la ceinture, et ressemblant parfaitement à tous les geôliers de théâtre. Il avait une lanterne à la main, et me dit, après avoir refermé sa grille et m'avoir toisé pendant quelque temps : « La loi ne vous passe « pas de chandelles; mais les prisonniers qui « ont de l'argent peuvent se procurer ce qu'ils « veulent; d'ailleurs, on m'a recommandé « d'avoir soin de vous. » Il ne s'exprimait pas

en aussi bon français; car il ne parlait qu'un baragouin provençal, que j'avais alors beaucoup de peine à comprendre. J'ai eu, depuis, le temps de m'y faire. « Vous pouvez, lui « dis-je, être tranquille quant au payement; « j'imagine que vous êtes le concierge d'ici. « Mais, dites-moi, comment appelle-t-on ce « séjour? — Est-ce que vous ne savez pas que « vous êtes au Palais? — Non, je l'ignorais: « mais n'est-ce pas ici qu'on met les crimi- « nels? — Non, c'est plus bas; vous êtes au « civil : les criminels sont encore bien plus « mal; aussi me font-ils bien enrager! Oh! « vous les entendrez demain : ils sont couchés « maintenant, mais le jour ils font un tapage « épouvantable. » Quand il eut apporté de la lumière, je voulus rentrer dans mon trou pour m'y reposer; mais il y avait une telle humidité et une telle puanteur, que cela me fut impossible. Je m'en plaignis, et il m'offrit d'y brûler un fagot; ce que j'acceptai avec plaisir. « Quant à la saleté, dit-il, demain au « jour nous balayerons tout cela. » Il alluma

le fagot et s'en alla. Je m'assis auprès du feu, et je commençais à me livrer à mes tristes réflexions, lorsque j'entendis derrière moi une voix lugubre qui criait : « On veut me brûler ! « on veut me brûler ! » Je me retourne, et je vois un vieillard à longue barbe grise, couvert de haillons, qui remontait à grands pas un petit escalier que l'obscurité m'avait empêché d'apercevoir dans le fond de mon cachot. Je ne sus d'abord que penser de cette apparition ; mais j'imaginai ensuite que c'était quelque malheureux dont la captivité avait aliéné l'esprit : quoi qu'il en fût, son aspect me causait à la fois peine et surprise. Quand mon geôlier revint, je lui contai ce qui venait de se passer, et je l'interrogeai à ce sujet. Il se mit à rire, et s'écria : « Ah ! c'est ce vieux « maire de Salon : il est logé au-dessus de « vous, et sera descendu probablement pour « se chauffer. Il y a deux mois qu'il est ici ; « mais il a beau faire le fou, il n'échappera « pas à la guillotine. » Effectivement, le malheureux y fut traîné quelque temps après,

sans qu'on ait pu prouver qu'il n'était pas fou. De quel poids pouvait être une pareille circonstance aux yeux de ces monstres lorsqu'ils avaient désigné leurs victimes?

Mon geôlier, qui était très bavard, et qui ne savait pas bien qui j'étais, quoiqu'il en eût quelque idée, voulut s'en assurer par les questions suivantes : « On dit que vous êtes un « ci-devant seigneur, et bien riche même; « est-ce vrai? — Vous savez sans doute aussi « bien que moi ce qui en est. — Non, ma « foi, je ne me mêle que de garder les pri- « sonniers et d'en avoir soin, car je ne suis « qu'en second ici (il n'était que guichetier); « et jamais je ne demande si un tel se nomme « Pierre ou Jacques. J'ai seulement ouï dire « que vous étiez riche, et, tron de Dieu! j'ai « été fâché qu'on mît en prison un jeune « homme comme vous; car vous avez l'air « bien jeune et bien bon enfant. » Je le remerciai de son compliment; mais je ne satisfis pas sa curiosité. Voyant que je n'étais pas en humeur de goûter sa conversation, il

s'en alla; mais je le vis revenir un moment après, suivi de mon valet de chambre, dont la vue me causa une joie extrême. Il se nommait Gamache, et il était à mon service depuis mon enfance, sans m'avoir jamais quitté un instant. Il avait sollicité et obtenu la permission de me servir en prison, et même de me faire mes commissions en ville, sous la condition d'être escorté par un garde, et fouillé en entrant comme en sortant : il m'apportait un petit paquet de linge, quelques livres, et de plus, la nouvelle que ma malle entrerait le lendemain, après qu'on l'aurait examinée. Son arrivée me fit un plaisir d'autant plus grand, que je désespérais d'obtenir cette consolation. Pour lui, l'aspect de mon logement l'avait glacé au point de ne pouvoir proférer une seule parole : il resta même quelques instans immobile; et ses yeux, fixés sur les murs du cachot, se remplirent de larmes; enfin il s'écria : « Eh, mon Dieu! c'est donc « ici! eh! qu'avons-nous donc fait au ciel, « mon cher seigneur Dieu! » (C'était là une

de ses expressions favorites.) « Allons, mon « pauvre Gamache, lui dis-je, ne nous dés- « espérons pas; car cela n'est bon à rien, qu'à « se rendre plus malheureux : tu dois avoir « faim, demande si on veut nous donner à « souper. » Il fit ce que je lui disais, tout en m'assurant qu'il n'avait pas le moindre appétit. Quelque temps après, on m'apporta à souper, et je mangeai un peu pour me soutenir. Quant à Gamache, après s'être fait bien prier, il consentit à manger aussi, et à boire un verre de vin, ce qui lui fit grand bien; après quoi, nous nous couchâmes chacun sur un matelas qu'on nous avait apporté. On vint fermer notre porte à deux ou trois verrous; c'était la première fois que j'entendais ce triste son de ferrailles, auquel j'ai eu le temps de m'accoutumer depuis, et, bientôt après, le sommeil vint éloigner les noires idées qui me tourmentaient.

En m'éveillant, le lendemain matin, je trouvai que mon nouvel appartement ne gagnait pas à être vu de jour, et la sensation

que j'éprouvai alors, fut même plus affreuse que je ne pourrais l'exprimer. La porte étant fermée, le jour ne pénétrait que par un petit soupirail d'environ un pied carré d'ouverture, qui était encore obscurci par deux rangs de barreaux, avec un grillage; et, pour que rien ne manquât à l'horreur de ce séjour, il y régnait une odeur infecte. Peu de temps après notre réveil, on vint cependant ouvrir notre porte, ce qui nous procura un peu plus de jour, mais pas beaucoup; car, comme je l'ai déjà dit, ce petit passage (dont on m'ôta bientôt après la jouissance) ne donnait que sur une cour très sombre. Cependant le peu de clarté qui vint alors suffit pour nous faire découvrir la cause de la puanteur insupportable dont nous ne cessions de nous plaindre. J'invitai le guichetier à s'acquitter de la promesse qu'il m'avait faite la veille, de nettoyer cet infâme lieu, et je lui demandai en même temps quels étaient les malheureux qu'on y avait mis avant moi. Il me dit froidement que c'étaient deux servantes, dont l'une *voleuse*,

et l'autre *recéleuse*, qui venaient d'être condamnées comme telles à six ans de fers.

J'eus dans la journée la visite de plusieurs officiers municipaux et administrateurs qui m'annoncèrent qu'en vertu d'un arrêté qu'ils venaient de prendre, deux d'entre eux resteraient toujours auprès de moi, pour me garder, et se releveraient toutes les vingt-quatre heures. Rien ne pouvait m'être plus odieux qu'une pareille décision : car, outre le désagrément d'avoir toujours près de moi des visages nouveaux, je sentais combien je serais obligé de faire attention à ne laisser échapper aucune parole qui pût me compromettre; bien sûr qu'on ne manquerait pas d'interpréter tout ce que je dirais dans le sens le plus défavorable, et d'en faire aussitôt après le rapport à la municipalité et aux administrations. L'idée d'une pareille inquisition me consternait; la seule chose qui m'en consolât un peu, c'était l'espérance que mon logement paraîtrait fort désagréable à ces messieurs, et que leur intérêt personnel les engagerait à

m'en faire donner un meilleur. Je ne me trompais pas; ils se plaignirent si amèrement de l'obligation de passer vingt-quatre heures dans un pareil endroit, que quatre jours après on m'en fit sortir.

J'en éprouvai d'autant plus de joie, qu'en me retirant la jouissance du petit passage, on avait mis une sentinelle à ma porte, sous prétexte que plusieurs chambres de prisonniers donnaient sur ce passage, et que toute espèce de communication avec eux devait m'être interdite; aussi étais-je alors dans la gêne la plus étroite. On m'en retira, comme je viens de le dire, le quatrième jour; et ce fut pour me mettre dans une chambre qui au moins était propre et saine, mais dont la fenêtre était murée jusqu'aux trois quarts, et grillée dans le reste, ce qui la rendait fort sombre. Quant à la nourriture, elle était assez bonne, ainsi que le coucher; un lit de sangle, un matelas, je ne demandais pas plus. Ce qui me gênait beaucoup, c'était la présence des municipaux et administrateurs, qui ne

me quittaient pas un moment, et m'accablaient des questions les plus sottes et des propos les plus plats. La nuit même, ils venaient au moins deux ou trois fois me mettre une lanterne sous le nez, pour voir si je dormais. Une fois, je leur en demandai vivement la raison; mais ils me répondirent qu'ils ne faisaient en cela qu'exécuter les ordres qu'on leur donnait. Enfin, il fallait bien soumettre mon caractère peu patient à tous ces petits tourmens.

J'oubliais de faire mention d'une circonstance qui n'était rien en elle-même, et qui me causa cependant plus de peines et d'inquiétudes que tout le reste. Le lendemain matin de mon entrée au Palais, Gamache profita de la permission qu'on lui avait accordée pour aller en ville me faire quelques emplettes, et me faire apporter ma malle; à son retour je remarquai sur son visage un air d'effroi et d'inquiétude qui me frappa. Je ne pus pas alors lui en demander la cause, parce que le guichetier était là; mais aussitôt que

nous fûmes seuls, je m'empressai de l'interroger. « Ah! mon Dieu! s'écria-t-il, qu'avez-« vous fait? nous sommes perdus! quelle im-« prudence! — Mais, Gamache, es-tu fou? « remets-toi, et tâche de me conter ce qui « t'afflige tant. » Au lieu de me répondre, il continua à soupirer, à se désoler, et me demanda ensuite si je connaissais le marquis de Villeblanche. Pour le coup, je le crus réellement fou. Je n'avais jamais connu M. de Villeblanche, et j'avais seulement ouï dire qu'il était émigré; mais comment pouvait-il avoir le moindre rapport avec ma situation présente et le désespoir de Gamache; c'est ce qu'il m'était impossible de concevoir. Lorsqu'il fut un peu remis, il me conta qu'en fouillant ma malle, un des administrateurs avait trouvé dans la poche d'un de mes gilets, un petit papier sur lequel était écrit : M. le marquis de Villeblanche, capitaine de la compagnie noble, etc., dans tel endroit. Il ne put se rappeler le nom de ce corps, ni celui du lieu où il était. Après avoir lu ce papier

tout haut, ajouta-t-il, l'administrateur le mit avec empressement dans sa poche, disant : « Diable ! ceci est intéressant ; je m'en vais « en faire mon rapport à l'instant. » La première pensée qui me vint dans l'esprit fut qu'on avait glissé ce maudit papier dans ma poche, afin de donner de la vraisemblance à quelque calomnie dont on voulait se servir pour me perdre. Cette pensée n'était pas rassurante ; aussi je passai la journée dans une inquiétude que je voulais en vain surmonter ou dissimuler, et que l'horreur du séjour où j'étais rendait encore plus pénible. Enfin, après avoir passé une partie de la nuit et de la journée suivante à me creuser l'esprit, je me rappelai qu'à l'armée de Dumouriez, j'avais occupé, à Saint-Tron, la chambre où M. de Villeblanche (1) avait logé quelques jours

(1) M. le marquis de Villeblanche, lieutenant-général des armées du roi, amiral, etc. etc., servait dans la marine, et se trouva, en 1778, au combat d'Ouessant. Il était sur le vaisseau *le Saint-Esprit*, que montait le feu duc d'Orléans. (*Note des éditeurs.*)

avant ; que j'avais trouvé sur la cheminée une de ses cartes de visite, et que l'ayant mise, par distraction, dans la poche d'un gilet que je portais alors, elle y était restée, parce que c'était un gilet d'hiver que je n'avais pas remis depuis. Cette découverte me fit plaisir, parce qu'elle me prouvait au moins que ce papier n'avait pas été fabriqué et glissé à dessein dans un de mes gilets; mais elle était loin de dissiper toutes mes craintes : car si (comme j'avais lieu de le croire, par la manière dont on me traitait) on voulait me faire condamner à mort par un tribunal, on pouvait se servir de ce hasard pour composer quelque calomnie, dont il me deviendrait d'autant plus difficile de me justifier, que l'histoire que j'avais à raconter ne paraîtrait pas vraisemblable, et que d'ailleurs je n'avais aucune preuve à donner à l'appui, ni aucun témoin à citer. Je savais très bien que, devant un tribunal juste et raisonnable, je n'aurais rien à craindre; mais comme je savais très bien aussi que ce ne serait pas devant un tri-

bunal de cette espèce qu'on me traduirait, j'avoue que cette bagatelle me causa les plus vives inquiétudes, et elles ne furent dissipées que lorsqu'étant interrogé un mois après, par le tribunal criminel et révolutionnaire de Marseille, je vis à mon grand étonnement qu'on ne me parlait point de ce papier; et cependant je suis porté à croire, par la minutie de quelques unes des questions qui me furent faites, que, si les juges en avaient eu connaissance, ils n'auraient pas manqué d'en profiter pour allonger et compliquer mon interrogatoire. Cette circonstance me fait croire que ce papier sera tombé dans les mains de quelque personne bien intentionnée à mon égard, ou que par un heureux hasard il aura été perdu.

Revenons maintenant à ma chambre murée et grillée. Le lendemain du jour où l'on m'y transféra, j'eus pour gardien un municipal dont la figure annonçait le jacobinisme. Après avoir gardé quelque temps le silence, en me regardant d'un air sombre : « Y a-t-il

« long-temps, me dit-il, que vous n'avez reçu « de nouvelles de votre frère aîné? — Oui, « fort long-temps : la poste est maintenant « assez inexacte, et cela me cause une grande « privation. — Je vous conseille cependant « de vous y accoutumer. — Pourquoi? Au- « rait-on résolu de m'ôter la consolation de « recevoir des nouvelles de mes parens? — « Oh! non, ce n'est pas cela, mais.... vous « ne pouvez pas ignorer ce qui vient de se « passer. — Je l'ignore absolument, et je vous « supplie de vous expliquer. — Eh bien, puis- « que vous voulez le savoir, votre frère nous « a trahis, il a passé à l'ennemi (1). » En disant

(1) On sait comment, après la funeste bataille de Nerwinde, le duc de Chartres, frappé d'un décret d'arrestation, fut obligé de quitter l'armée et la France. Il arriva, non sans danger, à Mons, où était le quartier-général du prince de Cobourg. L'archiduc Charles, qui s'y trouvait, lui fit l'accueil le plus flatteur, et lui offrit de prendre du service dans l'armée autrichienne, où il serait entré comme lieutenant-général. M. le duc de Chartres n'accepta qu'un passe-

cela, il tira de sa poche un journal, dans lequel je vis que mon frère était sorti de France en même temps que le général Dumouriez. Je fus étourdi par cette nouvelle que j'ignorais entièrement, malgré tous les soins que mon frère avait pris pour m'en instruire. Dans le premier moment, je crus y voir la cause ou le prétexte de mon arrestation et de ma perte, quoique depuis j'aie reconnu mon erreur à cet égard. Le municipal voyait ce qui se passait en moi, et semblait en éprouver le plaisir le plus vif. « Vous « triomphez, lui dis-je en lui rendant son « journal, et je veux bien compléter votre « joie, en vous apprenant que vous avez mis

---

port pour se rendre en Suisse. Il espérait s'y renfermer dans un paisible asile; cet espoir devait être déçu. Il ne put même obtenir un refuge à l'hospice du mont Saint-Gothard. Voyageant seul, à pied, sans argent, il fut forcé de cacher sa vie, soit dans les chalets des Alpes, soit dans les murs d'un collége, où, sans le connaître, on le reçut comme professeur.

(*Note des éditeurs.*)

« le comble au malheur de ma situation pré-
« sente. — Il me paraît, répondit-il, que
« vous êtes violent : au surplus, j'aime mieux
« cela que la dissimulation ; et, comme vous
« m'inspirez de la confiance, je vous dirai
« franchement que je ne suis nullement votre
« ennemi personnel, mais que je ne puis
« m'empêcher de haïr en général les ci-de-
« vant ; car ils ont toujours été et sont encore
« les auteurs de tous nos maux. » Je ne répondis rien à ce beau discours ; et je continuai à me livrer en silence aux réflexions les plus tristes. J'eus à essuyer bien souvent pareilles scènes de la part de ces messieurs, dont quelques uns cependant paraissaient meilleurs que les autres ; aussi était-ce pour moi une véritable satisfaction lorsque le tour de ceux-là arrivait, et Gamache ne manquait pas de dire : « Oh ! nous serons tranquilles
« ces vingt-quatre heures-ci : ce sont *des bons*
« qui sont de garde. » On m'accorda la permission de m'abonner chez un libraire, et d'envoyer chercher les livres que je voudrais,

en exigeant seulement qu'ils fussent soigneusement examinés en entrant et en sortant; cette permission me procura un grand adoucissement, quoique bien souvent mon esprit fût trop préoccupé pour que je pusse fixer mon attention sur des objets étrangers à mon infortune. Enfin, après avoir passé douze jours au Palais, tant dans le petit cachot que dans la chambre murée, on m'annonça que la Convention venait de décréter l'arrestation de tous les Bourbons restés en France, et leur translation dans les forts et les châteaux de Marseille; que, de plus, on les attendait à tout moment, et qu'à leur arrivée on me réunirait à eux, pour nous mettre tous ensemble dans un fort, où, me dit-on, nous serions fort bien. On ajoutait que ma mère avait obtenu, en considération de sa santé, la permission de rester dans une de ses terres. Ces nouvelles me causèrent un mélange de joie et de peine. L'idée d'être réuni à mon père, à mon frère Beaujolais, me faisait éprouver une vive satisfaction; mais cette satisfaction

était bien altérée, quand je songeais à la circonstance et au lieu de notre réunion.

Pendant la nuit qui suivit le jour où l'on m'annonça ces nouvelles, je fus réveillé en sursaut vers une heure du matin, par un officier municipal, qui me dit assez brusquement de me lever et de m'habiller. Je demandai la cause de cet ordre extraordinaire; on me répondit simplement de me dépêcher de m'habiller, et que je le saurais bientôt. *J'obéis,* car c'était le seul parti à prendre. On donna des ordres pour que la garde se préparât à marcher, et lorsqu'elle fut prête, on me fit sortir au milieu d'elle, entre deux officiers municipaux. Je respirai avec plaisir le grand air, quoique je n'en eusse encore été privé que douze jours; mais c'étaient les premiers jours de captivité, ils m'avaient paru bien longs. Nous étions sur le port, et nous marchions assez vite, sans que je susse où l'on me menait. Enfin, par la direction que nous prenions, je vis qu'on me conduisait au fort Notre-Dame de la Garde; et, lorsque nous y fûmes

entrés, on voulut bien m'apprendre que mes parens allaient y arriver, et qu'on nous avait fait marcher la nuit, afin de ne pas nous exposer au danger d'un mouvement populaire. Quelques heures après, j'eus la consolation d'embrasser mon père et mon frère Beaujolais, qui entrèrent dans la chambre où j'étais avec ma tante (1) et M. le prince de Conti (2). Des officiers de gendarmerie, des commis-

---

(1) Ma tante, la duchesse de Bourbon, sœur de mon père. (*)

(2) Le prince de Conti s'était montré contraire aux changemens qu'on préparait en France, dès l'année 1788. Sa présence à la cour plénière, sa motion dans l'assemblée des notables, du 28 novembre 1788, son empressement à signer la protestation des princes, son émigration, furent autant d'actes qui attestaient son opposition constante aux principes nouveaux. Cepen-

(*) Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, duchesse de Bourbon, née en 1750. Son nom, son rang, sa fortune lui destinaient, en 1793, les malheurs promis aux autres membres de sa royale famille. Mère de l'infortuné duc d'Enghien, son cœur devait plus tard subir encore la plus cruelle épreuve.

(*Note des éditeurs.*)

saires, des municipaux et des administrateurs, qui entrèrent en même temps, nous empêchèrent alors de nous communiquer réciproquement tout ce que nous étions si empressés d'apprendre. Ma tante et M. le prince de Conti se plaignirent de la fatigue et du sommeil qui les accablaient, et demandèrent qu'on les menât dans leurs chambres. En raison du sexe et de l'âge, ils eurent le choix qui leur appartenait. On n'assigna qu'une très petite chambre à mon père, et on y plaça deux lits, l'un pour lui, l'autre pour Beaujolais : la plus petite de toutes m'échut en partage. Lorsque tous ces arrangemens furent faits, j'allai trouver mon père et Beaujolais dans leur chambre, et nous nous contâmes réciproquement tous les détails de notre ar-

---

dant, il ne tarda pas à rentrer en France. Arrêté avec les autres membres de sa famille, en 1793, il fut conduit à Marseille, et enfermé (comme il est dit dans ces Mémoires) au fort Saint-Jean.

(*Note des éditeurs.*)

restation. L'humeur égale et gaie de mon père me parut toujours la même, malgré ce qu'il venait de souffrir; et trouvant en tout un motif de consolation : « Nous sommes au « moins bien heureux, me disait-il, qu'on ne « nous ait pas séparés. » Hélas! on ne nous laissa pas long-temps jouir de cette consolation; mais rien ne put ébranler la fermeté, ni même la tranquillité de celui qui éprouvait un revers de fortune aussi cruel. Quant à ma tante, voyant dans tout la main de Dieu, elle se résignait dévotement à son sort; mais il n'en était pas de même de M. le prince de Conti : ses frayeurs de la moindre chose, ses plaintes continuelles sur les plus petits désagrémens, enfin son costume de l'autre siècle auraient provoqué le rire de la personne la plus disposée à respecter son rang, son âge et son malheur. Comme je ne l'avais jamais connu autrement que par des visites du jour de l'an, et les occasions assez rares où je le rencontrais à Versailles, il ne pouvait exister entre nous ni intimité ni confiance. Aussi

débutai-je auprès de lui par quelques propos vagues sur le malheur de notre situation. « Ma foi, dit-il, elle n'est pas agréable, en « effet, notre situation; monsieur votre frère « a retiré son épingle du jeu, et il a très bien « fait! mais il nous laisse tous dans de vilains « draps : car, je suis bien aise de vous dire « qu'on nous a déclarés otages; et savez-vous « qu'il n'est pas gai d'être otages? »

Au surplus, je me trouvais assez bien dans cette nouvelle habitation; ma chambre, quoique extrêmement petite, était très claire, et je regardais cela comme un fort grand avantage, en sortant du sombre Palais. La promenade du fort était courte, mais on pouvait au moins y remuer les jambes, y prendre même assez d'exercice, en jouant à la boule, et c'était beaucoup. Outre cela, je lisais, je dessinais, j'écrivais; enfin, j'avais la satisfaction de pouvoir passer la journée avec des êtres que je chérissais, et auxquels je pouvais communiquer toutes mes pensées : comment n'aurais-je pas trouvé une grande différence

entre cette situation et celle d'où je venais de sortir? Mais cette amélioration dans mon sort fut presque un malheur pour moi; car elle fut de si courte durée, qu'elle ne servit qu'à m'en rendre la perte plus sensible.

Ce fut environ trois ou quatre jours après notre arrivée au fort Notre-Dame, que, déjeunant tranquillement avec mon père et Beaujolais, nous fûmes interrompus par la visite de trois administrateurs, de l'officier de garde, et de deux gardes nationaux avec leurs fusils; la chambre était si petite, qu'elle pouvait à peine les contenir. « Citoyens, dit « un des administrateurs, nous sommes fâchés « de vous interrompre; mais nous venons de « recevoir un ordre qu'il faut que nous exé- « cutions. Les membres de la famille Bourbon « n'auront plus dorénavant la liberté de com- « muniquer ensemble; en conséquence, il faut « que l'aîné de vos deux fils se retire sur-le- « champ dans sa chambre, et s'abstienne dés- « ormais de venir dans la vôtre. Quant au « plus jeune, on lui permet de rester avec

« vous; mais il lui sera également défendu « d'aller dans la chambre de son frère. » Cette déclaration nous pétrifia, et me mit la mort dans le cœur : « Mais au moins, leur dit mon « père, ne pourriez-vous m'apprendre d'où « vient cet ordre rigoureux, qui nous prive « de la seule consolation qu'on nous eût lais- « sée? — Je crois, répondit l'autre, que c'est « en vertu d'un décret de la Convention; « mais, je vous le répète, il faut s'y confor- « mer à l'instant. Allons, citoyen, ajouta-t-il « en s'adressant à moi, obéissez à la loi! — « Votre loi, m'écriai-je, est barbare et tyran- « nique : il serait bien moins cruel de nous « faire fusiller ou guillotiner sur-le-champ, « que de nous faire ainsi mourir à petit feu! « — Modère-toi, me dit mon père; nous ob- « tiendrons la révocation de cet ordre; mais « tâche, en attendant, de t'y soumettre tran- « quillement, et crois que ton chagrin est « vivement partagé par ton frère et moi. » Je leur pris la main à tous deux, et m'en allai sans rien dire, le visage baigné de larmes

que je ne pouvais contenir. On mit une sentinelle à ma porte et une autre à celle de mon père; mais, par une inconséquence bizarre, on permit à Gamache (1) d'entrer dans nos deux chambres pour nous servir, sans songer que, par ce moyen, nous pouvions communiquer ensemble tant que nous voudrions. A l'heure du dîner, on vint me dire que j'avais la permission de manger avec mon père, mais que ce serait devant témoins, et qu'il y aurait toujours un officier présent à tous nos repas. Malgré la restriction, cette nouvelle me fit un plaisir extrême, et il fut encore augmenté par celui que je remarquai dans les yeux de mon père et de Beaujolais, lorsqu'ils me virent arriver. A voir notre joie réciproque, on aurait cru que nous avions été séparés pendant des années entières; mais si nous ne l'avions pas été de fait, notre imagination nous en avait donné la crainte. Plus

(1) On n'avait pas permis à mon père d'emmener de Paris un seul domestique.

satisfaits, nous dînâmes, et nous nous séparâmes ensuite avec la consolation de penser que nous nous retrouverions encore le soir à souper.

Nous nous rencontrions souvent dans le fort; mais nous ne pouvions pas nous parler, ni même rester ensemble, et souvent les administrateurs, ou les municipaux, nous ordonnaient de rentrer dans nos chambres, et de ne nous promener que les uns après les autres. On ne peut pas se faire idée du plaisir avec lequel ces messieurs exerçaient leur autorité; aussi, n'y avait-il presque pas de jour où ils ne nous fissent essuyer quelque vexation nouvelle. Tantôt ils nous empêchaient de manger ensemble, malgré la permission accordée, tantôt ils faisaient assister à nos repas deux ou trois gardes nationaux avec leurs fusils; mais leur plus grand plaisir était de nous faire rentrer dans nos chambres à tout moment, et sans autre motif que leur caprice. Ils étaient toujours relevés toutes les vingt-quatre heures, ainsi que la garde du fort, qui

était ordinairement composée d'une compagnie de garde nationale. C'était vers six heures du soir que ces messieurs arrivaient, et, lorsque ceux que nous avions étaient traitables, nous craignions toujours de perdre au change. Leur premier soin, en arrivant, était de se faire présenter par leurs prédécesseurs tous les malheureux Bourbons, les uns après les autres; et souvent, après les avoir bien considérés, ils ne les honoraient que d'un petit coup de tête, ou, tout au plus, d'un « Bon« soir, citoyen! »

Le 4 ou le 6 de mai, environ douze jours après notre translation au fort, nous vîmes arriver, dans la matinée, une garde nombreuse, précédée de plusieurs municipaux et administrateurs en écharpe. Nous sûmes bientôt après que c'était pour nous mener au tribunal, où nous devions être interrogés. On nous signifia qu'on ne venait chercher que ma tante et M. le prince de Conti; que mon père serait interrogé le lendemain avec Beaujolais, et que je le serais le surlendemain.

Au bout de trois ou quatre heures on les ramena; ma tante paraissait assez gaie, et M. le prince de Conti d'un peu plus mauvaise humeur qu'à son ordinaire. Le lendemain, mon père subit un interrogatoire assez long, et Beaujolais, qui n'avait alors que treize ans et demi, occupa aussi quelque temps la sellette. (1)

Enfin, mon tour vint. C'était dans une église que siégeait le tribunal. Ses membres étaient vêtus de noir, ayant sur la tête un chapeau à la Henri IV, orné de plumes noires, et autour du cou un ruban tricolore en sautoir. Ils étaient assis autour d'une table, et affectaient une extrême gravité. Ils me tinrent environ une heure et un quart sur la sellette. A chaque question, l'accusateur public, nommé G*** (qui depuis fit verser tant de sang à Marseille), se levait et disait à haute voix, d'un ton pédant et empesé : « Je re-« quiers le président du tribunal criminel de

(1) Le siége de celui qu'on interroge.

« demander au détenu, etc. ; » et il cherchait toujours à m'embrouiller et à me mettre en contradiction avec moi-même. Je n'étais nullement intimidé, mais impatient à l'excès. « Vous deviez, me dit-il entre autres choses, « connaître les intentions liberticides de votre « frère, puisque vous étiez toujours avec lui ; « et ne saviez-vous pas que c'était vous en « rendre complice que de ne pas les dénoncer ? » Je répondis que je n'avais jamais eu connaissance de son projet de quitter la France, et que je pouvais assurer que la nouvelle m'en avait causé le plus grand étonnement. « Vous ne « vous séparâtes donc de votre frère que pour « venir, de concert avec lui, trahir la répu- « blique dans le Midi, pendant qu'il la trahis- « sait au Nord ? — Cette demande me paraît « telle qu'il m'est impossible d'y faire aucune « réponse. Vous me permettrez donc, citoyen, « de me borner à vous faire observer que, dans « le cas où j'aurais trahi ou voulu trahir la « république, je ne serais certainement pas « maintenant devant votre tribunal. » Je m'at-

tendais toujours à la production du petit papier de M. de Villeblanche; mais, comme je l'ai déjà dit plus haut, il n'en fut fait aucune mention; et, après avoir répondu à toutes les sottes questions qu'il plut à ces messieurs de me faire, et signé le procès-verbal de mon interrogatoire, je fus reconduit au fort Notre-Dame comme j'en avais été amené.

Quelques jours après, nous fûmes témoins d'une scène qui n'était point de nature à nous égayer. Un des administrateurs de garde, inquiet d'une dénonciation qu'on venait de faire contre lui, ou peut-être fatigué des peines de la vie, conçut le projet d'y mettre un terme, et choisit pour son exécution le fort où nous étions détenus. Le coup de pistolet qui termina sa vie, et qui fut tiré très près de nous, fut immédiatement suivi des cris : « A la garde, « à la garde! on vient d'assassiner un admi- « nistrateur! » Nous fûmes aussitôt renfermés très brusquement (1). Enfin, au bout d'une

(1) On conçoit la sensation qu'on éprouve, en se

demi-heure, on vint nous annoncer que nous pouvions nous promener dans le fort comme auparavant, et que *le défunt administrateur s'était assassiné lui-même.*

Vers le 22 ou 23 mai, nous vîmes arriver une garde beaucoup plus nombreuse qu'à l'ordinaire, et des municipaux. Nous fûmes d'abord (selon la coutume qu'on observait toujours en pareille occasion) renfermés sur-le-champ dans nos chambres; et ce ne fut qu'environ une heure après que j'appris qu'on venait de mener mon père dans la tour du fort Saint-Jean. Beaujolais, qui (comme je l'ai déjà dit) n'avait pas été séparé de lui jusqu'alors, fit les plus grandes instances pour qu'on lui permît de l'accompagner encore; mais on s'obstina à le lui refuser. Seulement on nous déclara que nous pourrions rester ensemble pendant l'absence de mon père. Je

---

voyant renfermer au premier bruit d'un assassinat! C'est là un des mille et un accessoires du tourment principal.

trouvai Beaujolais tout en larmes; il me dit qu'il craignait qu'on n'eût de bien mauvaises intentions contre mon père; car on l'avait emmené avec une dureté extrême, et placé au milieu d'une garde très nombreure; que cependant il avait l'air presque aussi tranquille qu'à son ordinaire, et l'avait chargé de m'embrasser de sa part. Ce récit me déchira le cœur. Je partageai sincèrement les inquiétudes de Beaujolais; mais comme j'étais le plus âgé, et que par conséquent je devais être le plus raisonnable, je tâchai de le consoler. Nous restâmes huit jours ensemble, et ce fut pour nous un grand adoucissement, surtout pour moi, qui venais de passer un mois et demi tout seul.

Au bout de ces huit jours, on vint nous annoncer que les Bourbons (c'est-à-dire ma tante, M. le prince de Conti, Beaujolais et moi) allaient être transférés au fort Saint-Jean. En effet, vers cinq heures après midi, nous vîmes arriver au pied du mont Notre-Dame, un bataillon d'environ cinq cents hom-

mes, dont l'unique destination était d'escorter une femme, un vieillard, un jeune homme de dix-sept ans et un enfant de treize ans. On nous assura que c'était pour notre sûreté. On nous plaça au milieu du bataillon, chacun de nous flanqué à droite et à gauche de deux administrateurs ou municipaux, qui nous tenaient les bras et ne voulaient jamais nous lâcher un seul moment. Cette marche fut longue et pénible, tant à cause de la chaleur qui était très forte, que de la foule énorme qui nous arrêtait à chaque pas, malgré notre nombreuse escorte, en nous saluant de temps en temps d'épithètes insultantes. Enfin nous arrivâmes, au bout de deux heures, au fort Saint-Jean. Celui qui nous aurait dit en passant le pont-levis, que nous ne le passerions plus que trois ans et demi après, nous aurait donné une nouvelle plus affreuse que la certitude de notre arrêt de mort; et cependant il aurait dit la vérité. On aurait pu rendre la prédiction encore plus terrible en ajoutant que, quoique je fusse destiné à repasser ce pont

avant l'expiration des trois ans et demi, ce ne serait que pour y rentrer l'instant d'après, et pour y éprouver un redoublement de rigueur et de peine. Quoique je ne sois nullement partisan de l'optimisme, je maintiens que cette impossibilité de lire dans l'avenir, jointe à la consolante espérance qui ne cesse presque jamais de nous flatter, sont deux bienfaits du ciel, sans lesquels les hommes ne seraient pas en état de supporter le fardeau de la vie.

Nous entrâmes donc au fort Saint-Jean. Après avoir traversé une petite cour sombre, nous tombâmes dans l'obscurité la plus parfaite, en passant sous une longue voûte, qui menait à la partie du fort où se trouvaient les logemens destinés à ma tante et à M. le prince de Conti. Ces logemens me parurent assez bons, quoiqu'ils fussent petits, et l'idée qu'on allait nous en donner de semblables me causa un moment de joie; mais cette joie fut de courte durée, comme on va voir. A peine ma tante et M. le prince de Conti furent-

ils entrés dans leurs logemens, qu'on cria : « Maintenant, citoyens, il faut conduire les « deux jeunes Orléans à la tour? » Aussitôt fait que dit. Nous voilà au pied de l'infernale tour, dans laquelle nous restâmes onze mois consécutifs! On ouvrit une grille, et nous montâmes un petit escalier tournant, étroit, noir et infect : il n'y pouvait tenir qu'une personne dans la largeur; et les municipaux et gardes nationaux s'y précipitèrent avec tant d'empressement, que nous étions au moment d'étouffer. Lorsque nous eûmes monté une douzaine de marches, un de ceux qui étaient devant moi me poussa violemment en arrière, en criant : « C'est en bas qu'il faut « mettre l'aîné! — Non, cria-t-on d'en bas, « c'est en haut avec son père. — Eh! non vous « dis-je, c'est le petit qu'on met avec son « père : l'aîné doit être enfermé en bas. » Pendant cette discussion, je jouais exactement le rôle d'une balle entre deux raquettes. Je pris cependant la liberté de leur faire observer que, pour peu qu'on fît durer la discussion,

on pourrait me mettre au plus bas possible, car j'étouffais. Heureusement ils étouffaient aussi! Ils se déterminèrent donc : ceux d'en haut l'emportèrent; et, en conséquence, on me fit redescendre quelques marches; puis, après avoir ouvert deux énormes portes à triples verrous, on me fit entrer dans mon cachot. L'obscurité, la puanteur et l'horreur de ce séjour me forcèrent à m'écrier, comme Gamache au Palais : « Quoi! c'est ici? » Au surplus, cette exclamation était si naturelle, si involontaire, que non seulement Gamache, mais encore mon malheureux père, Beaujolais, et depuis M. le prince de Conti, exprimèrent tous, de la même manière et dans les mêmes termes, le mélange d'étonnement et d'effroi dont ils furent saisis à l'aspect de cet affreux séjour. A cette première sensation succéda en moi une sorte d'abattement ou d'étourdissement stupide, qui, sans être un évanouissement complet, m'ôta, pendant quelques minutes, la faculté de penser, et d'apercevoir ce qui se passait autour de moi. Je fus

tiré de cette espèce de léthargie par le bruit des verrous qu'on fermait; aussitôt je m'écriai: « Citoyens, ouvrez-moi, de grâce, un mo-« ment; j'aurais quelque chose à vous dire. » On eut la bonté d'entr'ouvrir la porte; un des administrateurs me demanda ce que je voulais. « Que vous me disiez par quels ordres « et pour quel crime vous me mettez dans « un horrible cachot comme celui-ci. — C'est « par ordre de la Convention. — Et combien « de temps dois-je y rester? — C'est ce que « nous ignorons. Bonsoir, citoyen. » Et, pour éviter d'autres questions, il s'empressa de refermer tous les verrous. Je restai donc seul entre quatre murs noirs comme la cheminée la plus enfumée, et surmontés d'une sombre voûte, ne recevant, dans cette espèce de tombeau, que la clarté qui pouvait pénétrer à travers deux soupiraux, dont la plus grande ouverture était de deux pieds carrés sur trois d'épaisseur, et qui étaient obstrués par trois rangs de barreaux et une grille. Il était sept heures du soir, et l'obscurité de ma nouvelle

demeure paraissait complète ; cependant, comme il faisait encore jour au dehors, les terribles barreaux se détachaient sur un fond clair d'une manière vraiment cruelle.

Je m'assis par terre ; car on ne m'avait encore donné ni chaises, ni table, ni lit (tous ces objets ne me furent apportés qu'ensuite) ; et la cruauté du traitement qu'on me faisait essuyer m'inspira une colère qui m'empêcha de me laisser accabler par l'horreur de ma position. Je restai environ une heure et demie sans bouger de place, le dos appuyé sur la muraille, quoiqu'elle fût fort humide. Au bout de ce temps, j'entendis avec quelque plaisir les grosses clefs qu'on introduisait dans les serrures et les verrous qu'on ouvrait. Je me levai aussitôt ; mais j'eus quelque temps à attendre, avant de savoir ce que c'était ; car il fallait six ou sept minutes pour ouvrir mes terribles portes. Enfin, je vis paraître, à la clarté d'une lanterne, mon fidèle Gamache, suivi de ma malle, de deux lits de sangle et de quelques chaises. Cette vue me causa une

grande joie. Il fallut d'abord laisser un libre cours à tous les « mon Dieu! mon bon sei- « gneur Dieu! » et autres exclamations dont l'honnête Gamache était toujours prodigue en ces sortes d'occasions. Il se remit cependant peu à peu; et, passant de la douleur à l'indignation : « Il faut convenir, dit-il, que « ce sont de *vilains moigneaux* (autre expres- « sion favorite), que les gens qui vous mettent « ici sans que vous leur ayez jamais rien « fait! » Je convins de la justesse de sa réflexion, et je l'assurai qu'elle m'avait déjà frappé; mais que malheureusement, ces vilains *moigneaux* étant les plus forts, ils devaient avoir raison. « Ah! patience, patience, ils ne « l'auront pas toujours; ils tâteront du ca- « chot (1), et, Dieu merci, personne ne les « plaindra. — Je le crois comme toi, mon

(1) La prophétie du pauvre Gamache s'est vérifiée depuis; car la plupart des jacobins de Marseille ont passé par les cachots de la tour; et j'avoue que je ne pouvais guère les plaindre.

« pauvre Gamache. Mais dis-moi, pourquoi « es-tu venu si tard? et comment as-tu obtenu « la permission d'entrer ici? — Je suis venu « tard, parce qu'il a fallu qu'on fouillât votre « malle et tout ce qu'elle contenait, et ensuite « qu'on décidât s'il me serait permis d'être « encore auprès de vous. On me l'a permis; « mais je crois qu'ils ne me laisseront plus « sortir; c'est-à-dire que, si je sors, ils ne me « laisseront plus rentrer. » Je l'assurai que j'aimais mieux être seul que de le voir s'ensevelir ainsi pour moi dans cet horrible lieu; mais il me déclara qu'il était décidé à ne me quitter qu'à la mort, et qu'il pensait que c'était en pareil cas qu'on pouvait reconnaître les bons serviteurs. C'était en effet un excellent serviteur que le bon Gamache. Il me quitta quelques mois après; mais ce fut pour accompagner mon malheureux père, lorsqu'on le conduisit à Paris; car, comme je l'ai déjà dit, on ne lui avait pas permis d'avoir un seul de ses domestiques, et je m'empressai de lui donner Gamache. Depuis lors, je

m'opposai moi-même formellement à ce qu'il quittât sa femme et ses enfans pour venir me rejoindre en prison. (1)

Revenons maintenant à l'affreuse et sombre tour. Le soir, on nous apporta à souper; mais nous n'avions pas encore de table, et nous fûmes obligés de manger sur nos genoux. L'appétit, comme on peut croire, n'était pas bien brillant en pareille circonstance. Le lendemain, le peu de jour que nous recevions par nos soupiraux, à travers trois rangs de grilles, fut cependant suffisant pour nous laisser voir toute l'horrreur de notre nouvelle demeure. Indépendamment de la couleur des murailles et de la voûte, qui, comme je l'ai déjà dit, était absolument noire, on distinguait çà et là dans le mur d'énormes anneaux de fer, destinés à enchaîner les criminels dont on redoutait la fureur, ou contre les-

(1) Cet excellent serviteur existe encore. Il est aujourd'hui concierge des jardins de Mousseaux.

(*Note des éditeurs.*)

quels on voulait user de la plus grande rigueur. Cette vue était triste sans doute, mais bien analogue à tout le reste; car l'obscurité extrême qui régnait perpétuellement en ce lieu, le peu d'air qui pouvait y circuler étant infecté par des latrines, dont on n'était séparé que par une petite porte très mince; tout enfin contribuait à accabler l'esprit et le corps de la manière la plus cruelle. C'était toujours des administrateurs ou des municipaux qui venaient ouvrir la porte chaque fois qu'on m'apportait à manger. Lorsqu'ils entrèrent le matin, en accompagnant mon déjeuner, je les pris à témoin de l'horreur du lieu où ils me tenaient, et de la barbarie d'un pareil traitement : « Nous n'y pouvons rien, me « dirent-ils; mais faites une pétition aux corps « administratifs. » J'en fis une, j'en fis dix; mais ce fut en pure perte, et je m'en doutais d'avance. On continua, au reste, à me permettre d'avoir des livres, qui étaient pour moi une ressource bien précieuse. On me donna une table, et on me dit de plus que,

quand j'aurais besoin de quelque chose, je n'aurais qu'à frapper fortement à la porte, et que la sentinelle, qui était au bas de l'escalier, ferait aussitôt avertir l'officier de garde et les administrateurs. Je ne profitai que le plus rarement possible de cette faveur ; car j'éprouvai que lorsque la sentinelle, l'officier ou l'administrateur étaient de mauvaise humeur, ce qui arrivait presque toujours, il fallait essuyer un dur et pénible refus.

Nous étions alors au milieu de l'été, et les chaleurs de Provence étaient difficiles à supporter dans un cachot, où l'air ne pouvait jamais se renouveler. Nous passions la journée en chemise, malgré la grande humidité de notre triste demeure. Ce fut en vain que nous essayâmes d'y brûler des sarmens pour la rendre plus saine : la fumée nous suffoquait tellement qu'il fallut y renoncer. Pour remédier à l'infection des latrines, Gamache brûlait du sucre, et je me faisais apporter des fleurs que je conservais dans l'eau, et que j'avais continuellement sous le nez. Souvent

accablés par la chaleur, et le besoin de respirer un peu d'air pur, nous nous élancions, chacun de notre côté, à notre soupirail, le visage collé aux barreaux, nous humions de toutes nos forces la très petite quantité d'air qui pouvait nous parvenir. Je lisais toute la journée, et Gamache aussi; mais il commençait ordinairement par le second volume, et m'assurait que cela lui était égal. Il me faisait souvent part de sa lecture, et m'amusait par les quiproquo qu'il faisait à tout moment. Le soir, aussitôt qu'on apportait de la lumière, nous nous mettions à jouer au piquet jusqu'au souper, c'est-à-dire pendant deux ou trois heures, après quoi nous nous couchions, et nous restions au lit aussi long-temps que nous pouvions le supporter.

Le premier jour on m'accorda la permission d'aller voir mon père, dont la prison était au-dessus de la mienne; je ne l'avais pas vu depuis qu'on l'avait transféré du fort Notre-Dame au fort Saint-Jean. Je le trouvai changé : on l'avait laissé manquer des choses les plus né-

cessaires ; et, d'ailleurs, la privation d'air et de mouvement était pernicieuse pour lui qui était habitué à faire beaucoup d'exercice et à être toujours dehors. Beaujolais était avec lui depuis la veille au soir; leur cachot était moins sombre que le mien, et cependant affreux : nous dînâmes ensemble ce jour-là, et, malgré les témoins, ce fut pour nous une grande consolation ; aussi s'empressa-t-on de nous la retrancher dès le lendemain; et, à dater de ce jour, je passai trois mois sans voir mon père, quoique pendant ce temps je fusse immédiatement au-dessous de lui. Je ne restai pas tout-à-fait aussi long-temps sans voir Beaujolais, comme je le dirai dans la suite.

Les administrateurs se relevaient tous les soirs, et tous les soirs aussi ils venaient nous montrer à leurs successeurs, qui souvent ne nous faisaient pas l'honneur de nous dire un seul mot, et s'en allaient après nous avoir bien examinés.

Pour moi, occupé à ma partie de piquet

avec le fidèle Gamache, je n'avais l'air de faire attention à eux que lorsqu'ils m'adressaient la parole; car je reconnus bientôt l'impossibilité d'obtenir d'eux aucune amélioration à mon sort, et je me déterminai à ne l'attendre que de quelque événement aussi heureux qu'imprévu; mais, comme je l'ai dit, indépendamment du tourment principal, il fallait à tout moment essuyer quelque nouvelle vexation qui rendait ma situation cent fois plus affreuse. Un soir, entre autres, au moment où on m'apportait à souper, un grand nombre de gardes nationaux entrèrent en même temps, et se postèrent tout près de moi, en me regardant avec cette curiosité insultante qu'il est si difficile de supporter patiemment. Comme j'attendais qu'ils s'en allassent pour commencer à manger, ils me déclarèrent qu'ils ne s'en iraient que lorsque mon souper serait fini; qu'ainsi, si je n'avais pas faim, je n'avais qu'à le dire. Je leur observai que jusqu'alors on m'avait permis de manger seul, et au moment où cela me convenait; mais que, si on

voulait me retirer cette permission, je devais me soumettre à cette nouvelle gêne, et que bien certainement leur présence ne me ferait pas perdre une seule bouchée de mon repas. Effectivement, je me mis à souper, et j'affectai de manger de bon appétit. Mon sang-froid les contraria; et, pour parvenir à m'impatienter, un d'eux me dit : « N'étais-tu pas « avec le traître Dumouriez ? — Comme vous « n'avez aucun droit de m'interroger, vous « trouvez bon que je ne vous fasse aucune « réponse. — Oh ! va, s'écria-t-il avec fureur, « je sais bien qui tu es, je sais que tu es un « traître, tonnerre de Dieu ! nous te te- « nons, etc. etc. » Quelques uns de ses camarades ne lui laissèrent pas le temps d'achever ce discours, et l'emmenèrent en le blâmant de son emportement. Telles étaient les scènes qui, plus ou moins fortes, se renouvelaient à chaque instant.

Cependant, une quinzaine de jours après mon entrée dans la tour, j'appris une nouvelle qui me donna beaucoup d'espoir; mais

cet espoir ne fut malheureusement pas de longue durée. Un officier de garde nationale, bavard, mais bien intentionné, ayant été chargé par les administrateurs du soin d'escorter mon déjeuner, et d'ouvrir *ma porte* (car on n'en fermait plus qu'une qui avait trois énormes verrous, et, certes, c'était assez!), après m'avoir fait une mine très gracieuse, trouva le moyen de rester seul un moment avec moi et Gamache, et de me dire à la hâte : « Soyez tranquille, vos maux ne « dureront pas long-temps, car nous n'obéis- « sons plus aux décrets de la Convention. » Cette nouvelle me causa autant d'étonnement que de joie : je voulus lui demander quelque explication sur une chose si incompréhensible pour moi, car je n'avais aucune idée des événemens du 31 mai, ni par conséquent du parti que venaient de prendre les villes de Marseille, de Toulon, Lyon, Nîmes et Bordeaux; mais il s'en alla bien vite, en me faisant signe qu'il lui était impossible de m'en dire davantage. « Mais, si vous n'obéissez

« plus aux décrets de la Convention, disais-je « en moi-même, pourquoi donc nous retenez-« vous ici? Pourquoi faites-vous encore plus « contre nous, que ce qu'elle a ordonné dans « son décret à notre sujet, puisqu'elle n'y « parle que d'un fort, et que vous nous retenez « au cachot? » Je résolus de leur faire cette simple question; mais j'attendis pour cela que l'officier fût relevé, afin qu'on ne lui reprochât pas sa confidence. J'attendis aussi le tour de quelque administrateur qui eût un peu meilleure mine que les autres, c'est-à-dire qui eût l'air mieux intentionné (et la nécessité me rendait assez bon physionomiste); enfin, au bout de quelques jours, je crus pouvoir hasarder ma demande, en commençant cependant par tâter le terrain : « Citoyen, lui dis-je, « vous conviendrez que ce lieu-ci n'est guère « fait pour un homme qu'on ne peut accuser « de rien : permettez-moi de vous demander « si la Convention a rendu quelque nouveau « décret à notre égard? — Non, citoyen; « d'ailleurs nous ne reconnaissons plus son au-

« torité. — Mais pourquoi donc nous retenez-
« vous en prison? — Vous y êtes par un dé-
« cret du 8 avril, et ce n'est qu'aux décrets
« postérieurs au 31 mai que nous avons ré-
« solu de ne plus obéir. — Mais ce décret du 8
« avril porte seulement que nous serons dé-
« tenus dans les châteaux de Marseille; il n'y
« est nullement question de cachot. — Par-
« donnez-moi; quelques jours après le 8 avril,
« la Convention rendit un autre décret, qui
« ordonnait que vous fussiez mis au secret,
« chacun séparément, et sans qu'on vous laissât
« la moindre communication avec qui que ce
« fût. — Mais, au moins, convenez que ce
« décret pourrait être exécuté d'une manière
« plus humaine. — Je conviens que votre si-
« tuation est cruelle; mais malheureusement
« je n'y puis rien : faites une pétition aux
« corps administratifs. — Ah! plus de péti-
« tions! j'en ai fait mille, et une seule aurait
« suffi, si on avait eu l'intention de me rendre
« justice. — Faites-en encore une, ne vous
« lassez pas; vous n'avez rien de mieux à faire,

« dans ce triste séjour, et ce n'est qu'à force « de demander qu'on obtient. Les corps administratifs sont maintenant renouvelés, et « mieux composés qu'auparavant : j'appuierai « votre demande de tout mon pouvoir ; mais « je vous préviens que ce pouvoir est bien peu « de chose, car la voix des honnêtes gens est « toujours étouffée par celle des intrigans. Il « faut que je vous laisse maintenant, et je suis « bien sûr qu'on me fera des reproches d'avoir « causé si long-temps avec vous ; au surplus, « je n'ai fait que mon devoir, et je ne crains « ni leurs reproches, ni leurs dénonciations. « Adieu, citoyen ; ne vous livrez pas au dé- « sespoir, et comptez sur mon sincère désir « de vous être utile. » J'y comptai, ainsi que sur la nullité de ses efforts, et je ne me trompai point. Mais au moins de semblables propos mettaient un peu de baume dans le sang : aussi avions-nous rarement cette jouissance. « Ah ! « le brave homme, disait Gamache ; le bon « saint homme ! si tous étaient comme lui, « vous ne resteriez pas long-temps ici, c'est

« bien sûr ! Je voudrais bien au moins qu'il « fût toujours de garde, au lieu de ces vilaines « gens, dont on ne peut tirer une parole, « et qui ne vous regardent qu'en fronçant « le sourcil. » C'était, comme disait Gamache, un bon saint homme ; mais, de même que tant d'autres gens bien intentionnés, se mourant toujours de peur d'être dénoncés, et souvent cette peur fait commettre autant de cruautés que la scélératesse ! D'ailleurs, quoiqu'à la vérité les sections de Marseille se fussent prononcées contre la Convention, elles étaient menées par ce qu'on appelait alors le parti Brissotin, et il y avait parmi les chefs de ce parti, des hommes qui ne valaient guère mieux que les jacobins, et qui auraient probablement déployé la même scélératesse, s'ils avaient été aussi puissans : telle est au moins mon opinion ; mais ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'ils nous tinrent au cachot comme l'avaient fait les jacobins, et nous traitèrent, en tout point, avec la même cruauté et la même injustice.

Ce que j'avais prévu à l'égard de l'inutilité d'une nouvelle pétition ne se vérifia que trop. On ne daigna pas s'en occuper le moins du monde, et même mon sort, au lieu de s'adoucir, ne fit qu'empirer. Ce fut à peu près vers ce temps que nous éprouvâmes un surcroît de rigueur, qui, indépendamment de la gêne extrême qu'il nous occasionna, était très propre à augmenter les tourmens de l'esprit. Nous vîmes paraître un jour, à une autre heure que celle à laquelle on nous apportait ordinairement nos repas, deux administrateurs en écharpe, dont la mine n'annonçait rien de bon; ils déclarèrent, d'un ton sinistre, qu'ils étaient chargés d'une mission assez désagréable, mais que leur devoir les obligeait de remplir. Ce début n'était pas du tout rassurant, d'autant plus que je connaissais l'un d'eux pour un jacobin forcené. « Il faut, « ajoutèrent-ils, que nous vous ôtions tous les « couteaux, rasoirs, ciseaux, canifs et pointes « de quelque espèce que ce soit, dont vous « pourriez être munis. — Mais, citoyens, leur

« dis-je, de pareilles précautions ne se pren-
« nent jamais qu'envers des gens dont on fait
« le procès, et encore quand on peut craindre
« de leur part des tentatives sur leur existence.
« Suis-je donc dans ce cas? — Si l'on faisait
« votre procès, vous en seriez instruit, et
« quant au reste nous ne pouvons rien vous
« dire, nous ne connaissons que nos ordres.
« — Exécutez-les donc, je n'ai pas la folle
« prétention de m'y opposer le moins du
« monde; mais, dites-moi, comment pour-
« rai-je me raser, couper ma viande, etc. etc.?
« — Tout ce que nous allons prendre main-
« tenant sera déposé dans une cassette dont
« vous aurez la clef, et que les administrateurs
« de garde auront entre leurs mains; ils vous
« la remettront quand vous en aurez besoin,
« mais vous ne pourrez en faire usage que
« devant témoins. » Je dis à Gamache, qui
était déjà devenu d'une pâleur mortelle, de
donner mes rasoirs, couteaux, etc., etc., à
ces deux citoyens. Il s'acquitta de la commis-
sion avec peu d'empressement et beaucoup

de soupirs; après quoi ces messieurs me dirent qu'il serait nécessaire, pour la forme, qu'ils fouillassent partout eux-mêmes, et jusque dans mes poches! L'idée de cette insulte me révolta : « Eh quoi! leur dis-je, ma parole de « ne rien garder ne vous suffira-t-elle pas? — « Oui, répondit l'un d'eux, si vous voulez « nous la donner. » Je le fis, et ils s'en allèrent. Je m'attendais à une scène de lamentations de la part de mon bon Gamache, et je ne me trompais pas : elle fut même du genre le plus tragique, et en effet la chose n'était ni gaie, ni de bon augure. Mais c'est en pareil cas qu'on doit se préserver de l'abattement, si l'on ne veut pas souffrir mille fois davantage : Dieu merci, j'ai toujours eu assez de force pour cela, et la perspective de la mort n'a jamais troublé mon repos. Le pauvre Gamache aurait peut-être été de même à ma place; mais l'impression qu'on éprouve lorsqu'on est menacé soi-même d'un danger, est bien différente de celle que cause le danger d'un être auquel on s'intéresse vivement. Dans

ce dernier cas, on a le cœur d'autant plus déchiré qu'on veut cacher son inquiétude à celui qui en est l'objet, et cela seul est vraiment un martyre.

Après la sortie des administrateurs, nous fûmes pendant quelque temps sans proférer une seule parole; je regardai Gamache, et je vis son visage se décomposer de plus en plus. « Gamache, lui dis-je alors, tu es sûrement « malade? jamais je ne t'ai vu si pâle. — En « effet, je ne me sens pas trop bien; mais je « m'en vais tâcher de respirer l'air, et je serai « bientôt mieux. » En disant cela, il alla s'établir devant le soupirail, la tête contre les barreaux, de manière qu'il me tournait le dos; mais un moment après, je m'aperçus au mouvement de ses épaules qu'il pleurait à chaudes larmes. « Pourquoi donc pleures-tu? — Je ne « pleure pas, » me répondit-il en sanglottant. Si j'avais été moins ému moi-même, cette réponse m'aurait fait rire. « Je vois que tu « pleures, lui dis-je, mon bon Gamache, et « tu as tort de vouloir me cacher un chagrin

« qui ne me prouve que ton attachement. —
« Hélas! me répondit-il, ce n'est pas l'inquié-
« tude qui me fait pleurer! car enfin, qu'ose-
« rait-on vous faire? Mais de vous voir traiter
« aussi indignement, comme un criminel,
« ah! c'est trop fort! » et il se remit à fondre
en larmes. « Mais pourquoi te désespérer,
« lorsque tu me vois tranquille? Sois sûr que
« ce misérable enlèvement de choses qui me
« sont journellement nécessaires, n'est qu'un
« nouveau tourment inventé tout à l'heure
« par ces messieurs, et il ne faut pas se dé-
« soler. » Mon discours eut tout l'effet que
je pouvais désirer. Mon fidèle compagnon se
remit bientôt : il essuya ses larmes; et, selon
notre coutume, dès qu'on nous eut apporté
de la lumière, nous commençâmes notre par-
tie de piquet. Elle fut interrompue par la
visite journalière des administrateurs et de
l'officier de garde, qui examinèrent tous les
barreaux de nos grilles l'un après l'autre, en
les faisant sonner avec leurs cannes, pour voir
s'il n'y en avait pas de limés. Je ne pus m'em-

pêcher de lever les épaules, en voyant cette opération; et, sans leur dire un seul mot, je continuai ma partie. Ce redoublement de précautions me faisait croire qu'ils avaient nécessairement de très mauvaises intentions à mon égard; car on ne traite pas de la sorte un homme qu'on veut seulement priver de la liberté, et ils n'avaient jamais rien fait de tout cela, depuis trois mois que nous étions en prison. Au surplus, j'étais déjà résigné à tout; mais une chose qu'on m'assura être de pur hasard, me fit quelques jours après une impression très forte, et que je n'oublierai jamais. Un matin, tandis que je me livrais à des réflexions assez noires, j'entendis ouvrir un des verrous de ma porte; ce n'était pas l'heure ordinaire des visites, et cette circonstance suffit, quand on est en prison, pour exciter un désir très vif de savoir ce dont il s'agit. Ma curiosité fut bientôt tristement satisfaite. La porte s'ouvre, et je vois un prêtre, en longue soutane, qui dit à ceux qui lui avaient ouvert : « Vous pouvez refermer; je

« resterai ici quelque temps. » J'avoue que je ne doutai pas que ce ne fût un prêtre qu'on m'envoyait pour me préparer à mes derniers momens; et cela y ressemblait assez. « Que « ma visite ne vous fasse pas de peine, me « dit le prêtre en s'avançant; je ne viens que « pour tâcher de vous consoler en causant « avec vous. Je suis curé de Saint-Laurent, « j'ai la confiance de votre tante, et c'est à sa « recommandation que je suis venu vous « voir. » Il me dit de plus qu'il était autorisé à visiter toutes les prisons, et me répéta qu'il espérait que sa visite ne me déplairait pas. Je l'assurai que, comme simple visite, elle me faisait grand plaisir; mais je lui avouai que la vue de sa soutane était un peu inquiétante pour quelqu'un qu'on tenait au cachot, et envers lequel on usait de toutes sortes de rigueurs. Il me certifia que, loin d'avoir l'intention de m'entretenir d'idées tristes, le seul but de sa démarche était de me distraire et de me consoler. En effet, pour ne me laisser aucun doute à ce sujet, il me tint plusieurs

propos dont la gaîté m'étonna : ce n'était pas de la gaîté que je lui demandais; mais je tâchai de savoir de lui la cause du redoublement de rigueur que je venais d'essuyer. Il me protesta qu'il ne savait rien du tout à cet égard, m'exhorta à la patience, me parla ensuite de choses assez indifférentes, et au bout d'une demi-heure me quitta. Je ne le revis que deux ans après : il venait de Rome, où il avait rétracté son serment de prêtre constitutionnel, et obtenu son pardon du pape. Il renouvela sa rétractation à Marseille, à cette même époque, c'est-à-dire en 1796.

Mon père, ayant vainement sollicité la permission de prendre l'air, ne fût-ce qu'à la porte de la tour, la demanda pour Beaujolais, dont la santé commençait à se ressentir de cette étroite réclusion, et dont l'âge ôtait tout prétexte à un refus. En effet, il l'obtint, à condition pourtant qu'un des administrateurs ne perdrait pas de vue Beaujolais. On venait le chercher dans la journée, on lui laissait prendre l'air deux ou trois heures, et on le rame-

nait ensuite dans leur cachot. Il demanda plusieurs fois, avec instance, qu'on lui accordât la permission de venir me voir; mais elle lui fut toujours refusée. Comme il était enfermé au-dessus de moi, il fallait, pour sortir, qu'il passât devant ma porte, et jamais il ne manquait de me crier : « Bonjour, Montpensier; « comment te portes-tu? » On ne peut pas se faire d'idée de l'impression que me causait sa voix, et de la peine que j'éprouvais quand je passais un jour sans l'entendre : car quelquefois on lui défendait même de m'adresser ce peu de mots; on le pressait toujours tellement, qu'il avait à peine le temps d'entendre ma réponse. Un jour, cependant, ayant obtenu de ne rentrer qu'au moment où l'on apportait le dîner, il se glissa à la suite du porteur de panier, et, malgré les administrateurs qui voulaient le retenir, s'élança dans ma prison, et vint m'embrasser. Il y avait six semaines que je ne l'avais vu, et six cruelles semaines! Ce moment fut bien doux, mais bien court... On vint aussitôt me l'arracher, en le mena-

çant de ne le plus le faire sortir, si pareille chose recommençait. Conçoit-on une barbarie pareille ! car quel motif, ou quel prétexte raisonnable pouvaient-ils avoir pour empêcher deux frères, dont l'un était âgé de treize ans et demi, et l'autre de dix-huit, de jouir de la consolation de rester un moment ensemble devant témoins ? On ne me permettait jamais non plus, lorsqu'on ouvrait la porte, de m'en approcher pour respirer l'air qui venait par le vilain petit escalier. Un matin seulement, après m'avoir apporté mon déjeuner, on me permit de rester un instant sur le pas de la porte. J'entendis avec émotion la voix de mon père ; car c'était la première fois depuis bien long-temps. Il n'était séparé de l'escalier que par une grille ; mais il avait une sentinelle qui pouvait voir à travers tout ce qu'il faisait, et lui adresser la parole quand cela lui convenait : de plus, les officiers de garde et les administrateurs y faisaient venir leurs amis, pour satisfaire leur curiosité ; et l'avantage d'avoir un peu plus d'air me paraissait trop

payé à ce prix. On m'avait offert aussi une grille, à la place de ma grosse porte à verrous; mais je l'avais refusée; et je ne concevais pas comment mon malheureux père pouvait préférer tous les désagrémens dont je viens de parler, à celui d'avoir la porte à verrous. Cela ne lui faisait rien : il tenait même beaucoup à voir du monde, quel qu'il fût, et à pouvoir adresser de temps en temps la parole à quelqu'un. Cette fois-là, j'entendis qu'il demandait à la sentinelle l'heure qu'il était; je m'empressai de lui crier : « Il « est neuf heures.... Bonjour, mon père, « comment vous trouvez-vous?— Ah! Mont- « pensier, me répondit-il aussitôt, que je suis « aise d'entendre ta voix! Ma santé n'est pas « trop bonne, mon pauvre enfant; mais si je « te voyais, cela me ferait du bien. » Puis, j'entendis qu'il demandait la permission de me voir au moins un instant; mais on la lui refusa, et on ferma sur-le-champ la porte.

Ce qu'on m'avait annoncé en ôtant mes rasoirs, couteaux, etc., etc., fut exécuté de

point en point. Quand j'avais besoin de me raser (ce qui m'arrivait beaucoup moins souvent qu'à Gamache, car je n'avais alors que très peu de barbe), je priais l'administrateur de me faire apporter la cassette où étaient mes rasoirs, et deux gardes nationaux restaient toujours à côté de nous pendant que nous en faisions usage. L'attention avec laquelle ils fixaient Gamache, pendant qu'il se rasait, m'amusait souvent : quand il était en belle humeur, il leur demandait s'ils croyaient qu'il eût bien envie de se couper le cou, et les assurait que si personne ne le désirait plus que lui, il le garderait encore long-temps sur ses épaules; mais qu'il était réellement honteux de les voir se fatiguer ainsi pour sa toilette. Je profitais toujours de l'arrivée de la cassette pour tailler des plumes et des crayons ; car j'essayais de dessiner dans les momens où j'avais assez de jour; mais cela m'était bien difficile et souvent impossible. Pour que je pusse me servir d'un couteau à dîner, il fallait aussi que deux gardes natio-

naux y fussent présens, et cela m'était odieux; car, alors, nous ne pouvions rien dire; et c'est ordinairement pendant les repas qu'il est le plus agréable de causer. Aussi, pour le souper, je me faisais couper en petits morceaux la viande rôtie qu'on m'apportait, afin de n'avoir pas besoin de couteaux et de pouvoir dispenser ces messieurs d'assister à ce repas (1). Cependant lorsque, par hasard, ceux qu'on chargeait de ce soin se trouvaient être polis et bien intentionnés, c'était beaucoup moins désagréable, et même cela procurait l'avantage d'apprendre quelque chose de ce qui se passait au dehors; car on nous laissait à cet égard dans une ignorance parfaite. Mais, comme on leur donnait toujours la consigne de ne rien dire, il fallait qu'ils eussent bien envie de parler, pour oser l'enfreindre,

(1) Un soir, que nous avions oublié de prendre cette précaution, nous fûmes obligés de déchirer avec nos dents et nos fourchettes un morceau de bœuf qu'on nous avait apporté pour souper.

et surtout qu'ils fussent réciproquement bien sûrs l'un de l'autre, ce qui n'était pas fréquent. Cependant cela arriva quelquefois, et ce fut de cette manière que j'appris la formation d'une armée de seize mille Marseillais, pour s'opposer aux troupes de la Convention, qui arrivaient sous le commandement de Carteaux (1). Ils se promettaient des merveilles de cette armée qui ne put pas même défendre des passages inexpugnables contre une poignée d'hommes (Carteaux n'avait que trois mille hommes); ils m'assurèrent qu'aussitôt qu'on se serait débarrassé de l'inquié-

---

(1) Le général Carteaux avait d'abord étudié la peinture sous le célèbre Doyen, qui a peint le dôme de l'hôtel des Invalides. Mais la carrière des armes lui fit bientôt oublier ses premiers travaux. Il embrassa avec ardeur la révolution; il fut nommé aide-de-camp de la ville de Paris, le 14 juillet 1789. Lorsque les Marseillais s'armèrent, en 1793, pour aller au secours des Lyonnais, Carteaux fut choisi pour aller les combattre. Il les défit sur les bords du Rhône, et fit son entrée à Marseille le 25 août. Au

tude que causaient encore les jacobins, et *l'armée des brigands qu'on allait écraser*, on s'empresserait de nous rendre notre liberté. Je les remerciai de leurs bonnes nouvelles; mais je n'y croyais point du tout; et, d'ailleurs, je ne voyais rien qui pût annoncer quelques dispositions à améliorer notre sort. Les précautions allaient toujours en augmentant; tout ce qu'on nous apportait était examiné de la manière la plus scrupuleuse : on coupait toujours le pain en quatre, pour voir si on n'avait pas glissé quelque billet dedans; les volailles étaient aussi ouvertes en deux

---

mois d'octobre de la même année, il courut à Toulon pour repousser le débarquement des Anglais. Ce fut au siége de cette ville, et sous ses ordres, que Napoléon Bonaparte fit ses premières armes. Nommé au commandement de l'armée des Alpes, le général Carteaux ne conserva pas long-temps ce poste. Arrêté à Marseille, il fut amené à Paris, renfermé à la Conciergerie en 1794, et rendu à la liberté par le 9 thermidor. Il est resté en activité de service jusqu'en 1800.

(*Note des éditeurs.*)

et inspectées rigoureusement ; enfin tout, jusqu'aux fruits, était soumis à cette ridicule cérémonie. Comme cette opération se faisait ordinairement avec le même couteau, elle donnait à tout ce qu'on mangeait l'apparence la plus sale et la plus dégoûtante. Après avoir souffert long-temps de ce nouveau tourment sans me plaindre, je perdis une fois patience : l'homme chargé de porter le dîner le mettait sur la table, lorsque l'administrateur, présent à cette opération, aperçut une volaille qu'on avait oublié de couper en deux ; il se précipite aussitôt vers moi, avec un air d'importance et de soupçon, et me déclare qu'avant de manger de cette volaille, il faut que je la coupe devant lui. « Je compte la couper « pour en manger, lui répondis-je en m'effor- « çant d'être maître de moi ; mais, si vous « voulez vous procurer cette satisfaction à « vous-même, vous en êtes bien le maître. — « Citoyen, c'est au nom de la loi que je parle, « et vous devez vous y soumettre ! — Citoyen, « la loi n'ordonne pas toutes les vexations dont

« on nous accable; mais je sais très bien que « je dois m'y soumettre puisque je suis au ca- « chot, et que vous en avez la clef : c'est « une vérité qu'il n'est nullement nécessaire « de me démontrer. » Je dis à Gamache de couper le poulet, et l'administrateur s'en alla en grognant. Après une quantité de « Mon « Dieu, Seigneur! les vilaines gens!.... » Gamache m'exhortait à modérer mon impatience devant des personnages aussi redoutables; mais c'était souvent plus fort que moi. Ces deux premiers mois de la tour furent certainement le temps le plus affreux de ma captivité, car, quoique j'aie éprouvé dans la suite des chagrins plus violens que ceux que j'éprouvais alors, je n'ai jamais eu à souffrir, depuis cette époque, une suite aussi complète, aussi accablante de tourmens et de vexations : je dis deux mois, quoique j'en aie passé *trois* dans ce cachot, *sans mettre une seule fois le pied hors du seuil de la porte;* mais c'est qu'au bout de ces deux premiers mois, ou plutôt quelques jours après leur expiration, je com-

mençai à goûter une consolation qui contribua infiniment à adoucir mon sort. Au moment où je m'y attendais le moins, je vis ouvrir ma porte, et paraître Beaujolais, auquel un homme qui le suivait demanda à quelle heure il voulait qu'on vînt le reprendre : « Dans deux heures, si vous voulez « bien, » répondit-il; et l'homme s'en alla, en refermant la porte sur lui. Aussitôt je me jetai à son cou; et ma joie de le revoir, et de me trouver seul avec lui, fut pendant quelques instans si vive, qu'il m'était impossible de proférer une seule parole. A la fin, je lui demandai à quelle heureuse circonstance je devais ce plaisir inattendu. « Je n'en « sais rien moi-même, me dit-il; je crois que « c'est seulement un heureux hasard. Celui « qui vient de me faire entrer ici n'est qu'un « secrétaire du département que les adminis- « trateurs ont envoyé pour me faire prendre « l'air. En descendant l'escalier, je lui ai de- « mandé si je ne pouvais pas te voir, et, à mon « grand étonnement, il m'a ouvert la porte;

« mais ce qui y a mis le comble, c'est lorsqu'il « m'a demandé combien de temps je voulais « rester ici. Cependant, je me suis bien gardé « de le lui témoigner, de peur qu'il ne se « ravisât; et maintenant la seule peur que « j'aie, c'est que les administrateurs ne le gron- « dent et ne me renvoient chercher. Mais, en « attendant, jouissons du plaisir d'être ensem- « ble, et disons-nous bien vite tout ce que « nous avons à nous dire. »

Je m'empressai de lui demander des nouvelles de mon père, dont il me semblait que cette étroite réclusion devait horriblement affecter l'esprit et la santé. Il me dit qu'effectivement sa santé avait un peu souffert, mais qu'elle était assez bonne maintenant, et que, quant à son humeur, elle était toujours, à l'exception de quelques petits momens d'impatience et de chagrin, aussi gaie et aussi aimable qu'à l'ordinaire. Il me donna ensuite sur la situation de Marseille, sur celle de l'armée de Carteaux et des Marseillais, beaucoup de détails intéressans qu'il avait recueillis

dans la conversation des administrateurs et des gardes nationaux, lorsque ces derniers ne se méfiaient pas de lui. Puis, nous nous contâmes réciproquement les mille et une persécutions que nous avions éprouvées, depuis que nous ne nous étions vus; enfin, nous conclûmes qu'elles devaient être bien près de leur terme, et que le bonheur si inattendu dont nous jouissions en était un présage presque certain. Ce qui augmentait notre joie c'était de voir que les administrateurs ne renvoyaient pas chercher Beaujolais; et ne pouvant ignorer le lieu où il était, il fallait nécessairement qu'ils consentissent à ce que nous fussions ensemble. Au bout de ces deux heures qui s'écoulèrent avec une rapidité extrême, on vint, comme on en était convenu, reprendre Beaujolais, et nous nous séparâmes avec l'espoir de nous revoir le lendemain. Cet espoir ne fut point trompé, et nous eûmes cette consolation pendant les trois semaines suivantes, excepté lorsqu'il se trouvait un administrateur de mauvaise humeur

qui refusait ce que les autres avaient accordé. Enfin, après ces trois semaines, c'est-à-dire le 25 août, jour de Saint-Louis, Carteaux fit son entrée à Marseille, et notre sort fut soumis à une espèce de gouvernement militaire dont nous nous trouvâmes beaucoup mieux que de celui des municipaux (1) et des administrateurs. Deux jours avant cet événement, nous entendîmes une forte canonnade qui paraissait avoir lieu dans la ville, et qui dura assez long-temps. Nous distinguâmes même le bruit de plusieurs bombes; mais ces deux jours-là, on ne permit pas à Beaujolais

(1) En général, nous avons presque toujours eu infiniment plus à nous louer des militaires que des officiers civils. Ces derniers ne pouvaient jamais assouvir leur rage contre ceux qu'ils considéraient comme leurs ennemis, et ils saisissaient avec empressement toutes les occasions de déployer leur autorité en tourmentant leurs prisonniers, tandis que les autres, accoutumés à un plus noble genre de victoire, semblaient même, en pareil cas, ne s'acquitter qu'avec répugnance du devoir qui leur était imposé.

de venir me voir, et on gardait un tel silence, lorsqu'on m'apportait à manger, qu'il était impossible de savoir la cause précise de ce tapage. Je savais que Carteaux n'était pas loin, et je me figurais que c'était lui, contre lequel les Marseillais faisaient un dernier effort; mais je sus depuis que c'était la section n° 11 qui, s'étant déclarée pour Carteaux, deux jours avant son arrivée, se battit pendant quelque temps contre les autres, et fut ensuite se joindre à l'armée conventionnelle qui, comme je l'ai déjà dit, fit son entrée à Marseille le 25 août. La veille au soir, nous éprouvâmes une inquiétude assez vive en voyant se passer l'heure à laquelle on entrait ordinairement le soir dans nos cachots. Plusieurs heures s'écoulèrent : nous craignions qu'on ne nous eût abandonnés, et que nous ne fussions destinés à mourir de faim. Le corps-de-garde de la tour était très près de ma porte, et toujours rempli de gardes nationaux qui faisaient continuellement un train effroyable, ce qui n'était pas un de mes moin-

dres tourmens; car leurs chants étourdissans m'empêchaient souvent de fermer l'œil pendant des nuits entières. Mais ce soir-là on n'entendait plus rien, et il paraissait que tous ces messieurs avaient déserté le poste. Nous frappions à coups redoublés, Gamache et moi: mon père et Beaujolais, aussi inquiets, criaient de leur côté. J'essayai de leur demander, au travers de ma porte, si c'était la même cause qui leur faisait faire tout ce bruit; ils m'entendirent, et me répondirent que leur sentinelle les avait abandonnés. Comme mon cachot était plus près du corps-de-garde, ils me demandèrent si je n'entendais rien; mais, au bout de quelque temps, je distinguai plusieurs voix, dont le bruit augmentant à chaque instant, indiquait leur approche : nous renouvelâmes nos cris, et on nous annonça qu'on arrivait, ce qui nous tranquillisa beaucoup. En effet nos portes s'ouvrirent peu de temps après, et nous vîmes avec joie paraître nos gardiens. Nous nous permîmes quelques questions sur ce long

retard; mais on ne satisfit point notre curiosité.

Le lendemain matin, jour de l'arrivée de Carteaux, ce fut un caporal de garde nationale qui vint tout seul ouvrir ma porte pour faire entrer mon déjeuner. Je vis par là que tout était en désordre, et je voulus au moins en profiter pour aller voir mon père, que je n'avais pas aperçu depuis trois mois, quoique si près de lui pendant tout ce temps. Je m'élançai donc hors de mon affreux tombeau, malgré le caporal qui mourait de peur, et disait toujours : « Mais, citoyen, mais, citoyen, cela « ne se peut pas. » Je l'assurai que cela se pouvait, et je le lui prouvai en montant quatre à quatre le vilain petit escalier qui conduisait à la prison de mon père et de Beaujolais. Leur grille était ouverte parce qu'on venait de leur apporter à déjeuner : je me précipitai dans les bras de mon père, et ce fut un plaisir bien vif! Je voulais déjeuner avec eux; mais le caporal m'ayant prié en tremblant de n'en rien faire, et m'ayant assuré que, si on nous

trouvait ensemble, il était perdu, je consentis à me séparer d'eux, et à retourner dans ma triste demeure.

Vers midi, les troupes de Carteaux vinrent prendre possession du fort; c'était un détachement du régiment de Bourgogne. L'officier qui le commandait se fit conduire dans tous les postes et prisons, par un officier de garde nationale qui avait une peur effroyable, car il craignait, avec raison, qu'on ne le traitât en rebelle. Ils vinrent tous les deux à la tour. L'officier du régiment de Bourgogne avait de très bonnes manières, et l'air fort honnête; je lui demandai quels étaient ses ordres à notre égard, et il me répondit qu'il n'en avait d'autres que de faire suivre provisoirement les anciennes consignes; mais que, si nous avions des réclamations à adresser au général Carteaux, ou aux représentans du peuple, il s'en chargerait avec grand plaisir. Il ajouta qu'il désirait personnellement pouvoir adoucir notre sort; mais que nous devions bien penser que cela ne dépendait nullement de lui, et qu'un

militaire ne connaissait que les ordres de ses supérieurs. En disant cela, il se retira. Quelque temps après, on m'apporta mon dîner; ce fut un sergent qui ouvrit la porte : « Diable, « dit-il en entrant, c'est *ben* noir ici! Bonjour, « citoyen! C'est votre père et votre frère qui « sont là haut, n'est-ce pas? — Oui. — Ça « vous ferait-il *ben* plaisir d'aller dîner avec « eux? — Oh! beaucoup, et je vous en aurai « une grande obligation. — Eh *ben*, montez; « j'ai fermé la grille d'en bas. Si l'officier ou « quelque autre vient, vous redescendrez *ben* « vite dans votre prison, et on ne s'apercevra « de rien; car je ne demanderais pas mieux que « de vous mettre dehors; mais je ne me sou- « cierais pas qu'on me mît dedans à votre « place. » J'étais déjà en haut lorsque ce brave homme achevait son discours. Mon père et Beaujolais ne furent point étonnés de mon arrivée; car c'étaient eux qui avaient obtenu cette grâce du sergent; mais ils en témoignèrent une joie extrême. Nous remerciâmes tous de bon cœur celui qui nous avait procuré cette

jouissance ; il était réellement un très bon homme, mais bizarre à l'excès. « C'est bon, « nous dit-il ; je suis content si vous l'êtes ! « mais chut ! (en mettant le doigt sur sa bou- « che) et ne vous vantez pas d'avoir été en- « semble, car je serais perdu, si on le savait. » Nous dînâmes beaucoup plus gaîment que nous ne l'avions fait depuis long-temps, et après dîner nous eûmes la permission de rester quelque temps ensemble. Vers l'entrée de la nuit, le sergent me fit redescendre, ainsi que mon fidèle Gamache, et on nous enferma dans notre trou. Le soir, ce fut encore lui qui vint ouvrir pour faire entrer le souper. J'espérais qu'il m'accorderait la même faveur que le matin, et je la lui demandai ; mais il me la refusa. Il était ivre, selon sa coutume journalière. « Non, me dit-il, ça gâterait tout, si « vous alliez là-haut ce soir : soupez ici tran- « quillement. » Ce qui me parut le plus clair dans cette injonction, c'est que le bon homme était beaucoup plus traitable à jeûn que dans le vin. Le lendemain matin, il ne fit pas la

moindre difficulté de me laisser monter chez mon père, et même il m'y laissa toute la matinée, ce qui fut pour moi un plaisir sensible; il vint seulement me renfermer un moment avant qu'on ne le relevât; et le sergent, son successeur, étant aussi un fort bon homme, nous accorda la même faveur, de la meilleure grâce du monde, et sans y mettre la restriction du souper; nous eûmes la consolation de pouvoir causer ensemble à notre aise, et sans témoins, ce qui ne nous était pas arrivé depuis bien long-temps; puis nous jouâmes à toutes sortes de jeux de cartes, aux dames, aux échecs. Enfin, indépendamment du plaisir que nous procurait cet adoucissement par lui-même, l'espoir, quoique assez peu fondé, que c'était un pas vers notre liberté, nous mettait du baume dans le sang. Nous avions été si mal, si horriblement traités dans ces derniers temps, qu'il suffisait à ceux qui étaient alors chargés de nous garder, d'être animés de quelques sentimens d'humanité, pour pouvoir, sans se compromettre, rendre

notre sort infiniment plus doux : aussi leur dois-je la justice de dire qu'ils firent pour cela tout ce qui était en eux ; quand je dis *ils*, c'est-à-dire presque tous les sergens qui vinrent commander le poste de la tour, et dont, par conséquent, nous dépendions immédiatement. Les officiers étaient en général moins bons : cependant quelques uns se conduisaient parfaitement à notre égard. Beaujolais eut la permission de se promener dans le fort, à toute heure et tant qu'il lui plaisait ; mon fidèle Gamache obtint aussi cette faveur. Ces deux demi-libertés nous firent d'autant plus de plaisir, qu'ils s'informaient de tout ce qui se passait au dehors et venaient nous le raconter ; mais, malgré toutes les réclamations que nous faisions, nous étions toujours, mon père et moi, privés du plaisir de prendre l'air, et nous en avions, comme on peut croire, un besoin extrême : mon père en souffrait encore plus que moi. Enfin, au bout de quelques jours, nous vîmes une après-dînée l'officier de garde entrer dans notre prison, en nous

disant : « Venez, citoyens, venez respirer « l'air; il est trop cruel de vous étouffer de la « sorte ! Je le prends sur moi; on m'en pu- « nira si on le juge à propos » (1). Nous le suivîmes avec un empressement facile à imaginer, et en l'assurant de notre reconnaissance.

On n'a pas d'idée de l'étourdissement qu'on éprouve en voyant le grand jour après en avoir été long-temps privé, et en respirant l'air pur. Je fus d'abord ébloui, au point de ne pouvoir marcher pendant quelques momens; puis, après cet étourdissement, je me trouvai dans une espèce d'ivresse qui me faisait chanceler, et j'éprouvais en même temps un bourdonnement dans les oreilles qui m'empêchait entièrement d'entendre ce qu'on me disait. Enfin, ce ne fut qu'au bout d'un peu plus d'un quart d'heure que je fus en état de jouir réellement du bien qu'on m'accor-

(1) Ce brave homme se nommait Cottin; il était lieutenant dans un bataillon de la Côte-d'Or (Dijon).

dait. Nous avions pour promenade une petite terrasse adjacente à la tour où nous nous trouvions; on nous permit d'y rester une heure et demie; et, comme la nuit approchait, on nous fit rentrer dans nos cachots. Le lendemain et les jours suivans, on continua de nous accorder la même permission. Quelques officiers, cependant, soit par méchanceté, soit par crainte de se compromettre, nous la refusèrent; mais c'était assez rare; et souvent même, dans ce cas, au moyen de quelques bouteilles de vin ou de quelques pipes de bon tabac, on obtenait des sergens qu'ils prissent sur eux de nous faire sortir un moment sur la terrasse. Enfin, comme je l'ai déjà dit, le *régime militaire* nous convenait infiniment mieux que le *régime municipal;* mais cette funeste engeance, quoique subordonnée aux militaires (la ville était en état de siége), trouva encore le moyen de nous persécuter. Un jour, que nous étions tranquillement à dîner ensemble, deux de ces messieurs, décorés de leurs écharpes, entrèrent dans notre

prison, et, d'un ton insolent, nous déclarèrent ainsi leurs volontés suprêmes : « Ci-« toyens, la municipalité et les administra-« teurs du département et du district, n'ayant « été instruits que ce matin de votre réunion, « nous ont aussitôt députés vers vous pour « vous séparer. En conséquence, il faut que « le fils aîné descende sur-le-champ dans sa « prison, où il continuera d'être enfermé « comme auparavant, sans avoir de commu-« nication avec qui que ce soit. » Cette déclaration pénétra *le fils aîné* de chagrin et de colère. « Au moins, leur dis-je, vous voudrez « bien permettre que j'achève ici mon dîner : « il doit vous être assez indifférent qu'on « m'ensevelisse une demi-heure plus tôt ou « plus tard dans mon cachot. » Mon père était vivement affecté. « Mais ne sentez-vous « pas, leur disait-il, la dureté, l'injustice d'un « pareil traitement, et surtout son peu d'uti-« lité? — Nous savons que cela est triste; mais « nous ne connaissons que nos ordres. » Enfin, ils nous permirent d'achever notre dîner;

mais ils ordonnèrent au sergent de m'enfermer aussitôt après dans mon cachot, et s'en allèrent. Nous étions plongés dans la consternation et dans le plus morne silence, lorsque le sergent, après avoir reconduit ces messieurs hors de la tour, remonta vers nous, et s'assit à quelque distance de la table. C'était, par bonheur, un excellent homme, que l'état où il nous voyait avait touché jusqu'à l'âme. « Consolez-vous, nous dit-il; quand toutes les « municipalités de la terre me donneraient de « semblables ordres, je me garderais bien de « les exécuter. Soyez tranquilles, vous reste- « rez ensemble, à moins que mon officier ne « vienne lui-même vous séparer; mais je ne « le crois pas, car c'est un brave homme. Ce « soir, lorsqu'il commencera à faire nuit, je « viendrai vous prendre pour vous mener sur « la petite terrasse, et vous pourrez y prendre « l'air à votre aise. De plus, je ne ferai aucune « mention à ceux qui viendront me relever « des ordres de ces gens-là, et vous continue- « rez à jouir des mêmes consolations. » Ce dis-

cours, si inattendu, nous causa non seulement une joie inexprimable, mais un attendrissement extrême. Nous cherchions en vain les termes pour exprimer notre reconnaissance à cet être généreux que nous n'avions jamais vu jusqu'à ce moment, et auquel nous avions une aussi grande obligation; mais il vit combien nous y étions sensibles, et ce fut sa seule récompense, car il ne voulut jamais recevoir la moindre bagatelle.

Tout ce qu'il avait annoncé se réalisa; nous restâmes ensemble, et nous eûmes presque tous les soirs la permission de respirer l'air, plus ou moins long-temps, sur la petite terrasse. Lorsque quelque administrateur ou officier général venait visiter la tour (ce qui était assez rare), le sergent accourait sur-le-champ, nous enfermait séparément sous tous les verrous et grilles de nos cachots, et aussitôt qu'ils étaient sortis, il venait nous ouvrir, et nous laissait communiquer ensemble comme auparavant. Un jour que j'avais été enfermé de la sorte, j'entendis, à travers ma porte,

un de ces messieurs qui disait, en montant l'escalier : « C'est le ci-devant duc d'Orléans « qui est en haut, et son fils aîné en bas; mais « ils n'y resteront pas long-temps, *car il faut « que leurs têtes pètent.* » Quoique ce propos n'ait pas été le seul de ce genre que j'aie entendu, il me fit alors une impression d'autant plus forte, que, par un effet du besoin qu'on a toujours de se livrer à l'espérance, nous regardions comme un très heureux présage les adoucissemens que nous ne devions qu'à l'humanité des sergens.

Nous passâmes de la sorte le mois de septembre, et une partie du mois suivant. Ce fut dans la matinée du 15 octobre que, causant avec mon père, nous vîmes arriver précipitamment Beaujolais avec un air d'inquiétude qu'il voulait en vain déguiser. Mon père lui demanda ce qu'il y avait de nouveau. « Il est, « répondit-il, question de vous dans les pa- « piers. — Si ce n'est que cela, mon cher en- « fant, cela n'est pas nouveau; car on me fait « cet honneur-là assez souvent; mais je serai

« bien aise de lire ce papier, si tu peux me le « procurer. — C'est chez ma tante que je l'ai « vu, et elle ne voulait pas même que je vous « en parlasse; mais je sais que vous aimez « mieux être instruit de tout. — Tu as très « fort raison; mais, dis-moi, est-ce à la Con- « vention qu'il a été question de moi? — Oui, « papa, et il a été décrété que vous seriez « jugé. — Tant mieux, tant mieux, mon fils; « il faudra que tout ceci finisse bientôt d'une « manière ou d'une autre; et de quoi peu- « vent-ils m'accuser? Embrassez-moi, mes « enfans; j'en suis enchanté! » J'étais loin de partager sa joie; mais en même temps sa parfaite sécurité, et le penchant qu'on a toujours à se flatter de ce qu'on désire, m'empêchèrent d'éprouver une inquiétude aussi vive que je l'eusse ressentie, si j'avais appris cette fatale nouvelle en son absence. Il se fit apporter le papier public, et y lut son décret d'accusation, joint à plusieurs autres. « Il n'est, me « dit-il, motivé sur rien; il a été sollicité par « de grands scélérats; mais n'importe, ils au-

« ront beau faire, je les défie de rien trouver « contre moi. » C'était ainsi que cette espèce d'optimisme si précieux, qui dominait son caractère, lui cachait le danger affreux auquel il était exposé! « Allons, mes amis, continua-« t-il, ne vous attristez pas de ce que je re-« garde comme une bonne nouvelle, et met-« tons-nous à jouer. » Nous le fîmes, et il joua d'aussi bon cœur et tout aussi gaîment que s'il n'avait rien appris du tout. Il me dit ensuite qu'on me ferait venir à Paris avec lui, pour y subir un jugement. Je le pensais de même; mais je n'en augurais pas, à beaucoup près, aussi bien. Quelques jours après, nous eûmes la visite de trois commissaires qui arrivaient de Paris pour chercher leur victime; ils nous parlèrent du ton le plus poli, et même le plus *mielleux* (je n'ai jamais su quel avait été leur motif en cela), nous engagèrent à n'avoir pas la moindre inquiétude, et nous assurèrent que c'était moins un jugement qu'un éclaircissement qu'on désirait. Ils dirent aussi, en réponse à une question de mon père, qu'ils

n'avaient aucun ordre à mon égard; et que, quant à son départ, il devait se tenir tout prêt, parce qu'ils viendraient le chercher sous très peu de jours. En effet, le 23 octobre, à cinq heures du matin, je fus réveillé par mon malheureux père qui entra dans mon cachot avec les scélérats qui allaient le faire égorger. Il m'embrassa tendrement. « Je viens, mon « cher Montpensier, me dit-il, pour te dire « adieu, car je vais partir. » J'étais si saisi qu'il me fut impossible de proférer une parole. Je le serrai contre mon cœur, en versant un torrent de larmes. « Je voulais, ajouta-t-il, par- « tir sans te dire adieu; car c'est toujours un « moment pénible; mais je n'ai pu résister « à l'envie de te voir encore avant mon dé- « part. Adieu, mon enfant; console-toi, con- « sole ton frère, et pensez tous deux au bon- « heur que nous éprouverons en nous re- « voyant! » Hélas! ce bonheur ne nous était pas destiné!... Malheureux et excellent père! quiconque a pu vous voir de près, et vous bien connaître, sera forcé de convenir (s'il

n'est un insigne calomniateur) que vous n'aviez dans le cœur ni la moindre ambition, ni aucun désir de vengeance; que vous possédiez les qualités les plus aimables et les plus solides; mais que vous manquiez peut-être de cette fermeté qui fait qu'on n'agit que d'après sa propre impulsion; que, d'ailleurs, vous accordiez votre confiance avec trop de facilité, et que les scélérats avaient trouvé le moyen de s'en emparer pour vous perdre, et vous sacrifier à leurs atroces projets! Celui qui tiendra ce langage ne fera que vous rendre la justice la plus sévère; mais vos ennemis écraseront sa voix, et malheureusement ils n'en ont que trop de moyens. Eh bien! qu'ils consomment leur ouvrage! qu'ils achèvent de déchirer la mémoire de cet être infortuné et sacrifié! mais puisse-t-il au moins être connu un jour! puisse le monde savoir ce que je sais! et puissé-je encore exister à cette époque! — Revenons à mon triste sujet.

Je montai chez Beaujolais, que je trouvai en larmes, et nous passâmes toute la journée

à nous entretenir de celui dont nous ne pouvions nous imaginer que nous fussions séparés pour toujours. Le lendemain nous nous occupâmes des moyens de sortir de l'affreux séjour où nous avions déjà passé près de cinq mois, c'est-à-dire que nous adressâmes des pétitions aux autorités compétentes. Nous pensions qu'on n'aurait aucune raison de retenir dans les cachots deux jeunes gens, âgés l'un de dix-huit ans, et l'autre de quatorze, qu'on ne pouvait accuser de rien, et qu'on nous donnerait au moins des logemens plus sains, plus clairs, et un peu plus de liberté. Nous étions dans l'erreur. La réponse à nos pétitions fut un arrêté portant défense de nous laisser sortir de la tour, même pour un moment, permettant seulement de nous faire prendre l'air pendant le jour sur le sommet de la tour, où on placerait une sentinelle qui en refermerait la porte une heure avant le coucher du soleil. Cette nouvelle rigueur, si contraire à ce dont nous nous flattions follement, nous plongea dans la consternation,

et nous causa en même temps un mélange de colère et d'indignation que nous ne pûmes cacher au porteur de cet ordre tyrannique : mais après tout nous fûmes forcés, comme à l'ordinaire, de prendre notre parti. Huit ou dix jours après le départ de mon père, nous reçûmes avec joie une lettre de lui, datée de Lyon; elle était fort courte, et ne contenait que quelques détails assez satisfaisans sur sa santé, et sur l'état dans lequel il se trouvait. Ce furent les dernières nouvelles que nous reçûmes de lui. On ne nous laissait pas alors lire les papiers publics, quoique nous les demandassions avec plus d'instances que jamais. Ces messieurs avaient cependant bien voulu nous faire passer, presque toujours, quelques unes des lettres qu'on nous écrivait, et dans lesquelles on avait bien soin de ne rien mettre qui pût exciter le moindre soupçon. Les seules personnes qui nous écrivissent depuis notre emprisonnement étaient, d'une part, ma mère qui était restée à Vernon jusqu'à l'affreuse époque dont je vais

parler; et de l'autre, madame de B...., cette excellente amie de mon père, et la nôtre, qui ne cessa jamais de nous donner les preuves d'attachement les plus touchantes, et qui, pour nous procurer cette consolation, ne craignit jamais de s'exposer, dans les temps les plus orageux, aux dangers qu'entraînait une correspondance avec des personnes aussi suspectes. Je ne dois pas oublier non plus de faire mention du bon Lebrun, qui avait été notre sous-gouverneur, et qui continua aussi à nous écrire de temps en temps, quoique sa position fût aussi très critique. Ce fut même par une lettre de lui, du 8 novembre, et qui ne nous parvint que le 18, que nous commençâmes à nous douter de l'horrible malheur que nous venions d'éprouver, et dont nous n'avions aucune connaissance. Je dis que nous ne fîmes que nous en douter, car quoique cette lettre contînt quelques exhortations à la résignation, et à la soumission aux décrets de la Providence, qui n'étaient que trop intelligibles, on s'était plu à nous faire des contes si contraires

à la vérité, que, malgré l'inquiétude que nous causa cette lettre, nous trouvâmes moyen de la commenter et de nous faire illusion sur le sens qu'elle aurait dû nous présenter. « S'il « était arrivé quelque malheur à mon père, « disions-nous, pourquoi ne nous le mande- « rait-on pas plus positivement? comment ne « l'aurions-nous pas appris de quelque autre « manière? Non, non, le bon Lebrun ne nous « exhorte à la résignation que parce qu'il sait « que, surtout en l'absence de mon père, nous « en avons besoin dans la situation où nous « sommes. »

Tout en disant cela, nous étions néanmoins horriblement agités, et nous nous cachions mutuellement nos craintes. Ne pouvant obtenir les papiers publics, malgré nos vives instances, nous accablions de questions l'officier de garde, et les sergens et caporaux qui venaient nous voir de temps en temps; aucun ne voulut se charger de nous découvrir la fatale vérité. Enfin, un garde de ville (que les municipaux et administrateurs avaient placé

auprès de nous, sous prétexte de veiller à ce que leurs arrêtés fussent exécutés, mais au fait pour nous espionner, et leur rendre compte de tout ce que nous faisions et disions) vint nous déclarer un soir, d'un air sinistre, que ma tante avait obtenu la permission de venir passer une heure avec nous, le lendemain. Cette nouvelle mit le comble à notre inquiétude; cependant nous parvînmes à nous abuser encore. « Ma tante, disions-nous, voit « toujours en noir; elle s'est toujours figuré « que mon père courait de grands dangers; « elle vient, sans doute, pour nous préparer « à de mauvaises nouvelles qu'elle craint, « mais qu'elle n'a certainement pas pu rece- « voir. » Le lendemain, jour affreux! il faisait si sombre dans notre cachot, que nous fûmes obligés (ainsi que cela nous arrivait quelquefois) de garder de la lumière toute la journée. Vers midi, ma tante arriva : « Mes « pauvres enfans, nous dit-elle après nous « avoir regardés quelque temps avec l'air de « la compassion, j'espère que vous êtes pré-

« parés à recevoir la pénible commission dont « il faut que je m'acquitte envers vous? — « Non, ma tante, répondîmes-nous avec em- « pressement, nous ne sommes préparés à « rien, nous ne savons rien. — Il est impos- « sible que vous ne vous doutiez pas du ter- « rible malheur que la religion seule peut vous « aider à supporter courageusement; il faut « enfin cesser de vous abuser; lisez d'abord « cette lettre que votre mère vous écrit, et « qu'on vient de me remettre pour vous. » La lettre ne contenait que ces mots en caractère très gros et très défigurés : « Vivez, « malheureux enfans, pour votre si malheu- « reuse mère! » Cette déchirante recommandation me bouleversa totalement. Je regardai Beaujolais, et à peine nos yeux se furent-ils rencontrés que les larmes en sortirent aussitôt, avec d'autant plus de violence qu'elles avaient été long-temps contraintes. Cependant, ne pouvant me livrer à l'affreuse idée de la perte que nous venions de faire : « Ma « tante! m'écriai-je, de grâce expliquez-vous;

« qu'est devenu mon père ? — Vous n'en avez « plus, me répondit-elle ; il a été condamné « à mort et exécuté ! » Je n'eus que le temps de m'écrier : « Ah ! les exécrables monstres ! » et je perdis aussitôt connaissance. Beaujolais ne tarda pas à s'évanouir aussi. En revenant à moi, je me trouvai tout en convulsions : on voulut me porter sur un lit ; et ce lit était le même dans lequel mon malheureux père avait couché quatre mois ! cette vue me fit une impression impossible à rendre : je criais, je hurlais, je menaçais les assassins de mon père, je leur demandais la mort. Jamais état ne fut plus violent et plus douloureux. Ma tante voulut nous faire des exhortations ; mais j'étais si peu disposé à les recevoir, qu'elle s'en alla. (1)

---

(1) Le duc d'Orléans arriva à Paris dans la nuit du 5 au 6 novembre, et fut conduit directement à la Conciergerie, où on lui annonça qu'il comparaîtrait dès le lendemain devant le tribunal. Ce ne fut qu'alors qu'on lui fit connaître l'acte d'accusation sur lequel il

Lorsque nous fûmes un peu plus tranquilles et qu'il nous fut possible de nous entretenir

---

allait être jugé. Son étonnement fut grand en voyant que cet acte d'accusation était précisément le même que celui qui avait été dressé contre les girondins, et sur lequel ils avaient été condamnés à mort et exécutés, huit jours auparavant. On ne s'était pas même donné la peine d'en faire un autre qui pût au moins être applicable au duc d'Orléans : parmi les chefs d'accusation qu'il contenait, s'en trouvait un dirigé contre le député Carra, auquel on avait reproché, sans raison, d'avoir voulu placer le duc d'York sur le trône de France. Aussi, lorsque le duc d'Orléans entendit la lecture de cet article, il dit froidement : « Mais, « en vérité, ceci a l'air d'une plaisanterie. » Interpellé par le tribunal de déclarer ce qu'il avait à répondre aux accusations portées contre lui, il se borna à faire observer, « qu'elles se détruisaient d'elles-mêmes, et « qu'elles ne lui étaient pas applicables, puisqu'il était « notoire qu'il avait été constamment opposé au sys- « tème et aux mesures du parti qu'on l'accusait d'avoir « favorisé. » Néanmoins, le tribunal ayant passé outre, et l'ayant condamné à mort sans désemparer, il dit, sans se déconcerter, après avoir entendu sa sentence :

ensemble de notre malheur, je dis à Beaujolais que je ne doutais pas que les scélérats qui venaient d'assassiner mon père, ne crus-

---

« Puisque vous étiez décidés à me faire périr, vous « auriez dû chercher au moins des prétextes plus plau- « sibles pour y parvenir; car vous ne persuaderez « jamais à qui que ce soit que vous m'ayez cru cou- « pable de tout ce dont vous venez de me déclarer « convaincu; et vous, moins que personne, vous qui « me connaissez si bien, ajouta-t-il en regardant « fixement le chef du jury (Antonelle). Au reste, « continua-t-il, puisque mon sort est décidé, je vous « demande de ne pas me faire languir ici jusqu'à de- « main, et d'ordonner que je sois conduit à la mort « sur-le-champ. » On lui accorda, sans difficulté, cette triste faveur. En traversant la place du Palais-Royal, la charrette qui le conduisait au supplice fut arrêtée quelques minutes, et, pendant ce temps, il promena ses regards avec un grand sang-froid sur la façade de son palais. Arrivé à la place Louis XV, il monta d'un pas ferme sur l'échafaud, et reçut la mort le 16 brumaire an II (6 novembre 1793), à quatre heures du soir. (*Extrait des Mémoires du temps.*)

(*Note des éditeurs.*)

sent leur ouvrage incomplet, tant que ses enfans existeraient, et que certainement un crime de plus ne les arrêterait pas. J'ajoutai que, d'ailleurs, la mort était ce que nous devions désirer le plus, puisque nous ne pouvions plus espérer maintenant qu'on nous rendît notre liberté. Beaujolais m'assura qu'il pensait absolument de même; et tous deux, nous affermissant dans l'idée que nos maux ne dureraient pas long-temps, nous parvînmes à les supporter avec plus de force et de calme. Quelquefois, lorsque nous nous sentions dominer par les idées noires, que nous ne pouvions pas toujours vaincre avec autant de facilité, nous nous forcions à prendre quelques verres de vin de plus qu'à l'ordinaire, puis ensuite à fumer, ce qui nous procurait une espèce d'étourdissement pendant lequel nous ne songions point à l'horreur de notre situation, et cela était suivi d'un sommeil salutaire. Affreuse existence! le sort des animaux excitait notre envie! « Ils sont exempts « du tourment de la pensée, disions-nous, ils

« sont bien heureux! » Plus d'une fois, nous nous souhaitâmes, en nous couchant, de ne plus nous réveiller, et ce souhait était bien sincère. En effet, le moment du réveil était peut-être le plus affreux de la journée : la vue de notre cachot dans lequel le jour ne pénétrait à travers trois rangs de barreaux et un grillage, que pour mieux en découvrir l'horreur, faisait naître en nous toutes les cruelles idées qu'un sommeil bienfaisant avait éloignées pour quelque temps. L'espérance était presque entièrement bannie de nos cœurs; je dis *presque*, parce que, grâce à la Providence divine, elle ne peut jamais l'être entièrement. Cependant que pouvions-nous raisonnablement espérer? l'arrêté par lequel le département et la municipalité, après avoir reçu toutes nos réclamations, nous condamnait à rester enfermés dans la tour, nous prouvait qu'on avait l'intention de nous y laisser très long-temps, ou au moins jusqu'au moment où on jugerait à propos de nous envoyer à la boucherie. D'un autre côté, les papiers publics qu'on nous lais-

sait lire de temps en temps ne nous permettaient pas de conserver le moindre doute sur l'irrévocable proscription que les forcenés qui gouvernaient alors avaient jurée contre tous les nobles, et à plus forte raison contre notre famille et contre nous. Leur haine s'étendait même jusqu'aux enfans, qu'ils désignaient sous le nom de *louveteaux*, et auxquels ils déclaraient qu'ils ne feraient aucun quartier. Ainsi donc, nous ne pouvions pas même conserver l'espoir d'être épargnés en faveur de notre âge, ni par conséquent nous faire la moindre illusion sur le sort qui nous menaçait. Mais, comme je l'ai déjà dit, nous étions parvenus à l'envisager avec un calme si parfait, qu'il approchait beaucoup de l'insouciance. Aussi nous nous trouvions l'esprit assez libre pour pouvoir goûter la lecture, et nous y livrer pendant la plus grande partie du jour; ce qui était pour nous une ressource incalculable, et dont nous aurions été privés, si nous n'avions pas réussi à éloigner les horribles idées que notre situation faisait naître natu-

rellement. Nous étions, ainsi que je crois l'avoir déjà dit, abonnés chez un libraire, dont on nous permettait de recevoir les livres, après qu'on leur avait fait subir l'examen par lequel passait tout ce qui devait nous être remis. Nous consacrions donc nos tristes journées à la lecture et à la très courte promenade qui nous était accordée sur une terrasse d'environ *quatorze pieds carrés*, au sommet de la tour. J'ai oublié de dire que, par un article de l'arrêté qui nous confinait dans ce triste séjour, il nous était expressément défendu de voir qui que ce fût au dehors, et il était enjoint à notre domestique de se constituer prisonnier dans la tour, s'il voulait continuer à nous servir, ou de sortir à l'instant du fort, pour n'y plus rentrer, s'il ne se souciait pas de souscrire à cette condition. Ce domestique était un Limousin nommé Coste, qui nous apportait notre dîner de chez le traiteur, et nous l'avions pris à notre service depuis le départ de Gamache qui avait suivi mon père. Coste aimait l'argent, et une promesse de lui

donner 30 fr. (en assignats qui perdaient beaucoup), indépendamment des 45 fr. que le département lui donnait pour nous servir, le détermina à accepter la condition, et à s'enfermer avec nous. J'étais étonné qu'on pût faire un pareil sacrifice pour de l'argent, et surtout pour aussi peu d'argent. Nous avons eu lieu de penser depuis qu'il espionnait, et rendait compte de ce que nous disions à messieurs du département et de la municipalité, et même nous le surprîmes un jour, écoutant à la porte, ce qui nous détermina à le congédier; mais ce ne fut que long-temps après, car il passa six mois entiers avec nous dans la bienheureuse tour. Assurément la vie qu'il y menait était aussi triste, aussi ennuyeuse qu'on peut se le figurer, car il ne savait ni lire ni écrire, et n'avait d'autre occupation, après celle de faire nos lits et de nous servir à table, ce qui n'était pas long, que de manger et boire, ce dont il s'acquittait fort bien. Il passait le reste du temps sur la terrasse, où il avait toujours une conversation établie avec la sen-

tinelle, lorsqu'on voulait bien la lui accorder, ce qui arrivait ordinairement : il s'enivrait régulièrement tous les soirs, et il avait, en général, ce qu'on appelle le *vin mauvais*. Aussi, dès que l'ivresse se manifestait, nous avions soin de l'envoyer coucher; ce qu'il faisait en grognant beaucoup. Il couchait en bas dans l'endroit où j'avais été enfermé pendant trois mois avec Gamache; car ces messieurs avaient bien voulu nous accorder, par leur arrêté, la *jouissance* des deux cachots de la tour, ainsi que du petit escalier qui menait de l'un à l'autre et aboutissait à la terrasse, dont la porte n'était ouverte que pendant le jour. On la fermait le soir au coucher du soleil, et on allait l'ouvrir le lendemain matin. On relevait de deux heures en deux heures la sentinelle qui était en haut, et bien souvent le caporal et les soldats entraient dans notre triste séjour pour y satisfaire leur curiosité en nous regardant. Ces importunités devenaient si fréquentes et si odieuses, que nous sollicitâmes et obtînmes la permission de fermer notre

porte en dedans, avec un petit crochet que nous y fîmes placer. Cette précaution ne put nous débarrasser des rondes de jour de messieurs les officiers de garde : quant à celles de nuit, nous nous dispensions d'aller leur ouvrir, et ils n'insistaient pas ordinairement. Il y en eut un cependant qui, venant nous rendre sa visite à minuit, s'obstina à frapper à la porte à coups redoublés. Je m'éveille en sursaut et demande ce qu'on veut. On répond : « Ronde de nuit. — Citoyen, nous sommes « couchés, et on veut bien ordinairement « nous laisser dormir en repos. — Ouvrez la « porte, il faut que j'entre. — Nous l'ouvri- « rons demain, mais à présent nous sommes « couchés, et nous vous prions de nous laisser « dormir. — Si vous ne l'ouvrez pas sur-le- « champ, je m'en vais l'enfoncer. — Faites-la « donc enfoncer, citoyen, car nous ne l'ou- « vrirons certainement pas maintenant. » Sur cela, il s'en alla en faisant mille menaces que sa fureur lui inspirait. Il revint à cinq heures du matin ; mêmes menaces et mêmes ré-

ponses. Enfin il revint à neuf heures, pendant que nous étions à déjeuner; son extrême malhonnêteté nous avait déterminés à ne pas lui ouvrir du tout, et à attendre jusqu'à midi qu'on vînt le relever; mais, pour se procurer le plaisir qu'il poursuivait avec tant d'acharnement, il s'avisa d'un expédient : ce fut de contrefaire la voix du commandant du fort, qui était depuis très peu de temps en place, et qui, sans pouvoir changer notre position, était venu nous voir, et nous avait témoigné beaucoup d'intérêt et de bons sentimens. Croyant que c'était lui qui venait nous rendre visite, nous nous empressâmes d'aller ouvrir; mais nous fûmes cruellement *désappointés*, en voyant entrer un homme qui nous était parfaitement inconnu, et qui se jeta sur nous le sabre à la main, avec toutes les démonstrations de la fureur. « Je vous apprendrai, « s'écria-t-il, ce que c'est que de vouloir ré- « sister à un républicain. » Un sergent qui le suivait le retint en lui disant : « Mon officier, « laissez ces malheureux jeunes gens; ce serait

« une lâcheté que de les attaquer dans l'état « où ils sont! — Non, répondit-il, ce sont de « f..... aristocrates, et il n'y a rien qu'ils ne « méritent! — Eh bien, misérable, lui criâmes-« nous, exercez votre valeur sur deux prison-« niers sans défense; votre grand sabre et vos « menaces ne nous intimident nullement. — « Sois tranquille, répliqua-t-il en m'adressant « la parole et en me tutoyant révolutionnaire-« ment, la guillotine m'épargnera la peine de « t'arranger comme tu le mérites : rappelle-« toi seulement le sort qu'ont éprouvé tes « parens, et tremble, car ce sera le tien! En « attendant, le rapport que je vais faire au « représentant du peuple pourra bien l'accé-« lérer. Adieu. » Et il s'en alla. Quelques momens après, le commandant vint nous voir, et, sans que nous lui en parlassions, nous assura que, pour prévenir le mauvais effet que pourrait produire le rapport de ce misérable, il allait en faire un dans lequel il raconterait la chose comme elle s'était passée, et demanderait que le lâche qui avait insulté de

la sorte, et de propos délibéré, les prisonniers qui étaient sous sa garde, fût réprimandé comme il le méritait. Nous le priâmes de renoncer à ce projet, et de se contenter simplement du récit exact du fait, ce qu'il nous promit. Nous n'entendîmes plus parler de cette affaire, et nous ne revîmes jamais ce misérable. Nous apprîmes seulement par ceux de ses camarades qui furent de garde après lui, qu'il avait été jadis ce qu'on nommait *aboyeur* à la porte des spectacles (1); je leur dois même la justice d'ajouter qu'ils nous en parlèrent avec un profond mépris, et nous assurèrent qu'ils étaient tous indignés de sa conduite à notre égard. Nous les remerciâmes de leur politesse, qui paraissait sincère, et qui par conséquent nous faisait plaisir, et nous les assurâmes à notre tour, que les insultes de cet *aboyeur* n'avaient produit sur nous qu'une légère impression. Le département avait, depuis notre arrivée à Marseille,

(1) C'est-à-dire qu'il appelait les voitures.

et par ordre de la Convention, payé tous les mémoires du traiteur qui nous fournissait à manger; il s'avisa tout d'un coup de supprimer ce payement, et de taxer notre nourriture à vingt-quatre francs en assignats, par jour, ce qui équivalait alors à huit francs en argent. Ces huit francs passaient par les mains du traiteur qui nous nourrissait fort mal, et qui en gardait la moitié. Nous fîmes, à ce sujet, de vives représentations à *nos tuteurs*, et nous obtînmes enfin que l'argent nous serait remis, au lieu de l'être au traiteur, et que nous pourrions avoir *un pot au feu* dans notre tour, et faire faire la cuisine par notre domestique. Cet arrangement nous convenait d'autant mieux que nous n'avions pas un denier, et que toute modique qu'était la somme qu'on nous allouait pour trois personnes (nous deux et notre domestique), nous espérions économiser assez pour payer notre blanchissage et d'autres petites dépenses nécessaires. Le département nous avait aussi fourni à chacun une capote, une veste, un pantalon

de molleton et de gros souliers; ce costume était complété par un bonnet de poil, dont la fourrure avait appartenu à des animaux domestiques. Indépendamment de tout cela, les administrateurs nous avaient donné à chacun une douzaine de chemises, dont la toile aurait été employée d'une manière beaucoup plus convenable, si on en avait fait des torchons de cuisine. Équipés de la sorte, nous aurions eu grand tort de nous plaindre; et d'ailleurs la plainte aurait été parfaitement inutile : aussi n'en fîmes-nous aucune. Cependant on nous avait laissé parvenir, je ne sais comment, une lettre de ma mère, dans laquelle elle nous annonçait qu'elle nous envoyait une somme de douze mille francs, que le négociant Rabaut était chargé de déposer dans les mains des autorités constituées (le département, le district et la municipalité), pour qu'elles nous la fissent remettre partiellement, et de la manière qu'elles jugeraient convenable. Cette somme nous paraissait une ressource inépuisable; mais nous doutions qu'elle pût

arriver jusqu'à nous, et nos doutes n'étaient que trop fondés. Messieurs du district reçurent la somme, et jugèrent *convenable* de la confisquer sans rien dire; nous ne sûmes positivement cette circonstance que longtemps après; car toutes nos demandes à ce sujet restèrent alors sans réponse.

Nous nous décidâmes enfin à prendre notre parti sur cela comme sur tout le reste; *à mettre notre vieux bonnet sur l'oreille*, comme disent les soldats, et à tâcher de supporter patiemment la cruelle vie à laquelle nous étions condamnés, jusqu'à ce qu'on jugeât à propos de nous en débarrasser. A l'exception de quelques épisodes, à peu près semblables à ceux que j'ai déjà racontés, et de quelques redoublemens ou relâchemens de sévérité, selon l'humeur de nos gardiens, nous n'éprouvâmes aucun changement dans notre situation pendant tout le temps de ce triste hiver, ni, par conséquent, rien qui mérite place dans ce récit. Je crois avoir seulement oublié de dire qu'on nous permettait de lire des papiers

publics, dans lesquels nous n'avions à apprendre que la mort de quelques personnes auxquelles nous portions intérêt ou affection, ou les nouvelles menaces et injures que les scélérats ne cessaient de vomir contre ceux qu'ils avaient proscrits. Nous n'ouvrions jamais ces horribles journaux sans une répugnance qui cédait, cependant, à l'intérêt extrême de savoir quels étaient ceux dont nous avions à pleurer la perte, et si nos noms ne se trouvaient pas aussi sur la liste des proscriptions.

Vers le mois de mars 1794, nous apprîmes qu'il venait d'arriver à Marseille un représentant du peuple muni des pouvoirs les plus étendus, et qui avait annoncé l'intention de réparer l'injustice de ses prédécesseurs. Ce représentant était Maignet, dont le nom est devenu depuis si fameux dans le Midi, par les cruautés atroces qu'il y a commises, mais qui alors n'était presque point connu. On espérait donc quelque soulagement de ce nouveau venu; car il faut toujours qu'on espère.

Quant à nous, sans nous livrer à l'espérance, et malgré notre dégoût pour les pétitions, nous nous déterminâmes à en risquer une bien courte, dans laquelle nous exposions au citoyen représentant « que le décret qui nous « privait de notre liberté portait que nous « serions détenus *dans les forts et châteaux* « *de Marseille*, mais point du tout ensevelis « dans un cachot, comme celui dans lequel « nous gémissions depuis plus de neuf mois; « que nous réclamions l'exécution de ce dé- « cret, qu'on avait observé seulement à l'égard « de M. le prince de Conti et de notre tante, « et qu'on avait outre-passé à notre égard « d'une manière si cruelle et si injuste. » Cette pétition n'eut pas un sort plus heureux que les précédentes, et on ne daigna pas y faire la moindre réponse; mais voici la manière dont on imagina *d'y faire droit* (selon l'expression ironique que Maignet employa). Ce fut le 3 avril, environ trois semaines après l'envoi de notre petition, que nous fûmes réveillés à cinq heures du matin par les coups

redoublés qu'on frappait à notre porte. (J'ai déjà dit que nous avions obtenu la permission de fermer la porte en dedans.) « Qui frappe, « nous écriâmes-nous, et que nous veut-on? — « C'est moi, répondit alors une voix que nous « reconnûmes sans peine pour celle de M. le « prince de Conti; c'est moi, citoyens; on « vient m'enfermer avec vous. » Je crus entendre m'emmener avec vous, et je ne doutai pas que ce ne fût pour nous conduire ensemble au tribunal révolutionnaire. J'allai ouvrir; et, malgré les sinistres idées dont j'étais rempli, j'eus réellement besoin de me faire violence pour contenir l'extrême envie de rire qui s'empara de moi, contre mon gré, à l'étrange apparition qui frappa mes regards. Il me serait impossible de donner une idée de la figure de M. le prince de Conti; la tête couverte de papillotes, un petit chapeau à trois cornes horizontales par-dessus, joignant à ses grimaces ordinaires celle de la circonstance, et dardant sa canne en avant, en criant : « Quoi! malheureux, c'est ici? » Il était suivi par son vieux

et fidèle valet de chambre, Jacquelin, et par un garde de ville, dont l'air insolent justifiait le choix qu'on avait fait de lui pour cette mission. « Maintenant, dit ce dernier en « s'adressant à M. le prince de Conti, il ne « me reste plus qu'à faire venir ici votre lit « et vos effets, et les ordres que j'ai reçus à « votre égard seront alors entièrement exécu- « tés. — On veut me faire mourir à petit feu, « s'écria-t-il; eh bien! soyez tranquille, cela « ne sera pas long. Je serai bientôt étouffé « dans cet horrible lieu. Mais, malheureux « jeunes gens (continua-t-il en s'adressant à « nous), comment avez-vous pu vivre ici pen- « dant dix mois? » Nous ne répondîmes à cette question qu'en l'assurant sincèrement du regret que nous avions de le voir, à son âge, partager notre rigoureux sort. Il se mit à pleurer, et, s'asseyant ensuite, il resta quelque temps plongé dans une profonde méditation; puis, tout à coup : « Jacquelin, s'écria- « t-il, quel quantième du mois est-ce aujour- « d'hui? — Monseigneur, c'est le 3 avril. —

« Vous ne savez ce que vous dites, car c'est « le 10. — J'ai l'honneur d'assurer à monsei- « gneur que c'est le 3. — Je vous dis que c'est « le 10. — Monseigneur, ce n'est que le 3; » et chacun persistait dans son opinion. Cette dispute, qui, au reste, ne se passait qu'entre les dents, aurait pu durer long-temps, si je n'y avais mis fin, en certifiant que l'almanach donnait gain de cause à Jacquelin, et que c'était en effet le 3 avril. Nous ne pouvions pas revenir de l'étonnement que nous avait causé l'arrivée de notre malheureux parent; mais nous n'osions lui faire aucune question à cet égard, de peur d'augmenter son chagrin. Le voyant plongé dans un accablement total et inquiétant, nous l'invitâmes à aller prendre l'air sur la terrasse au-dessus de la tour, où on nous permettait de passer quelques heures, en présence d'une sentinelle; il y consentit, et l'air parut effectivement lui faire du bien. A peine fut-il un peu remis qu'il nous prit tous deux à part, et nous dit, aussi bas qu'il put (ce qui ne l'était guère,

car sa voix gémissante perçait toujours malgré lui) : « Messieurs, je ne vous cache pas « que nous sommes perdus, et je dois vous « dire même que nous n'avons pas vingt-« quatre heures à vivre ! On ne m'enferme « ici avec vous que comme on enferme des « bœufs et des moutons, lorsqu'on est au mo-« ment de les égorger : vous voyez ce vais-« seau-là (continua-t-il en nous montrant « avec sa canne un vaisseau dans le port), « hé bien ! ce sera le lieu de notre supplice; « c'est là que l'on va nous mettre pour nous « noyer au moyen d'une soupape, aussitôt « que nous serons sortis du port : c'est comme « je vous le dis, vous pouvez y compter. » Ce discours nous fit craindre que notre vieux parent n'eût l'esprit tout-à-fait égaré; car, quoique nous fussions bien persuadés que notre mort était résolue depuis long-temps, aurait-on confié à une des victimes quels étaient le lieu, l'époque et le genre de supplice qu'on leur réservait? Cela n'était assurément pas probable, et il nous parut beaucoup plus naturel de croire que ce terrible

projet n'avait été enfanté que par la frayeur de notre pauvre compagnon d'infortune. La suite prouva que nous avions raison.

Vers midi, on apporta les lits de M. le prince de Conti et de Jacquelin, ainsi qu'un grand fauteuil, et une commode remplie d'effets. Le prince adressant la parole au secrétaire du commandant du fort, qui accompagnait ces effets : « N'est-il pas affreux, ci-« toyen P..., de nous empiler ainsi dans cet « abominable trou, comme des bêtes qu'on « va mener à la boucherie, et de mettre le « comble au malheur de ces jeunes gens, en « leur envoyant un vieillard infirme, qui va « être, malgré lui, leur fléau? » Le ton et les détails singuliers dont cette harangue fut accompagnée, ne nous permirent pas de garder plus long-temps notre sérieux, et nous éclatâmes avec d'autant plus de force que nous avions mis plus d'application à nous contenir (1). Le prince de Conti ne s'en déconcerta

(1) M. le prince de Conti nous plaçait à chaque moment, malgré nous, dans une étrange position. Son

pas du tout, et continua à déclamer sur le même ton, jusqu'à ce que le citoyen P... l'eût assuré d'un air mielleux et hypocrite, qu'il était sincèrement touché de sa position, mais qu'il n'y pouvait malheureusement rien, et que c'était au représentant qu'il devait s'adresser. Il ajouta qu'il était chargé de lui annoncer que son valet de chambre, Jacquelin, ne pourrait rester auprès de lui qu'en se constituant prisonnier ; mais que son valet de chambre, Courvoisier, pourrait aller et venir pour ses commissions, pourvu qu'il se soumît à subir, en entrant et en sortant, l'examen nécessaire. Jacquelin déclara qu'il n'abandonnerait jamais son maître. Celui-ci l'en remercia avec attendrissement; mais lui dit ensuite :

âge, ses malheurs, ses craintes, excitaient l'intérêt. Mais son langage, ses doléances, le bizarre contraste que présentaient son costume, ses manières, ses habitudes, avec l'état auquel nous étions réduits, provoquaient quelquefois la gaîté la plus involontaire : on ne pouvait guère le voir ou l'entendre sans le plaindre et sans rire.

« Vous ne savez pas, Jacquelin, jusqu'où va « le sacrifice que vous me faites : apprenez « qu'on commet un crime en témoignant de « l'attachement à un être proscrit comme moi, « et vous êtes un homme perdu ! — Hélas ! « monseigneur, reprit l'autre, pourquoi vous « désespérez-vous ainsi? votre position est « affreuse, j'en conviens; mais permettez-« moi de vous dire que vous en exagérez les « dangers. » C'est ainsi que ce brave homme tâchait de rassurer son vieux maître, envers lequel il observait toujours des formes aussi respectueuses, que si son sort et sa fortune n'eussent éprouvé aucun changement. Il n'en était pas de même de Courvoisier, qui semblait avoir renoncé à toute espèce de bienséance dans son langage et ses manières. Il rendit cependant quelques services assez importans à M. le prince de Conti; mais, au bout de quelque temps, il l'abandonna et s'en retourna à Paris.

La première nuit que le pauvre prince de Conti passa dans notre triste séjour, fut em-

ployée d'un bout à l'autre par un dialogue continuel entre lui et son valet de chambre, qui, cependant, s'endormait de temps en temps, et ne répondait à demi qu'après deux ou trois appels. Quant à nous deux, Beaujolais et moi, le bruit et la lumière nous empêchèrent de fermer l'œil, et nous ne perdions rien de leur conversation. Quelquefois, nous entendions : « Jacquelin ! ces messieurs dor-« ment-ils? — Je le crois, monseigneur. — « Comment peut-on dormir dans cet exécrable « lieu? » Il faisait sonner sa montre; puis un moment après : « Jacquelin ! j'entends du « bruit; on vient sans doute nous égorger. » Enfin, nous nous étions assoupis, un peu avant le jour, lorsque nous fûmes réveillés en sursaut par les cris de M. le prince de Conti. « Messieurs ! levez-vous, j'entends des gens « armés qui montent le petit escalier, et Dieu « sait ce qu'ils nous veulent ! » Nous le rassurâmes bientôt en lui disant que c'était le caporal de garde, qui allait, selon l'usage, ouvrir la porte de la terrasse, une heure après le

lever du soleil, et y poser une sentinelle. Ses inquiétudes et ses alarmes étaient si fréquentes et si vives qu'il me paraissait impossible que sa tête y résistât long-temps, et qu'elle tardât à s'aliéner totalement. Cependant, il eut le bonheur de la conserver saine et sauve, de toutes manières, pendant les trois mois qui s'écoulèrent depuis ce moment jusqu'à la mort de Robespierre, qui n'eut lieu qu'à la fin de juillet de cette année 1794; mais les sujets d'inquiétude ne devinrent pendant cet espace que plus fréquens et plus terribles. Il employa les premiers jours de sa réclusion dans la tour à écrire pétition sur pétition, et le tout en pure perte. Cette occupation avait cependant l'avantage d'employer une partie de sa journée, et il en passait ordinairement le reste sur la terrasse; le soir, il redescendait dans ce qu'il appelait avec raison *son tombeau*, et, après le souper qui était son principal repas, et qu'il allongeait le plus qu'il pouvait, il nous contait assez souvent des histoires de son jeune temps. Ensuite Jacque-

lin lui mettait ses papillotes, cérémonie qu'il ne manqua jamais d'observer une seule fois, quoique le genre de sa nouvelle demeure semblât devoir l'en dispenser.

J'ai, je crois, oublié de dire que la manière dont le représentant Maignet avait jugé à propos de *faire droit* à notre pétition, avait été de rendre un arrêté portant que tous les membres de la famille Bourbon détenus dans le fort Saint-Jean seraient enfermés ensemble dans la tour dudit fort, sans aucune distinction de traitement. Ce fut en vertu de cet arrêté qu'on y amena notre malheureux parent; et ma tante allait y être conduite aussi, lorsque ses pleurs lui firent d'abord obtenir un sursis à l'exécution de l'arrêté, à condition qu'elle ne sortirait plus pour se promener dans le fort, comme elle faisait auparavant. Revenons à ce qui se passait dans notre triste tour.

Ma tante ne devant plus y venir, M. le prince de Conti s'établit avec Jacquelin dans le cachot d'en bas, et nous laissa l'entière jouis-

sance de celui d'en haut. Nous étions cependant presque toujours ensemble, excepté la nuit et le temps qu'il employait à sa toilette, ce qui n'était jamais moins de deux ou trois heures. Un matin que Beaujolais et moi nous promenions sur la terrasse, nous vîmes, pour la première fois, passer sur le port la *procession de la décade*. Elle était formée par douze ou quinze polissons, vêtus en Romains, qui portaient les bustes de Brutus, Marat, et de Lepelletier, ainsi qu'une énorme *montagne* en plâtre. Tous les corps administratifs suivaient pompeusement cette ridicule mascarade; ils étaient accompagnés d'une foule de badauds qui s'égosillaient à crier : *Viva la Republico et la Montagno!* Pensant que cette nouveauté pourrait amuser un moment notre vieux compagnon d'infortune, nous descendîmes pour l'en avertir, et lui proposer de venir voir cet étrange spectacle. Nous le trouvâmes en robe de chambre de damas cramoisi à grands ramages, un bonnet de nuit à ruban sur la tête, et paraissant fort alarmé de notre

visite, quelque simple qu'en fût le motif. « *Qué procession! que diable!* nous demanda-« t-il d'un air effrayé; je ne me soucie pas de « voir tout ça : mais, messieurs, peut-on « s'en dispenser? » Nous l'assurâmes que rien n'était plus facile, et que nous n'étions venus lui en faire part que parce que la chose nous avait paru assez curieuse pour qu'il fût bien aise de la voir. « Si cela est ainsi, nous dit-il, « je vous suis bien obligé, et je vais monter « avec vous sur la terrasse. » Il y vint en effet dans le costume que je viens de décrire, avec une grande lunette qu'il braquait sur le port, en criant : « Où sont-ils? où sont-ils? » Cette figure était si parfaitement comique, que non seulement la sentinelle ne put pas y tenir, et éclata en le voyant, mais que l'envie de rire gagna tous les soldats qui étaient au pied de la tour, et ceux qui étaient au pont-levis. Heureusement, le bon homme était si occupé de la procession de la décade, qu'il ne remarqua pas l'effet que produisait sa robe de chambre, son bonnet de nuit, ses pantoufles et son air égaré.

Au bout d'environ dix ou douze jours, Courvoisier, l'autre valet de chambre de M. le prince de Conti, dont j'ai déjà parlé, vint lui annoncer qu'à sa sollicitation, l'administration du département avait nommé des commissaires pour examiner notre prison, et pour nous transférer dans un endroit plus sain et plus habitable, s'ils la trouvaient aussi affreuse qu'il la leur avait décrite. « Je leur ai dit, « ajouta-t-il, qu'on ne voyait goutte dans votre « tour, et qu'il y régnait une telle humidité, « que vous étiez toujours obligés d'y faire du « feu, malgré la fumée dont vous étiez étouffés; « ainsi, pour confirmer mon rapport, ayez « soin demain, lorsqu'ils viendront, d'aug- « menter la fumée à tel point qu'ils en soient « eux-mêmes suffoqués! » Conformément à cet avis, nous ne manquâmes pas, le lendemain, d'augmenter la dose ordinaire de fumée par tous les moyens possibles. M. le prince de Conti criait: « Messieurs! messieurs! faites « du feu partout; enfumons-nous! enfumons- « nous! » et nous y réussîmes si bien, que nous

aurions été étouffés, si nous n'avions pris le parti d'aller respirer sur la terrasse jusqu'au moment de l'arrivée des commissaires. Ces messieurs firent leur entrée dans la tour vers midi. Ils étaient accompagnés du commandant de la place, nommé *Vouland*, ancien militaire, qui, quoique jacobin, avait conservé des manières honnêtes, et un extérieur tout différent de celui des *citoyens commissaires*. Quant à ces derniers, leur ton et leurs manières étaient parfaitement conformes à ce qu'on devait attendre d'eux. « Eh ben, « dirent-ils en entrant, *vous vous trouvez ben « mal ici?* — Citoyen, répondit M. le prince « de Conti, jugez-en vous-mêmes; cet affreux « caveau doit-il être l'asile d'un malheureux « vieillard qu'on ne peut accuser de rien? — *Il « ne s'agit pas ici d'accusation; la Convention « nationale a ordonné ta détention, Conti, et « celle de ta famille, comme mesure de sûreté « générale : elle a eu ses raisons pour le faire, « et nous n'y pouvons rien. Quant à ce lieu-ci, « il n'est pas beau, mais il est sûr; et il y en*

« *a de bien plus mauvais encore, je t'en ré-*
« *ponds.* — Citoyens, tout ce que je puis dire,
« c'est que si vous me condamnez à y rester,
« vous me condamnez à mort; car je sens que
« je ne résisterai pas long-temps à l'horreur
« de ce séjour. — Eh! s'écria l'un des com-
« missaires, ce vieux pleureur peut-il atta-
« cher tant de prix à vivre encore quelques
« jours de plus! Et s'il souffre, ne devrait-il
« pas se réjouir, au contraire, de voir bientôt
« terminer ainsi toutes ses souffrances! » Cet affreux propos, dont je ne perdis pas une syllabe, ne fut heureusement pas entendu de notre vieux parent, qui dans ce moment pleurait et gémissait (1). « Mais, reprit l'un de
« ces messieurs, ces deux jeunes gens ont bien
« vécu ici dix mois! — Oui, m'écriai-je, et de

(1) Ceci me rappelle qu'une autre fois, recevant une visite du même genre des commissaires de municipalité ou du département, M. le prince de Conti ayant cru devoir les saluer, et les remercier de je ne sais quelle permission insignifiante qu'ils lui avaient

« telle manière que je demanderais la mort,
« plutôt que d'être condamné à y passer ici le
« même espace de temps! Nous n'avons jamais
« cessé de réclamer contre l'injustice et la
« cruauté du traitement qu'on nous faisait
« essuyer. Nous imaginons que nos plaintes ne
« vous sont pas parvenues, et nous nous ré-
« jouissons maintenant de pouvoir vous les
« adresser nous-mêmes, espérant que vous
« nous délivrerez enfin de l'affreux séjour où
« nous languissons depuis si long-temps. —
« *Nous verrons si ça se peut. Y a effective-*
« *ment ben de la fumée ici;* mais il ne tien-
« drait qu'à vous de n'en pas avoir : vous
« n'avez qu'à ne pas faire de feu. — Eh mais!
« citoyen, dit M. le prince de Conti, consi-
« dérez donc l'humidité de ces voûtes et de

---

accordée, ils s'écrièrent : « Point de remercîmens,
« point de révérences, Conti; tout cela est de l'ancien
« régime, et nous n'en voulons plus. — Hélas! ré-
« pondit notre malheureux parent, une habitude de
« soixante ans ne se perd pas en un jour! »

« ces noires murailles, et l'air infect qui règne « toujours ici! » Ils chuchotèrent quelques momens ensemble; puis ils nous dirent : « Si « nous pouvons trouver un autre local aussi « sûr que celui-ci, et où vous soyiez mieux, « nous vous transférerons : en attendant, tâ- « chez de prendre patience. Bonjour, citoyens. » Et ils s'en allèrent. « Eh bien! me dit M. le « prince de Conti, lorsqu'ils furent partis, « croyez-vous que ces gens-là nous fassent « sortir d'ici? — Hélas! lui répondis-je, il « m'est impossible de compter beaucoup sur « leurs promesses; mais il ne faut désespérer « de rien. » J'espérais bien peu moi-même, et j'avais tort. Il y avait dans le fort, parmi les endroits habitables et décens, une suite de cinq ou six petites chambres qui ne recevaient le jour que d'un corridor percé de six grandes fenêtres : ces chambres composaient, avant la révolution, l'appartement du major de la place, ou commandant en second du fort; et c'était là qu'on avait mis M. le prince de Conti et ma tante, à l'époque où l'on jugea conve-

nable de nous enfermer dans la tour. On leur avait donné ensuite d'autres logemens; et on avait fini, en dernier lieu, par faire partager à M. le prince de Conti notre triste domicile. Les commissaires allèrent examiner ces chambres, et, après une mûre délibération, ils décidèrent qu'en faisant murer trois fenêtres, griller les trois autres, murer une des deux issues du corridor, et établir à l'autre une grosse porte munie de trois verrous, d'une forte serrure, et gardée par une sentinelle, *il n'y aurait pas d'inconvénient* à nous y transférer. Courvoisier s'empressa de venir nous faire part de cette décision; et, quelque peu avantageuse qu'elle eût pu paraître à d'autres, nous en éprouvâmes, Beaujolais et moi, la joie la plus vive. Il fallait réellement avoir passé dix mois dans un lieu aussi obscur que celui où nous étions enfermés, et même avoir presque désespéré d'en jamais sortir, pour se trouver heureux d'être transférés dans un logement muré, grillé, verrouillé, et rendu, par les soins obligeans de messieurs les commissaires, aussi

sombre et aussi désagréable que possible. M. le prince de Conti, quoique d'abord assez satisfait, fut cependant loin de partager nos transports. « Ce logement, disait-il, était déjà « sombre par lui-même; mais, grand Dieu! « que sera-ce, lorsqu'on aura muré trois « fenêtres et grillé les trois autres? — Mais, « lui répondions-nous, songez donc au lieu où « vous êtes, et estimez-vous heureux d'en « sortir, à quelque prix que ce soit. » Il convenait qu'il était difficile de ne pas gagner beaucoup au change, quel qu'il fût; et nous formions ensemble des vœux ardens pour que l'opération du *murage* et *grillage* de notre futur séjour fût promptement achevée. Nous examinions tous les jours, du haut de notre tour, les progrès que faisaient les travaux; et M. le prince de Conti, qui avait de l'argent, faisait donner souvent des *pour-boire* aux ouvriers, pour que la besogne allât plus vite. « N'est-il pas affreux, disait-il, de payer pour « accélérer la fabrication de sa propre *cage*, « et de soupirer après le moment où elle sera

« pourvue d'assez de barreaux et de grilles « pour qu'on veuille bien nous y mettre ! » Enfin, au bout d'environ trois semaines, ce bienheureux moment arriva. Les commissaires qu'on avait instruits de l'exécution complète de leurs ordres, vinrent nous chercher pour nous mener dans notre nouvelle *cage*, et nous sortîmes, le 1er mai 1794, de l'horrible tour où nous étions entrés le 1er de juin 1793. « Quoi ! nous sommes dehors de cet infernal « séjour, et nous n'y rentrerons plus !... » Nous ne pouvions croire à la réalité d'un pareil bonheur, et nous éprouvions une sensation indéfinissable, en foulant à nos pieds le peu de terre et d'herbe sur lesquelles il fallait passer pour arriver à notre nouvelle demeure. Cette demeure n'était assurément pas brillante ; mais elle nous parut un vrai palais. Ces chambres étaient petites et assez sombres ; mais, en sortant de l'enceinte de ces affreuses murailles noires, ornées de gros anneaux et surmontées d'une lugubre voûte, ne devait-on pas se trouver à merveille dans une chambre,

quelle qu'elle fût? Aussi en fûmes-nous enchantés! Nous donnâmes à M. le prince de Conti, en raison de son âge, le choix du logement, et nous nous établîmes ensuite dans les deux chambres qu'il nous laissa, partageant avec lui la jouissance d'une troisième chambre dont nous fîmes une cuisine.

Nous nous étions toujours méfié de notre domestique (1) Coste, qui était ivre la plupart du temps. Un jour nous le surprîmes écoutant à notre porte; nous le congédiâmes, et nous prîmes à sa place un nommé Louis, qui, lorsque nous étions nourris chez le traiteur, nous apportait notre dîner de chez lui, et qui, depuis notre nouvel établissement de cuisine, s'était chargé de nous satisfaire lui-même, ce dont il s'acquittait tant bien que mal, mais honnêtement. Louis avait la per-

(1) Ou plutôt notre *agent;* car le terme de domestique avait été proscrit dans ce temps révolutionnaire, comme contraire au système d'égalité, et remplacé par celui d'agent.

mission d'aller et de venir pour nos commissions, ainsi que Madeleine, servante et cuisinière de M. le prince de Conti, son mari nommé François, et le fidèle Jacquelin. Tous étaient fouillés en entrant et en sortant, tantôt faiblement, tantôt pas du tout, selon la méchanceté, le caprice, ou la bienveillance des soldats qui nous gardaient, et qu'on relevait toutes les vingt-quatre heures. Il y avait des bataillons presque entièrement composés de bonnes gens qui ne cherchaient qu'à adoucir la rigueur de leurs ordres, et qui nous témoignaient souvent combien ils souffraient de ne pouvoir se dispenser de les exécuter. D'autres, au contraire, ne cherchaient qu'à renchérir sur leur sévérité, et à nous tourmenter par leurs chansons révolutionnaires et les propos qu'ils tenaient entre eux. Ces derniers étaient, heureusement, en bien moindre nombre que les autres, c'est-à-dire parmi les troupes soldées, volontaires et autres; car les gardes nationaux étaient tous mal intentionnés, attendu qu'on ne laissait

d'armes qu'aux coquins; mais, depuis que la ville avait été déclarée en état de siége, les forts n'étaient plus gardés que par les troupes régulières.

Il y avait, sous les fenêtres de notre corridor, un petit jardin (jadis celui du major de la place), qui n'avait environ que vingt pas de long sur sept ou huit de large, et qui était environné de murs. La jouissance de ce jardin faisait l'objet de notre ambition, et il ne pouvait y avoir le moindre inconvénient à nous l'accorder, puisqu'en faisant descendre en bas la sentinelle qui était à notre porte, nous nous trouvions aussi bien en prison en bas qu'en haut, et nous avions l'avantage de respirer l'air, et de nous délier un peu les jambes. Cependant nous eûmes beaucoup de peine à l'obtenir, et ce ne fut qu'à force de présens au citoyen P..., secrétaire du commandant du fort, qui avait alors l'inspection des prisons, que nous arrachâmes cette faveur. C'était toujours M. le prince de Conti qui faisait les frais de ces présens, car il avait

de l'argent, ayant eu le bonheur d'emporter de Paris une très grosse somme dont il s'était sagement pourvu. Quant à nous, ce qu'on nous donnait était à peine suffisant pour nous procurer un peu de viande (pas tous les jours, car elle était fort chère), quelques légumes et une bouteille de mauvais vin que nous payions cinq sous. Il fallait, en outre, subvenir aux frais de chauffage et de blanchissage, et payer la nourriture de Louis, qui se contentait de nos restes, mais qui buvait un peu plus. Pour tout cela, nous n'avions que vingt-quatre francs en assignats, qui alors n'équivalaient plus qu'à six francs environ. Moins heureux que M. le prince de Conti, je n'avais pu sauver de la bagarre que douze louis qui se trouvaient dans ma poche, le jour de mon arrestation. On m'avait conseillé de n'en pas prendre davantage, en m'assurant que tout ce que j'aurais me serait probablement ôté en arrivant à Paris, où je devais être conduit; et que si, dans la route, on me fouillait (ce qui pourrait bien arriver),

on ne manquerait pas de me faire un crime d'avoir sur moi ce qu'on appellerait aussitôt *un moyen perfide de corruption*. Beaujolais n'avait absolument rien lorsqu'on l'avait mis en prison (1), et mon malheureux père n'avait qu'une très petite somme, dont en partant il nous laissa les faibles restes, formant à peu près *quatre ou cinq cents francs en assignats*, et par conséquent en valeur réelle *six à sept louis*. Nous avions été obligés d'en dépenser une partie, et les seuls douze louis restaient intacts et sacrés pour un cas d'urgente nécessité. M. le prince de Conti, instruit de notre extrême pénurie, non seulement nous pria de ne pas penser à contribuer aux présens qu'il faisait (ce qui vraiment nous eût été impossible), mais nous força même à accepter le prêt d'une petite somme que nous lui rendîmes peu de temps après (ainsi que j'aurai occasion de le dire dans la suite), mais dont

(1) Il prenait une leçon dans le moment où on l'arrêta.

nous lui eûmes néanmoins une véritable obligation. Nous ne pouvions aller dans le petit jardin qu'accompagnés par P..., qui venait nous chercher quand bon lui semblait, faisait descendre la sentinelle à la porte du jardin, et restait avec nous le peu de temps que nous y passions (environ deux heures par jour). Après quoi il nous signifiait qu'il ne pouvait rester davantage, et nous renfermait. M. le prince de Conti se permit de lui faire quelques observations sur la brièveté du temps qu'il nous accordait, et sur l'incommodité des heures qu'il choisissait, car c'était souvent celles de nos repas, ou bien quand le soleil dardait aplomb sur la tête. P.... fit entendre qu'il n'accorderait rien de plus, à moins de nouveaux présens : il voulait des chemises de toile de Hollande. M. le prince de Conti trouva que c'était trop dispendieux, et le débouta de sa demande avec indignation; mais il fut ensuite obligé de se rétracter, et d'accorder la toile de Hollande. Il nous disait, lorsque nous étions seuls : « Il faut con-

« venir que ce P... est un bien vil et plat « coquin! Cependant, nous sommes encore « heureux d'avoir affaire à un homme aussi « vénal. — Oui, lui répondis-je, pourvu que, « prenant goût à la chose, il ne s'avise pas de « nous supprimer le peu qu'il nous accorde « pour nous le faire racheter encore, et nous « tenir toujours ainsi le pistolet sur la gorge, « jusqu'à ce que vous n'ayez plus rien à lui « donner. » Et la crainte se réalisa en partie. P..., las de ne plus rien recevoir, passait souvent des journées entières sans venir nous chercher, et finit un jour par nous déclarer qu'ayant reçu de vifs reproches de la part de personnages puissans, sur la permission qu'il nous accordait de nous promener dans le petit jardin, il se voyait forcé de nous la retrancher. Toutes nos observations ne produisirent aucun effet; mais une douzaine de cravates opéra ce miracle, et nous eûmes accès au petit jardin comme auparavant. « Mon ar- « gent, disait M. le prince de Conti, ne peut « être employé d'une manière plus utile, et

« tant qu'il durera, je n'y aurai aucun regret.
« Quand je n'en aurai plus, nous étoufferons,
« ou nous mourrons de faim, ou plutôt on
« nous épargnera cette peine, car nous ne
« pouvons pas tarder à être expédiés. Vous,
« monsieur, me disait-il, vous marcherez le
« premier; car étant plus près du trône, on
« vous accordera les honneurs du pas; mais
« je vous suivrai de près. Et quant à ce jeune
« homme (ajoutait-il en montrant Beaujo-
« lais), ces messieurs *le recommanderont aux*
« *soins de l'apothicaire!* » (Horrible bon mot de Chabot le capucin, à l'égard du malheureux enfant Louis XVII, qui mourut au Temple.)

Un déplorable événement, dont nous reçûmes la nouvelle vers cette époque, redoubla toutes les craintes de notre vieux compagnon, et nous confirma dans l'idée que nous avions depuis long-temps du sort qu'on nous préparait. La mort de la vertueuse madame Élisabeth, qui n'était fondée sur aucun prétexte, ni même sur aucun intérêt apparent,

ne nous permettait plus de douter que l'intention des monstres qui venaient de l'égorger ne fût de se défaire aussi de tous les membres de notre famille qu'ils avaient en leur pouvoir. Aussitôt que M. le prince de Conti eut reçu cette fatale nouvelle par un papier public, il s'empressa de nous l'apporter (selon sa coutume), et ajouta : « Messieurs, je vous « le déclare, ceci est notre arrêt de mort; il « n'y a plus personne devant nous, et nous ne « pouvons plus tarder à marcher. Quant aux « enfans, ils les empoisonnent tous; vous, « monsieur, vous êtes déjà un homme; vous « serez traité comme tel; vous auriez dix-neuf « ans dans un mois; mais je vous prédis que « vous ne les aurez pas; non vous ne les aurez « jamais, c'est moi qui vous le dis; vous êtes « perdu; nous sommes tous perdus sans res- « source. » Nous étions si accoutumés aux jérémiades continuelles de notre malheureux parent, qu'elles ne nous faisaient plus une bien forte impression; et, quoique sentant comme lui toute l'horreur de notre position,

nous nous trouvions doués d'un peu plus de nerf, et nous nous en servions pour tâcher de diminuer ses craintes en lui dissimulant les nôtres. Nous convenions du danger auquel nous étions exposés, mais nous nous rabattions sur le peu d'intérêt que les gouvernans auraient à nous sacrifier, tant qu'il existerait hors de France un aussi grand nombre de membres de notre famille; d'autant plus qu'ils avaient déjà confisqué tout ce qu'ils pouvaient nous prendre. Après cela nous avions pour nous la chance des événemens; la guerre, par exemple, devenait très malheureuse pour les républicains : ils venaient de perdre quatre places; et si Cambrai, qu'on disait au moment de se rendre, tombait effectivement au pouvoir des alliés, la route de Paris leur était ouverte, l'alarme la plus terrible allait s'y répandre; et combien n'avions-nous pas à espérer d'une pareille crise! « Oui, répon-« dait-il; mais, dans l'excès de leur rage et de « leur désespoir, ils égorgeront les prison-« niers, et nous ne serons pas les derniers à

« y passer. » Malgré cela, les succès des alliés lui donnaient quelques espérances. Jacquelin, qui s'en était aperçu, non seulement lui apportait toutes les nouvelles favorables qu'il pouvait recueillir, mais en fabriquait souvent qui n'avaient pas le moindre fondement. Tantôt les Autrichiens étaient aux portes de Paris; tantôt les hussards prussiens occupaient la Villette (1); tantôt la Convention était en fuite, le peuple de Paris s'était déclaré contre elle, avait ouvert toutes les prisons, arboré le drapeau blanc! Enfin, il n'y avait sortes de contes que le bon homme n'imaginât pour calmer l'esprit de son vieux maître, qui réellement en avait besoin. Ce qu'il lisait dans les papiers publics n'était nullement de nature à diminuer son chagrin et ses inquiétudes : ils contenaient régulièrement chaque jour la liste des victimes qu'on venait d'égorger à Paris, et auxquelles on ne manquait jamais de donner le titre de *conspirateurs*. Parmi ces

(1) Un faubourg de Paris.

prétendus conspirateurs, M. le prince de Conti trouvait, à chaque instant, les noms de personnes auxquelles il s'intéressait plus ou moins, et souvent ceux d'anciens et d'intimes amis. Il nous apportait alors le fatal journal, et nous disait en pleurant : « Ils viennent encore de « faire périr un tel, un de mes meilleurs amis, « et qui, certes, ne se mêlait de rien (1). » Puis il devenait pâle et se promenait à grands pas en repétant : « Nous allons sans doute être « expédiés bien promptement ; car ces mes- « sieurs ont déclaré guerre à mort à tous les « ci-devant, et il paraît qu'ils tiendront pa- « role. » Je craignais toujours qu'il ne devînt tout à coup fou, et il y avait réellement des momens où sa tête n'y était plus du tout. Il reprochait, par exemple, quelquefois à son vieux et fidèle Jacquelin de ricaner en le regardant; le malheureux en était sûrement bien loin ! quelquefois aussi il se relevait au milieu

(1) Car il croyait toujours que de ne se mêler de rien devait sauver infailliblement.

de la nuit, et allait à la porte du corridor écouter la conversation des sentinelles. Un soir, au commencement de juillet, dans le temps où le représentant du peuple Maignet venait d'établir à Orange son infernale commission, nous étions occupés, selon notre habitude, à lire dans nos lits jusqu'à ce que le sommeil nous gagnât, lorsque nous fûmes tout à coup surpris par la visite de M. le prince de Conti, en robe de chambre et en bonnet de nuit; l'effroi le plus marqué était peint sur sa figure : « Messieurs, nous dit-il en entrant, « c'est fait de nous : nous n'avons plus que « quelques instans à vivre! Apprenez que nous « partons demain pour Orange! » Revenus du premier moment de stupeur que nous causa cette terrible nouvelle, nous la révoquâmes en doute, et nous lui demandâmes d'où il la tenait. « C'est, dit-il, la sentinelle de notre « porte qui en faisait part à un de ses cama- « rades, et je l'ai entendu. Au surplus, ajouta- « t-il en adressant la parole à Beaujolais, vous « qui avez encore l'air d'un enfant, vous pour-

« riez, en allant causer avec la sentinelle, vous « en assurer positivement, et venir nous le « dire ensuite; de grâce, levez-vous, et al- « lez-y. » Beaujolais se leva sur-le-champ, et s'y rendit. Le guichet de la porte était fermé, et, au moment où il allait l'ouvrir pour parler à la sentinelle, il entendit quelqu'un qui donnait des ordres, et reconnut la voix de Massugue, capitaine d'artillerie du fort, et terroriste enragé, dont le logement était tout près du nôtre. Il s'arrêta aussitôt pour écouter : « Faites bien attention, disait-il à notre « sentinelle, aux prisonniers que vous gardez; « car, s'ils s'échappent, vous êtes perdu. Si « quelqu'un d'eux paraît dans le corridor après « minuit, faites-le rentrer dans sa chambre, « et s'il n'y rentre pas sur-le-champ, tirez « dessus sans hésiter. » A ces paroles, succédèrent un chuchotement et un bourdonnement auxquels Beaujolais ne put rien entendre. Puis il distingua encore la voix de Massugue, qui disait : « Demain à quatre « heures du matin, on viendra les chercher

« pour les conduire à Orange. » Ceci paraissait assez clair, et Beaujolais n'en entendit pas davantage; il revint aussitôt, et trouva M. le prince de Conti causant avec moi : « Je n'ai « pas pu parler à la sentinelle, dit-il en en- « trant; car Massugue était là, et je n'ai par « conséquent rien appris, si ce n'est qu'il « était défendu à la sentinelle de nous laisser « promener dans le corridor après minuit. Il « serait inutile que j'y retournasse; car c'est « un mauvais bataillon qui est de garde, et je « ne pourrais rien tirer du soldat qui est à la « porte. » Alors M. le prince de Conti s'en alla, après nous avoir souhaité une bonne nuit, et en nous assurant qu'il en passerait une bien mauvaise. Aussitôt qu'il fut parti, Beaujolais me conta la chose telle qu'elle s'était passée, et me dit que la crainte de réduire notre vieux parent au désespoir l'avait empêché de lui déclarer la vérité : « Quant à « nous, ajouta-t-il, il y a long-temps que « nous avons pris notre parti sur le sort qui « nous attend; et, comme il était à peu près

« impossible que nous y échapassions, nous « ne pouvons guère nous affliger de voir bien- « tôt terminer ainsi toutes nos souffrances. » Cette façon de penser était la mienne, et après la lui avoir aussi exprimée, nous cessâmes de parler, et nous tombâmes chacun de notre côté dans d'assez noires réflexions. Vers minuit, nous entendîmes ouvrir la porte du corridor; et, à la lueur d'une lampe qui était précisément placée entre nos deux fenêtres, nous aperçûmes Massugue qui s'avançait avec un air de précaution et de mystère. Il s'approcha de la lampe, l'éteignit, et se retira. Cette nouveauté n'était pas de nature à nous distraire agréablement de nos sombres pensées; car Massugue était capable de tout. Comme il était logé auprès de nous, nous étions continuellement obligés de le voir et de l'entendre, et il avait toujours soin de tenir à haute voix les propos les plus exécrables, de manière à ce qu'il nous fût impossible d'en rien perdre. Il disait un jour en pilant quelques ingrédiens pour sa cuisine : « Je voudrais

« bien tenir tous les Bourbons dans mon mor-
« tier, j'en ferais une jolie fricassée! » Cet aimable propos était accompagné de tous les juremens imaginables et de toutes les grâces du jargon provençal. Après cela on peut concevoir que sa visite nocturne eut quelque chose de particulièrement désagréable pour nous. Nous ne nous attendions à rien moins qu'à une seconde représentation du 2 septembre; car ce scélérat ne se cachait pas d'avoir participé aux massacres des prisons de Paris, et nous passâmes environ deux heures dans cette pénible attente. Au bout de ce temps, nous eûmes le bonheur de nous assoupir, et nous fûmes agréablement surpris, en nous éveillant, d'apprendre qu'il était huit heures, car comme c'était à quatre heures du matin qu'on devait venir prendre les malheureux destinés à être livrés à la commission d'Orange, et qu'on n'était pas encore venu à huit, il était probable que ce n'était pas à nous qu'on en voulait dans ce moment. En effet, nous apprîmes dans la matinée que ceux dont

Massugue parlait étaient des prisonniers qui logeaient au-dessus de nous. On les avait enlevés dans la nuit et transférés à Orange, où la commission les fit périr sur l'échafaud. L'alarme n'en avait pas moins été tout aussi vive pour nous que si elle avait été bien fondée. Nous en avions souvent de semblables à éprouver. Un autre jour, vers trois heures après midi, nous vîmes entrer précipitamment dans notre corridor cinq ou six hommes fort mal vêtus, coiffés de bonnets rouges et armés de longs sabres. « Ah! f.....! dit l'un d'eux, « vous êtes b..... bien ici vous autres. » Puis, apercevant M. le prince de Conti qui les regardait avec effroi : « Bonjour, Conti; est-ce « que nous te faisons peur? nous ne voulons « pas te faire de mal : nous sommes députés « de la société des amis de la liberté (autre- « ment dite le club des jacobins) pour inspec- « ter les prisons, voir si tout y est dans l'ordre, « et s'il ne s'y commet point d'abus : aussi « faut-il que nous fassions une recherche gé- « nérale. » Elle s'étendit en effet jusqu'aux

commodités, par lesquelles ils craignaient que nous ne pussions nous échapper, sans doute.

Après qu'ils furent sortis, nous les entendîmes accabler d'injures un prisonnier qui logeait à côté de nous, et qui, quoique républicain zélé, avait été condammé à six ans de fers, c'est-à-dire aux galères, pour avoir manifesté, dans le temps des sections, des principes anti-jacobins. « « F.... b.... de fédé-
« raliste, lui disaient-ils, nous allons te faire
« conduire à Toulon, où on aura soin de te
« procurer, pour ta santé, l'exercice de la rame.
« Tu feras bien de te munir d'une provision
« de mouchoirs, car les petits anneaux qu'on
« te mettra aux jambes pourraient bien les
« écorcher avant que tu n'y fusses accoutumé.
« Au surplus, tu n'y resteras vraisemblable-
« ment pas long-temps, car ton jugement a
« été beaucoup trop doux. Nous le ferons re-
« viser, et tu passeras par le *rasoir national;*
« entends-tu, j..... f..... ? »

Le malheureux entendit si bien qu'il perdit

connaissance; mais il en fut quitte pour la peur, car les menaces de ces scélérats ne furent point réalisées, grâce au bienheureux événement qui trouvera bientôt sa place dans mon récit. Quoique révoltés de la férocité avec laquelle ces misérables traitèrent notre pauvre voisin, nous étions souvent impatientés contre lui de l'espèce d'affectation avec laquelle il ne cessait de manifester, du matin au soir, son ardent républicanisme. Il avait été jadis avocat, et depuis la révolution, procureur de la commune de Marseille, emploi qu'il avait conservé quelque temps pendant le règne des sections, et pour lequel les jacobins le poursuivirent ensuite comme fédéraliste, le condamnèrent à six ans de fers, et l'envoyèrent au fort Saint-Jean, où, en attendant qu'on le fît partir pour Toulon, on lui avait donné une assez bonne chambre contiguë aux nôtres, et la liberté de se promener dans le fort. Comme nos sentinelles laissaient souvent notre porte ouverte pendant le jour, afin de s'épargner la peine de la rouvrir et de la fer-

mer à tout moment pour nos domestiques, nous eûmes occasion de faire connaissance avec Larguier (c'était le nom de ce prisonnier), qui nous communiquait les papiers publics qu'il recevait. Sans s'embarrasser des victimes dont ces papiers donnaient chaque jour l'horrible liste, il ne paraissait s'occuper que des succès des armées de la république. Lorsqu'elles avaient essuyé quelque échec, nous nous en apercevions tout de suite, à l'air consterné de Larguier, et au peu d'empressement qu'il mettait à nous apporter le papier qui en contenait la nouvelle. Si, au contraire, elles avaient remporté quelque avantage, il nous criait aussitôt : Victoire! victoire! et nous témoignait une joie que nous étions loin de pouvoir partager. Un moment avant la visite des commissaires jacobins qui le traitèrent si mal, il nous avait fait éclater ses transports au sujet de la bataille de Fleurus, dont il venait de recevoir la nouvelle, et qui fut, comme on sait, suivie de la prise des quatre places de Flandre, de la conquête des

Pays-Bas, de la Hollande, etc., etc. L'inconcevable zèle de cet homme ne fut nullement refroidi par les tristes complimens que lui firent les républicains par excellence, et il s'empressa de nous en donner les preuves les jours suivans, en redoublant ses démonstrations de joie à la réception des journaux qui contenaient la nouvelle des nouveaux succès remportés par les armes républicaines. « Eh « bien! nous disait M. le prince de Conti, « lorsque nous étions seuls, voilà donc notre « dernière ressource perdue! Nous n'avions « d'espoir pour la destruction de cette infer- « nale boutique que dans les succès des alliés; « les voilà battus, écrasés, anéantis! Que nous « reste-t-il? Je vous l'ai déjà dit, et je vous « le répète encore, c'est la guillotine qui nous « reste, et nous ne pouvons pas y échap- « per! » Ces tristes réflexions ne furent point du tout adoucies par la déclaration que vint nous faire M. P.... Il nous signifia qu'il venait de recevoir la défense formelle de nous laisser promener dans le petit jardin, et l'in-

jonction de redoubler de vigilance à notre égard. Nous apprîmes, dans le même temps, que ma tante venait d'être dénoncée à la Convention par Vadier, et qu'on avait décrété qu'elle serait sur-le-champ mise au secret, pour être ensuite traduite devant le tribunal révolutionnaire. Tout nous annonçait que notre tour allait arriver, et nous y étions aussi parfaitement résignés qu'il fût possible de l'être, lorsque la bienheureuse journée du 9 thermidor, 27 juillet 1794 (1), nous arracha au sort qu'on nous préparait, ainsi qu'à tant d'autres victimes.

La première nouvelle de ce grand événement ne nous causa pas toute la joie que nous eussions éprouvée, si nous en avions prévu les suites; car ayant déjà vu tomber plusieurs scélérats tout puissans, sans que pour cela la scélératesse eût jamais cessé d'être toute puissante, nous n'osions pas nous flatter que la

(1) La chute de Robespierre et d'un grand nombre de ses complices.

chute de Robespierre pût mettre un terme à toutes les horreurs dont la France était le théâtre depuis dix-huit mois, et auxquelles nous n'avions presque aucun espoir de survivre. Cependant, nous nous réjouîmes sincèrement de nous trouver débarrassés de celui qui avait paru être, dans tous les temps, le principal chef de la troupe d'assassins sous les couteaux de laquelle nous nous trouvions. La division qui venait d'éclater parmi eux était aussi d'un très bon augure; mais nous nous livrâmes bientôt après à l'espérance et à la joie, en apprenant la suspension de toutes les exécutions, l'élargissement d'un grand nombre de prisonniers, et la déclaration formelle des gouvernans, qu'ils renonçaient au système sanguinaire dont on rejetait tout l'odieux sur Robespierre et ses complices. Chaque jour confirmait de plus en plus nos espérances; et quoique dans ces premiers temps notre position fût toujours absolument la même quant au physique, il s'était opéré un tel changement dans les esprits, que nous

en ressentions les effets de la manière la plus marquée. Les idées et la conversation de M. le prince de Conti avaient déjà pris une teinte beaucoup moins sombre. « Allons, « disait-il, il paraît qu'on ne veut pas nous « couper le cou, du moins quant à présent; « et c'est bien quelque chose ! Mais Dieu sait « si cette fantaisie-là leur durera, et si au pre- « mier jour ils ne retourneront pas à leurs « anciennes habitudes. »

Environ trois semaines après le 9 thermidor, nous reçûmes une lettre qui nous causa un plaisir extrême : il y avait bien long-temps que nous n'en avions de qui que ce fût. Elle était de madame de B.... Cette excellente amie, bravant les dangers les plus réels, pour nous procurer par ses lettres toutes les consolations qui étaient en son pouvoir, n'avait cessé de nous écrire que lorsqu'on était venu l'arrêter et la mettre en prison; elle y était restée cinq mois; et son premier soin, en recouvrant sa liberté, avait été de nous en instruire, de nous demander de nos nouvelles,

et de nous répéter les assurances de sa constante amitié. Nous reçûmes aussi, à peu près à la même époque, une lettre de ma mère, datée du Luxembourg (1). Elle nous écrivait qu'elle avait beaucoup souffert dans les derniers temps, et que sa santé, altérée de toutes manières, était en bien mauvais état; mais qu'elle avait lieu d'espérer que cet état éprouverait bientôt de grandes améliorations. Toutes ces bonnes nouvelles nous mettaient du baume dans le sang! Et véritablement, nous en avions quelque besoin. Nous fûmes, un matin, réveillés par des acclamations et des cris de joie, dont nous ne tardâmes pas à savoir la cause. On venait d'arrêter une bande de jacobins accusés de conspiration, et on les amenait au fort. Parmi ces messieurs se trouvaient le président, l'accusateur public, et le greffier du tribunal révolutionnaire, qui nous avaient interrogés, et qui avaient inondé Mar-

(1) Le palais du Luxembourg servait alors de prison, et ma mère y était détenue.

seille de sang, avec plusieurs autres scélérats aussi connus, et le président des jacobins de Marseille, qui, voulant échapper à ceux qui venaient l'arrêter, se réfugia sur le toit d'une maison, d'où il tomba et se cassa le cou; mais, n'étant pas mort sur la place, on l'apporta au fort, où il expira bientôt après (1). Notre voisin Larguier ne se possédait pas de joie, de voir ses ennemis terrassés, et c'était lui qui nous avait réveillés par ses cris. Nous prîmes part à sa joie; car tout nous prouvait que le vent était entièrement changé, et nous avions bien lieu d'espérer qu'il deviendrait encore meilleur.

---

(1) Le greffier de l'atroce tribunal s'appelait C.... Lorsqu'on l'arrêta, ses premiers mots, après avoir protesté de son innocence, furent : « A-t-on arrêté « Maillet? (son confrère et complice, le président du tribunal.) « C'est lui qui est un fier scélérat! » Ce fut ce même C.... qui écrivit mon interrogatoire, et qui, à chaque fois que je répondais, oui ou non, me disait : « Dites donc, *oui*, *citoyen*, ou, *non*, « *citoyen*. »

Ce fut à peu près vers cette époque qu'une bagatelle occasionna, entre M. le prince et nous, un refroidissement qui dura presque tout le reste du temps que nous passâmes ensemble dans ce triste séjour. Ce débat survint au sujet d'un petit galetas qui se trouvait au bout de notre corridor, et dont nous nous étions emparés. Notre parent craignait que nous ne l'eussions compromis. Sa crainte étant sans aucun fondement, nous gardâmes le galetas; mais comme cette petite altercation nous avait décidés à remettre à M. le prince de Conti la somme qu'il nous avait prêtée, nous nous trouvions réduits à la possession de cent vingt francs en assignats, équivalant alors à peu près à vingt-six francs réels, indépendamment des douze louis en or que nous conservions comme un dépôt sacré pour le cas d'urgente nécessité. Cet état de finances n'était pas brillant, et ne donnait pas lieu à des réflexions bien agréables; mais il nous en fit faire d'utiles. Notre voisin Larguier, qui, comme je l'ai déjà dit, avait été jadis

procureur ou avocat, s'entendait fort bien à rédiger une pétition, à poursuivre une affaire, etc. Il nous avait déjà fait obtenir, par ses soins, une augmentation de traitement de douze francs par jour, qui, au fait, n'en était point une, puisque depuis la première fixation de ce traitement, la valeur des asssignats avait baissé dans cette proportion; mais au moins, cela nous empêchait d'y perdre, et c'était beaucoup. Nous nous adressâmes donc encore à lui pour savoir s'il n'y aurait pas moyen d'arracher quelque particule de la somme de douze mille francs que ma mère avait envoyée pour nous aux corps administratifs, et dont nous n'avions jamais touché un sou. Larguier nous promit aussitôt de rédiger une pétition conçue de telle manière, que pour peu que ceux auxquels elle serait adressée eussent conservé le moindre degré de pudeur, il leur serait impossible de nous refuser la restitution que nous réclamions; mais, pour être plus sûrs d'obtenir quelque chose, il nous conseilla de nous borner, quant

à présent, à la demande du quart de la somme, sans préjudice du reste, et uniquement pour satisfaire au payement de quelques dettes et à nos besoins les plus urgens. Nous y consentîmes sans partager les espérances de Larguier à cet égard. Les corps administratifs étaient cependant changés depuis le 9 thermidor, et beaucoup mieux composés qu'auparavant. Grâces à cet heureux changement et à la persévérance de Larguier, nous obtînmes, au bout de trois ou quatre pétitions, d'abord la reconnaissance de la somme qu'ils avaient reçue pour nous, et ensuite un ordre pour nous en faire toucher le *quart*. Notre premier soin, en la recevant, fut d'en faire accepter une partie à Larguier, comme une marque de notre reconnaissance. Cette somme de trois mille francs en valait à peu près six cents en effectif; et certes, dans la situation où nous nous trouvions, c'était pour nous un secours aussi réel qu'inattendu. D'ailleurs, n'ayant jusqu'alors essuyé que des refus de tout genre, ce premier succès faisait naître

en nous l'espoir d'en obtenir de plus essentiels, et ces deux motifs réunis étaient bien de nature à nous causer une joie sensible.

Nous en éprouvâmes, quelque temps après, une plus vive encore. Notre parfaite amie, madame de B...., étant instruite par nous de l'étroite gêne dans laquelle on nous tenait depuis si long-temps, sollicita pour nous un peu plus de liberté, en attendant qu'on jugeât à propos de faire cesser notre captivité. Elle obtint enfin, à force d'instances, un arrêté des comités de la Convention, par lequel on nous donnait le fort pour prison, avec injonction de nous y laisser promener tant que bon nous semblerait, et défense de nous renfermer dorénavant dans nos chambres. Il faut avoir été *dix-huit mois au secret,* pour sentir le prix d'une pareille faveur : elle nous pénétra d'un redoublement de reconnaissance pour l'amie aux soins de laquelle nous la devions. Comme M. le prince de Conti était compris dans cet arrêté, nous nous empressâmes, malgré le peu d'intimité qui régnait

entre nous depuis quelque temps, d'aller lui en faire part. Il nous remercia beaucoup, mais il reçut la nouvelle assez froidement. « C'est bien cependant quelque chose, il faut « en convenir, dit-il, que de pouvoir respirer « librement! mais, avec votre permission, je « ne partagerai pas votre joie, car *timeo Da-* « *naos*..., et les faveurs de ces messieurs me « sont toujours suspectes. » Nous le laissâmes à ses soupçons, et nous courûmes mettre à profit l'espèce de liberté que nous venions d'obtenir. Un de nos premiers soins fut d'aller voir notre tante qui était aussi portée dans l'arrêté pris en notre faveur. Depuis fort long-temps nous étions privés de la voir. Nous l'embrassâmes avec d'autant plus de plaisir, que nous avions été dans les derniers jours de Robespierre très inquiets sur son sort. Elle nous assura qu'elle avait été plus inquiète pour nous que pour elle-même, imaginant que son sexe et le soin qu'elle avait toujours *de ne se mêler de rien* la sauveraient infailliblement. Nous ne pûmes lui cacher que

nous étions loin de penser comme elle à cet égard; mais elle persista dans son opinion, et nous n'en parlâmes plus. Nous allâmes, en sortant de chez elle, faire le tour *de notre petit monde;* ce qui malheureusement n'exigeait ni beaucoup de temps, ni beaucoup de fatigue, mais ce qui n'en fut pas moins pour nous une véritable jouissance. Nous reçûmes des félicitations de tous les anciens prisonniers qui peuplaient encore le fort, et les *nouveaux venus* nous regardèrent d'un très mauvais œil, ce que nous leur rendîmes sincèrement. Peu de temps après cet heureux changement, qui nous portait à nous livrer aux plus douces espérances, nous reçûmes une nouvelle qui nous replongea dans l'abattement et le chagrin. Ce fut M. le prince de Conti qui nous en régala le premier. Il accourut à grands pas dans notre chambre, et nous dit du ton le plus tragique et le plus solennel : « Messieurs, malgré le peu de confiance qui règne « entre nous depuis quelque temps, je n'ai « pas cru devoir tarder un instant à vous faire

« part de l'affreux malheur dont je viens de « recevoir la nouvelle, et qui vous concerne « autant que moi. Sachez, messieurs, que « nous sommes condamnés, par un décret de « la Convention, *à la prison perpétuelle!* » Cette annonce fut pour nous un coup de foudre, car nous savions, depuis quelque temps, que la Convention allait s'occuper de prononcer sur notre sort, et nous nous flattions, d'après ce qui avait été déjà dit à ce sujet, qu'elle se bornerait *à nous chasser à jamais du territoire de la république*, ce qui était l'objet de nos vœux les plus ardens; mais au lieu de cela une prison perpétuelle! Certes, la guillotine valait encore mieux. Nous demandâmes à notre vieux parent d'où il savait cette nouvelle, et il nous montra un papier public qui la contenait. La chose n'était cependant pas aussi positive qu'il lui avait plu de nous l'annoncer. A la suite d'un rapport sur la proposition de *déporter les membres de la famille Bourbon, détenus en France*, il avait été décrété que, *vu le danger éminent*,

pour la chose publique, de rendre la liberté aux susdits individus, on les retiendrait en prison, aussi long-temps que la sûreté générale l'exigerait. Les mots de *prison perpétuelle* n'étaient pas prononcés; mais véritablement cela y ressemblait beaucoup, et cela nous plongea dans le chagrin le plus amer. Au bout de quelque temps, l'espoir commença à renaître dans nos cœurs : nous songeâmes qu'ayant le fort pour prison, et n'y étant point sur notre parole, il nous serait bien facile de nous échapper; que le seul embarras serait de nous procurer une barque qui pût nous conduire à Gênes, et qu'enfin le peu d'argent que nous possédions serait peut-être suffisant pour cela. Mais comme des prisonniers n'ont presque jamais le choix des moyens qu'ils emploient, ils sont forcés de risquer beaucoup plus que d'autres. Nous aventurâmes ainsi tout notre petit trésor, et nous le perdîmes. Sans entrer dans les détails d'une histoire qu'il serait aussi inutile qu'ennuyeux de rapporter ici tout au long, je me conten-

terai de dire en peu de mots que deux jeunes gens, dont l'un avait été page du roi, et qui tous deux avaient été amenés au fort, quelque temps auparavant, comme royalistes, nous ayant, après les plus belles protestations de zèle et de dévouement, offert leurs services pour nous aider à fuir, nous résolûmes de le tenter. Pour y parvenir, il fallut leur confier la très petite somme qui composait tout notre avoir, et ils nous la volèrent en décampant, ce qui nous laissa dans une situation d'autant plus pénible, que la perte d'une ressource aussi précieuse nous éloignait plus que jamais du but où nous nous étions crus au moment d'atteindre.

Notre position devenait cependant, à d'autres égards, moins fâcheuse qu'elle ne l'avait été depuis le commencement de notre captivité. Nous nous promenions, nous allions visiter nos *confrères* les prisonniers, et nous jouions avec eux à vingt jeux différens. Quand je dis nos *confrères*, je parle de ceux des prisonniers dont le ton nous convenait : les

jacobins, au contraire, qu'on avait commencé à emprisonner depuis quelques mois, et dont le nombre augmentait journellement dans le fort, y faisaient toujours bande à part, et nous avions encore moins d'envie qu'eux de supprimer la ligne de démarcation. Ceux qu'on avait renfermés sous clef étaient comme de vrais tigres; et lorsque nous passions près de leurs grilles pour nous rendre d'un endroit à l'autre, ils ne manquaient jamais de vomir mille injures contre nous, notre famille, et tous les ci-devant, pour lesquels ils prétendaient avoir été beaucoup trop doux, lorsqu'ils avaient eu le pouvoir en main.

Vers la fin de février 1795, on consentit à nous changer de logement, ce que nous désirions d'autant plus, que pour arriver jusqu'à nous il fallait nécessairement passer devant les fenêtres de M. le prince de Conti, et que l'oisiveté, l'âge et l'inquiétude portaient notre vieux parent à la curiosité, au commérage; ce qui, joint à la froideur qui subsistait toujours entre nous, rendait ce proche voisi-

nage gênant et désagréable. Il fut d'autant plus aise lui-même de notre changement de logement, que, s'emparant de nos chambres et y rétablissant la communication avec les siennes, il se trouva beaucoup plus au large. Notre ancien voisin Larguier ayant obtenu sa liberté, ainsi que la plupart des prisonniers qui avaient été enfermés du temps de Robespierre, M. le prince de Conti joignit à son appartement la petite chambre du procureur, qui était claire et sans grilles. Quant à nous, nous eûmes en partage deux petites chambres claires et propres, avec un cabinet pour Louis et une petite cuisine. Nos fenêtres n'étaient point grillées, et donnaient sur la mer; mais on avait d'autant moins d'inquiétude à cet égard, que, vu leur extrême hauteur, on ne pouvait imaginer qu'elles offrissent un moyen de s'échapper à des gens qui avaient tout le fort pour prison. D'ailleurs, à cette époque on s'en occupait fort peu; les administrations étaient mieux composées; les commissaires de la Convention, ou représentans

du peuple, n'étaient plus des hommes féroces, ni des persécuteurs; enfin, tout le système de rigueur était, Dieu merci, passé de mode, ou, s'il existait encore à quelques égards, c'était uniquement contre ceux qui en avaient long-temps fait leurs horribles délices, les jacobins. Ma mère avait été depuis quelques mois transférée, du Luxembourg, dans une maison de santé, rue Charonne, où elle était à peu près sur sa parole, en bon air et à portée de soigner sa santé délabrée. Elle nous manda qu'elle avait de grandes espérances de voir incessamment notre sort s'améliorer beaucoup, et de pouvoir même nous serrer dans ses bras. Ses lettres, les adoucissemens de tout genre que nous éprouvions, et dont nous sentions d'autant plus vivement le prix, que nous en avions été privés bien cruellement, depuis près de deux ans que nous étions en prison; la bonne tournure que prenaient les affaires de notre malheureux pays; enfin, tout nous encourageait à l'espoir, et sans diminuer notre extrême désir de recouvrer

notre liberté, nous faisait attendre plus patiemment l'effet des espérances qu'on nous donnait alors de toutes parts.

Nous obtînmes qu'on nous payât le reste de nos douze mille francs; et, quoique la dépréciation des assignats, qui augmentait sensiblement chaque jour, eût réduit de beaucoup la valeur de cette somme, nous nous trouvions heureux de pouvoir profiter de ce secours avant qu'il fût entièrement réduit à rien. Notre traitement journalier fut encore un peu augmenté, mais non pas en proportion de la perte énorme des assignats; et il eût été tout-à-fait insuffisant pour notre subsistance sans l'autre secours. Il nous arriva de plus, vers cette époque, un renfort considérable : soixante et douze louis en or, que j'avais laissés à Nice, au moment de mon arrestation, me furent renvoyés par celui qui en était resté dépositaire. Notre excellente amie, madame de B.... avait aussi l'attention de nous faire passer de temps en temps des petits objets agréables ou utiles, et tout cela

adoucissait infiniment notre sort. Plusieurs mois se passèrent ainsi, sans qu'il nous arrivât rien de remarquable, si ce n'est un jour que nous dînions chez des jeunes gens royalistes, qu'on avait enfermés au fort, pour avoir fait du train à la Comédie, et tenus des propos violens contre la Convention. Échauffés malgré nous par des vins du Midi, nous fîmes chorus dans des chansons anti-républicaines, ce qui nous attira une dénonciation en forme de la part des prisonniers jacobins qui avaient entendu nos chansons, et qui voulurent y voir les indices d'un grand complot. Ils ajoutèrent, comme une preuve de plus de nos perfides intentions, que nous avions trouvé le moyen de nous procurer des armes, et que nous les avions cachées dans nos chambres. Ce dernier fait était vrai : nous possédions deux ou trois sabres, ou briquets de grenadiers, que des soldats nous avaient vendus; mais de vouloir les faire servir à l'exécution d'un complot, c'est ce qui ne pouvait tomber sous le sens! nous ne nous en étions munis que pour

pouvoir nous défendre, en cas de besoin, contre les jacobins, qui étaient alors en très grand nombre dans le fort, et menaçaient souvent de nous jouer quelque tour de leur métier. Heureusement pour nous, le représentant du peuple auquel cette dénonciation fut faite était un homme modéré; il avait même de fort bons sentimens : son nom était Mariette. Il fit aussitôt venir le commandant du fort, et le chargea de nous instruire de la dénonciation qui venait de lui être faite, en nous assurant qu'elle n'aurait aucune suite, parce qu'il méprisait la source dont elle partait, et qu'il pensait que personne ne devait s'étonner ni s'offenser que nous fussions royalistes; que, quant aux armes, il nous priait de les rendre; et qu'au lieu de faire visiter nos chambres, comme c'était l'usage en pareil cas, il se contenterait sur cela de notre parole d'honneur. Il était impossible d'agir plus loyalement. Nous rendîmes, comme de raison, les armes que nous avions, et nous fûmes extrêmement sensibles à un

genre de procédés auquel nous étions peu accoutumés. Un représentant de la même trempe que la plupart de ceux qui avaient précédé celui-là n'eût pas manqué, sur une pareille dénonciation, de nous mettre au cachot, et de nous expédier ensuite par un procès révolutionnaire. Mariette ne ressemblait pas du tout à ses féroces confrères. Un jour, passant en bateau devant le fort, et nous ayant aperçus à une fenêtre, il ôta son chapeau et nous salua fort poliment, quoique sans affectation. On peut concevoir qu'une bagatelle de ce genre fasse plaisir, dans une situation comme celle où nous étions alors. J'ignore quelle a été à d'autres égards la conduite politique de Mariette, et ce qu'il était avant la révolution; il a en général fait peu parler de lui, excepté à Marseille, où il a gagné l'estime des honnêtes gens, et soulevé contre lui la haine implacable des jacobins. Quant à ces derniers, on en amenait tous les jours au fort; et vers le commencement de mai, ils furent tous enfermés, les uns au ca-

chot, d'autres dans les chambres; on poussa même la rigueur à leur égard, jusqu'à empêcher leurs parens ou amis de leur apporter à dîner, comme ils le faisaient auparavant. Ceux qui avaient de l'argent parvenaient cependant à se procurer à manger et à boire; mais les autres étaient exactement réduits au pain et à l'eau. Leur rage devait être poussée à son comble, mais ils ne la manifestaient plus; car ces mêmes êtres qui avaient inspiré jadis tant de terreur, en éprouvaient à leur tour les effets. Ce fut vers ce temps que se formèrent les compagnies de Jésus et celle des Enfans du soleil, qui ont depuis été fameuses dans le midi : elles étaient composées de jeunes gens dont les parens avaient été sacrifiés par les jacobins, et qui se croyaient autorisés à venger leur mort par le meurtre de tous ceux d'entre ces misérables qu'ils pouvaient trouver. Souvent, lorsqu'ils en rencontraient qu'on amenait en prison, ils se faisaient jour à travers ceux qui les gardaient, et les accablaient de coups de sabre. Nous

vîmes plusieurs de ces horribles scènes se passer à l'entrée du fort. Ils disaient en outre (en criant à tue-tête, pour que les prisonniers les entendissent), que si on ne s'empressait pas de faire justice de tous les scélérats qu'on tenait en prison, ils se chargeraient de ce soin, et suivraient à cet égard l'exemple des Lyonnais (1). On conçoit que ceux à qui s'adressaient de pareilles menaces, fussent assez inquiets pour ne plus se livrer à leur fureur; et plût à Dieu qu'on se fût contenté d'avoir produit cet effet, sans se rendre aussi criminel que ces scélérats eux-mêmes! nous n'eussions pas été témoins de l'horrible événement qui arriva peu de temps après, et dont je vais faire le récit.

Le 6 juin de cette année 1795, vers cinq

---

(1) Consultez sur les détails qui précèdent, et sur les faits odieux qui vont suivre, les *Mémoires* de M. l'abbé Guillon, de Durand de Maillanne, et surtout de Fréron, dans la collection des *Mémoires sur la Révolution française.* (*Note des éditeurs.*)

heures après midi, tandis que nous étions occupés, Beaujolais à lire, et moi à dessiner, nous entendîmes tout d'un coup des cris de : « Aux armes! levez le pont! » Et courant aussitôt à la fenêtre qui donnait sur la cour, nous vîmes les soldats de garde accourir à leurs postes, s'emparer de leurs armes, et se porter à la hâte vers le pont-levis. Un moment après, ces mêmes soldats revinrent en désordre, suivis d'une foule d'hommes armés de sabres et de pistolets, sans uniformes, et la plupart ayant leurs manches retroussées jusqu'au dessus des coudes. Au milieu d'eux était un officier qu'on portait et qui paraissait blessé. Ils chantaient à tue-tête le couplet de la chanson appelée *le Réveil du Peuple*, dont les derniers vers étaient :

Mânes plaintifs de l'innocence,
Apaisez-vous dans vos tombeaux;
Le jour tardif de la vengeance
Fait enfin pâlir vos bourreaux.

Il était impossible d'avoir le moindre doute sur les intentions de ces forcenés, et même

sur la facilité avec laquelle ils pourraient les exécuter, puisqu'ils étaient parvenus à entrer dans le fort, et que les soldats ne paraissaient leur opposer aucune résistance. Il était certain que nous n'étions pas du nombre de ceux auxquels ils en voulaient, mais il ne l'était pas autant, qu'étant ivres comme ils paraissaient l'être, et comme ils l'étaient en effet, ils ne commissent quelque erreur dont nous pouvions devenir les victimes. Ces réflexions s'offrant à nous à la hâte, nous nous hâtâmes de nous barricader aussi bien qu'il nous fut possible. Broches, chenets, bûches, tables et chaises furent empilés en un moment contre la porte; et, dans le cas où tous ces remparts eussent été forcés, nous étions déterminés à nous sauver par les fenêtres qui donnaient sur la mer. A peine avions-nous fini de nous barricader ainsi, qu'on frappe à notre porte. Nous ne répondons pas d'abord. On redouble en criant : « Ouvrez, qui que vous soyez! « nous ne voulons pas vous faire du mal; « nous apportons l'adjoint du commandant

« du fort qui se meurt, et que nous ne pou-
« vons mettre nulle part ailleurs, car toutes les
« chambres sont fermées. » Nous répondîmes, alors, que si nous pouvions offrir quelques secours à l'adjoint, nous le ferions avec empressement; mais que nous leur demandions de considérer que nous n'étions nullement en prison pour cause de jacobinisme, et qu'il s'agissait pour nous précisément du contraire. Ils répliquèrent qu'ils le savaient, et nous recommandèrent d'ouvrir vite, parce qu'il n'y avait pas de temps à perdre. Sur cette assurance, nous nous déterminâmes à ouvrir. Aussitôt dix ou douze jeunes gens assez bien habillés, mais les manches retroussées et le sabre à la main, entrèrent en portant l'adjoint, qu'ils déposèrent sur mon lit. Ensuite nous adressant la parole : « N'êtes-vous pas, nous dirent-
« ils, messieurs d'Orléans? » Et, sur notre réponse affirmative, ils nous assurèrent que, loin de vouloir attenter à notre vie, ils la défendraient de tout leur pouvoir, si elle était en danger; que l'acte de justice qu'ils allaient

exercer contribuerait autant à notre sûreté qu'à la leur et à celle de tous les honnêtes gens; puis ils nous demandèrent de l'eau-de-vie, dont assurément ils ne paraissaient avoir aucun besoin. Nous n'en avions pas; mais ils trouvèrent une bouteille d'anisette, dont ils se versèrent dans des assiettes à soupe; après quoi ils sortirent en nous recommandant d'avoir soin de l'adjoint; et, soit pour le garder, soit pour empêcher que leurs camarades ne commissent à notre égard quelque fatale erreur, ils laissèrent un d'entre eux en sentinelle à notre porte. L'adjoint était pâle comme un mort, et nous eûmes assez de peine à lui faire reprendre connaissance; mais il n'était pas blessé : on s'était empressé de le désarmer sans lui faire la moindre égratignure, et l'effroi que lui avait causé cette cérémonie, joint à toutes les conséquences qui allaient en résulter, avait été la seule cause de son évanouissement. Revenu à lui, il voulut sortir pour tâcher, disait-il, de s'opposer à l'horrible scène qui allait se passer; mais il

trouva à la porte deux sentinelles postées par les massacreurs, qui l'en empêchèrent. Dans ce moment, nous entendîmes enfoncer à grands coups la porte d'un des cachots de la seconde cour, et bientôt après des cris affreux, des gémissemens déchirans, et des hurlemens de joie. Le sang se glaça dans nos veines, et nous gardâmes le silence le plus profond. Au bout d'environ vingt minutes, que dura la boucherie de ce cachot, nous entendîmes l'horrible troupe revenir dans la première cour, sur laquelle donnait une de nos fenêtres; et nous étant approchés, par un mouvement machinal impossible à décrire, nous les vîmes qui s'efforçaient d'enfoncer la porte du cachot n° 1, placé précisément en face de notre fenêtre, et dans lequel il y avait une vingtaine de prisonniers. Ils en avaient déjà égorgé environ vingt-cinq dans l'autre cachot. Ceux du n° 1, dont heureusement pour eux la porte s'ouvrait en dedans, se barricadèrent si bien, qu'après avoir travaillé inutilement pendant plus d'un quart d'heure

à l'enfoncer, les massacreurs l'abandonnèrent après avoir tiré quelques coups de pistolets à travers les barreaux, et avoir promis qu'ils reviendraient lorsqu'ils auraient expédié les autres.

Vers six heures, le commandant du fort nous fut amené par deux de ces messieurs, qui ne lui avaient laissé que le fourreau de son sabre, et qui l'enfermèrent avec son adjoint et nous. Il s'était présenté au pont-levis, qu'il avait trouvé levé, et ne pouvant parvenir à le faire baisser ; il avait pris le parti d'escalader par le fossé ; mais en arrivant dans le fort on l'avait désarmé et conduit chez nous. Il jurait, il tempêtait, il se mordait les poings, et reprochait à son adjoint la pâleur et l'effroi qui se peignaient sur son visage. On entendait toujours les cris des victimes, et les coups de pistolet, de sabre et de massue des égorgeurs. Vers sept heures, nous entendîmes un coup de canon tiré au fort, et nous sûmes depuis qu'il l'avait été par les assassins contre le cachot n° 9, dont les prisonniers, au nombre

de plus de trente, furent mitraillés et brûlés; car pour que la *besogne*, suivant leur odieuse oppression, allât encore plus vite, ils avaient imaginé de mettre le feu au cachot, après y avoir fait entrer une grande quantité de paille par les soupiraux. Il était près de neuf heures, et nuit close, lorsque nous entendîmes crier dans la première cour : « Voici les représen-« tans du peuple! il faut baisser le pont, car « ils menacent de nous traiter en rebelles, « si nous différons un moment. — Je me f... « des représentans, dit l'un d'eux, et je brûle « la cervelle au premier lâche qui voudra leur « obéir. Allons, camarades, à la *besogne!* nous « aurons bientôt fini. » Pendant qu'ils s'éloignaient, les soldats de la garde baissèrent le pont, et les représentans entrèrent au milieu de flambeaux, et suivis d'un grand nombre de grenadiers et de hussards à pied. « Mal-« heureux! s'écrièrent-ils en entrant, faites « cesser votre horrible carnage! Au nom de « la loi, cessez de vous livrer à ces vengeances « odieuses! » Plusieurs répondirent : « Si la loi

« nous avait fait justice de ces scélérats, nous « n'aurions pas été réduits à la nécessité de « nous la faire nous-mêmes! Maintenant le « vin est tiré, il faut le boire. » Et le massacre continuait toujours. « Grenadiers, crièrent « les représentans, hâtez-vous d'arrêter ces « forcenés, et qu'on nous fasse venir le com- « mandant du fort! Où est-il donc? » On leur apprit qu'il était enfermé dans une chambre en haut, et ils s'y firent conduire. Ces représentans étaient *Isnard* et *Cadroy*. En entrant dans notre chambre, ils demandèrent au commandant compte de sa conduite, et ils parurent convaincus de l'impossibilité où il avait été de s'opposer à cette horrible scène; puis, s'asseyant sur nos lits, et se plaignant de l'excessive chaleur, ils demandèrent à boire: on leur apporta du vin. Isnard le repoussa, en criant d'un ton tragique : *C'est du sang!* On lui offrit ensuite de l'anisette, et il l'avala sur-le-champ. Un moment après, comme notre chambre se remplissait de monde, ils passèrent dans celle à côté, pour y délibérer,

et s'y enfermèrent avec le commandant. Au bout de quelques minutes ils rentrèrent. Cinq ou six massacreurs arrivèrent alors tout couverts de sang. « Représentans, dirent-ils, « laissez-nous achever notre *besogne ;* cela sera « bientôt fait, et vous vous en trouverez bien. « — Misérables! vous nous faites horreur! — « Nous n'avons fait que venger nos pères, nos « frères, nos amis, et c'est vous-mêmes qui « nous y avez excités. — Qu'on arrête ces « scélérats! » s'écrièrent les représentans. On en arrêta en effet quatorze, mais ils furent relâchés deux jours après.

Ainsi se termina cette soirée, dont le résultat fut la mort de quatre-vingts malheureux, parmi lesquels, entre beaucoup d'innocens, se trouvait un cordonnier qui n'était enfermé que pour avoir crié : « Vive le Roi! » Aucun des grands scélérats ne perdit la vie : le cachot n° 1 en contenait plusieurs, et ne put être enfoncé; la tour en était remplie, et les massacreurs ne purent pas y pénétrer. Le lendemain, le fort était encore jonché de ca-

davres et de mourans, comme un champ de bataille. On y voyait aussi d'affreuses mares de sang; et pour que rien ne manquât à l'horreur de ce lieu, l'air y était empesté par la fumée qui s'exhalait des cachots brûlés. Ce fut seulement alors que nous découvrîmes avec horreur, sous nos lits et sous quelques unes de nos chaises, trois ou quatre poignards ensanglantés jusqu'à la garde; il est probable qu'ils y avaient été jetés par ceux des assassins qui avaient voulu se débarrasser de ces preuves de leurs crimes, après s'être introduits dans notre chambre au milieu de la foule qui suivait les représentans. Plusieurs victimes de ce massacre y survécurent deux ou trois jours, et expirèrent ensuite dans des souffrances d'autant plus affreuses qu'on ne s'empressa nullement de leur donner du secours. En traversant le fort, le surlendemain de cette horrible soirée, je m'entendis appeler par une voix plaintive et suppliante, qui sortait du fond d'un cachot. Je m'en approchai, et je reconnus un homme qui avait été

officier municipal, et qui, comme tel, m'avait gardé au Palais : il passait pour un enragé jacobin ; mais je n'avais pas eu personnellement à m'en plaindre : d'ailleurs il souffrait. « Citoyen, me dit-il, je suis mourant ; j'étais « enfermé dans le cachot n° 6, lorsqu'on y « mit le feu, et je ne sais comment j'ai pu « survivre à tous les malheureux qui y ont « péri. Plût à Dieu que j'eusse succombé « comme eux ! je n'aurais pas eu à souffrir « le martyre dans lequel je gémis encore ; « mais, par pitié, faites-moi donner du se- « cours, ou qu'on m'achève ! car rien ne peut « égaler les tortures que j'éprouve. » Je lui promis de faire mon possible pour lui obtenir du secours, et je courus aussitôt chez le commandant du fort, pour lui représenter ce qu'il y avait de barbare à laisser ces malheureux dans un pareil état, sans leur accorder la moindre assistance. « J'ai déjà fait « demander un chirurgien, me dit-il ; ce n'est « pas ma faute s'il ne vient pas, et tous ces « gueux-là ont fait périr assez d'honnêtes

« gens pour qu'ils crèvent sans qu'on les « plaigne. — Je ne les aime pas plus que « vous, lui dis-je; mais outre que parmi « ceux dont je vous parle, il peut s'en trouver « d'innocens, ce serait se rendre aussi cou- « pable que le plus sanguinaire d'entre eux, « que de les laisser périr ainsi. — Je m'en vais « envoyer encore pour faire venir ce chirur- « gien, et c'est tout ce que je puis faire; car « si je voulais leur administrer moi-même « ce secours, ils seraient vraisemblablement « guéris d'une toute autre manière. » Le chirurgien arriva, mais trop tard, et le malheureux dont j'avais plaidé la cause, mourut, ainsi que plusieurs autres.

Un Anglais, qu'un corsaire avait pris à bord d'un bâtiment marchand, dont il était subrécargue, avait été amené au fort, comme prisonnier de guerre, deux jours avant le massacre. Le pauvre homme fut, comme on peut croire, saisi de terreur à la vue de cette scène inattendue, d'autant que n'en connaissant ni la cause, ni les auteurs, il était con-

vaincu que les massacreurs étaient des jacobins, qui ne manqueraient pas de l'expédier comme Anglais. Il ne parlait pas un mot de français, et ne l'entendait pas davantage. Comme nous étions les seules personnes du fort qui parlassent anglais, on eut recours à nous pour communiquer avec lui. Il fut enchanté de trouver à qui parler, nous assura que sa détention avait été contraire à toute espèce de justice, et nous demanda notre intercession pour tâcher de le faire sortir. Je lui fis mettre ses griefs par écrit, et je lui rédigeai plusieurs pétitions; mais, quoiqu'on promît d'y faire droit, le temps s'écoulait, et notre homme restait toujours au fort, séchant d'impatience et d'ennui. Il se plaignait amèrement de ce qu'indépendamment du désagrément de sa situation, ses affaires en souffraient de la manière la plus fâcheuse. Touchés de son malheur, nous lui proposâmes de le faire sauver. Il accepta la proposition avec joie. Comme il avait de l'argent chez un banquier de Marseille, nous lui fîmes retenir,

sous un nom supposé, son passage à bord d'un bâtiment danois, qui devait mettre à la voile sous peu de jours. Un ancien prisonnier, nommé Joliot, pauvre diable, bien intentionné et très déterminé, que nous employions souvent à faire nos commissions, et qui avait obtenu sa liberté, se chargea de porter sa valise à bord, et de le munir d'une corde qu'il attacherait lui-même au rempart, et le long de laquelle l'Anglais n'aurait qu'à se laisser glisser jusqu'en bas, où il trouverait un bateau qui le conduirait à bord du bâtiment danois. Ainsi fut dit, ainsi fut fait. La veille du départ du bâtiment, nous avertîmes l'Anglais de se tenir prêt à partir le soir, et de se confier entièrement aux soins de notre homme, qui, en effet, s'acquitta parfaitement de sa commission. L'Anglais s'embarqua, partit, et nous n'en entendîmes plus parler. Le lendemain de sa fuite, on vint nous demander ce qu'il était devenu, et nous affectâmes, comme de raison, une grande surprise en apprenant la nouvelle de sa disparition. Je

ne sais si on nous soupçonna d'y avoir contribué; mais comme on ne pouvait le prouver d'aucune manière, l'affaire en resta là, et le concierge en fut quitte pour une bonne semonce. On s'étonnera peut-être que, pouvant aussi facilement faire sauver un confrère prisonnier, nous ne fissions pas usage de cette faculté pour nous sauver nous-mêmes. Mais d'abord notre situation était infiniment plus douce qu'elle ne l'avait été depuis long-temps, et la presque certitude de pouvoir nous échapper quand bon nous semblerait, diminuait beaucoup, à cet égard, notre vive anxiété. Nous recevions en outre de ma mère les assurances les plus positives que la liberté allait nous être rendue, et cet espoir nous détournait d'un parti que nous nous croyions toujours à portée de prendre, et qui d'ailleurs contrarierait beaucoup les vues et les intentions de celle à laquelle nous devions tant de déférence et de tendresse. Nous nous efforcions donc de prendre encore patience.

L'événement qui arriva vers la fin d'août, ne contribua pas peu à épuiser ce qui nous en restait encore. M. le prince de Conti (1), et

---

(1) Le prince de Conti eut d'abord la permission de se rendre à Nevers, puis à Melun. Il désirait, pardessus tout, avoir la faculté de rentrer dans sa terre de la Lande, pour y vivre dans la paix et dans l'oubli; mais, frappé à son tour par le décret de proscription relatif aux Bourbons, il fut transféré en Espagne. Sans parler d'autres motifs, on conçoit qu'avec ses habitudes, ce voyage fait sous les auspices de la gendarmerie, ne pouvait lui être agréable. Il avait adopté, pour marquer l'humeur qu'il en ressentait, une formule qu'il répétait pendant la route, à la porte de chaque auberge, avant de remonter en voiture : « Je déclare hautement, publiquement et ostensible-« ment, qu'il n'y a qu'une force majeure qui puisse « me faire ainsi sortir de France, et que c'est contre « mon gré et contre le vœu de la loi. »

Il fixa son séjour à Barcelonne; il y était lors de l'occupation de cette ville par les troupes françaises, et n'eut qu'à se louer des égards que lui montrèrent nos généraux. Il mourut dans cette ville, le 10 mars 1814, à l'âge de quatre-vingts ans. (*Note des éditeurs.*)

ma tante (1), obtinrent leur liberté : elle n'était pas totale, parce qu'ils avaient déclaré ne point vouloir sortir de France ; mais on leur donnait une ville pour prison : Autun à l'un, et Moulins à l'autre, avec la perspective d'être même, sous très peu de temps, affranchis de cette petite gêne. Nous nous réjouîmes

---

(1) Après le 18 fructidor, madame la duchesse de Bourbon fut soumise aux dispositions du décret qui prononçait l'exil des personnes de la famille royale. Cette princesse partit pour l'Espagne. Elle habita Barcelonne jusqu'à la restauration. Rentrée en France à cette époque, elle n'a plus quitté son pays jusqu'à sa mort. Pendant les cent jours, elle ne s'éloigna point : on exigea seulement qu'elle se retirât à la campagne.

Les dernières années de sa vie furent marquées par de nombreux bienfaits. Elle avait établi, sous le nom du fils qu'elle a long-temps pleuré, un hospice où l'indigence et le malheur trouvaient et trouvent encore un asile et les soins les plus généreux (*). Elle avait l'esprit cultivé. Elle aimait à écrire : on lui

(*) L'hospice d'Enghien, à Paris. Cet établissement a été légué par la duchesse de Bourbon à mademoiselle d'Orléans, bien digne en effet de recueillir et d'accroître un pareil héritage.

sincèrement du succès des démarches de nos parens, qui d'ailleurs en étaient transportés; mais comment nous laissait-on en prison, lorsqu'on leur rendait la liberté, nous qui n'y étions qu'en vertu du même décret qui les y retenait eux-mêmes? Quoi qu'il en fût, nous les félicitâmes de tout notre cœur, et les accompagnâmes à leur sortie jusqu'à notre *extrême frontière*, c'est-à-dire jusqu'au pont-levis. Cependant, malgré toutes les promesses de ma mère, qui commençaient à nous pa-

---

attribue plusieurs opuscules qui ne manquent ni de grâce ni d'intérêt. Le dessin et la peinture étaient ses distractions favorites. On voit, dans la galerie du Palais-Royal, quelques tableaux de sa composition, au nombre desquels on remarque une vue de la cour du fort Saint-Jean. M. le duc de Montpensier a peint l'intérieur d'un des cachots de cette prison.

La mort surprit madame la duchesse de Bourbon le 10 janvier 1821, dans l'église de Sainte-Geneviève. On la transporta à l'École de droit; tous les secours de l'art ne purent la rappeler à la vie. Elle était âgée de soixante-douze ans. (*Note des éditeurs.*)

raître fondées sur des espérances au moins bien vagues, nous restions au fort Saint-Jean, oubliés et plongés dans la mélancolie. Ma mère répondait aux pressantes observations que nous lui adressions à ce sujet, que notre oncle et notre tante n'étaient pas dans le même cas que nous; que l'un par son âge, et l'autre par son sexe, ne pouvaient donner aucun ombrage, tandis que nous devions nécessairement en causer; que cependant, on allait nous accorder notre liberté, mais sous condition d'en aller jouir hors de France: cette condition ne nous effrayait pas du tout. Mais pourquoi, encore un fois, ne pas prendre une détermination à notre égard, comme à l'égard de nos parens? On répondait que les comités avaient trop d'affaires pour s'occuper de la nôtre; mais qu'aussitôt après la conclusion du *grand œuvre de la constitution*, on songerait à nous. Cependant le temps s'écoulait, la constitution s'achevait, et on ne faisait rien pour nous! C'était encore après l'acceptation qu'on avait ajourné notre de-

mande. En attendant, la tournure des affaires générales devenait moins favorable de jour en jour. Les jacobins, dont le règne odieux et sanguinaire semblait ne pouvoir jamais renaître, commençaient à relever la tête avec audace : on les faisait sortir de prison, et la journée du 13 vendémiaire ou 4 octobre, dans laquelle la Convention parvint à désarmer les sections de Paris, qui s'étaient déclarées contre elle, semblait enfin devoir assurer leur triomphe. L'arrivée de Fréron, en qualité d'agent du gouvernement, augmenta notre inquiétude, et nos alarmes furent portées au comble par les mesures qu'il s'empressa d'adopter, et par la protection ouverte qu'il accorda aux jacobins les plus déterminés : il ne se contenta pas de leur rendre la liberté, mais il en composa toutes les administrations, et il en chassa les honnêtes gens. Il poursuivait même déjà ces derniers; et ceux qui, du temps de Robespierre, avaient été obligés de chercher leur salut dans la fuite, eurent encore recours à cette triste ressource. Nous avions alors,

pour commandant du fort, un nommé Bétemps, qui, quoique l'ayant été du temps de Roberspierre, était un fort brave homme. Il n'avait presque jamais caché son *anti-jacobinisme*, et s'était toujours conduit envers nous d'une manière parfaite. Il ne commandait pas lors du massacre, ayant été employé dans ce temps à un autre service; mais il fut rappelé quelque temps après, et continua de tenir les jacobins dont le fort était rempli, avec la plus stricte rigueur, tandis qu'il nous accordait tous les adoucissemens qui dépendaient de lui. Il nous permettait de nous baigner dans la mer, et nous laissait même aller déjeuner sur la rive opposée. Fréron fut instruit de ses sentimens, et notamment du mépris qu'il affectait étourdiment de témoigner pour lui. Il fit dire à Bétemps de se rendre chez lui. Bétemps s'y refusa; et, lorsque les commissaires de Fréron vinrent au fort, il eut l'imprudence de les appeler *vils gredins, serviteurs du plat sultan*, etc. Le *plat sultan* n'hésita pas, comme on peut croire, à se

venger d'une pareille insulte; il décerna aussitôt un mandat d'arrêt contre lui; et nous étions dans sa chambre lorsqu'on vint l'avertir que les gendarmes arrivaient pour l'arrêter : « Qu'on me donne mes pistolets, dit-il froi-« dement, et qu'on m'amène un bateau sous « ma fenêtre; si les b.... m'attrapent, je veux « au moins qu'il leur en coûte cher ! » Cependant il n'accéléra nullement sa marche, et il eut le bonheur de s'échapper avant que les gendarmes n'arrivassent à son appartement. Ils le cherchèrent dans tout le fort, jurèrent, tempêtèrent et se saisirent de son secrétaire, contre lequel Fréron avait aussi décerné un mandat d'arrêt. Pendant ce temps, Bétemps s'était allé cacher chez un de ses amis, qui le fit embarquer et partir pour Livourne quelques jours après, malgré toutes les perquisitions de Fréron. Il eut soin de le remplacer au fort par un nommé Grippe, ancien caporal, jacobin enragé qui s'enivrait tous les jours. Tout ce qui se passait alors nous paraissait être le commencement du retour de ces af-

freux temps dont l'idée seule faisait tressaillir. Nous pensâmes donc, après une mûre délibération, qu'il était urgent de profiter de la falculté que nous avions encore de rompre nos liens, avant qu'on ne nous le rendît impossible, en nous replongeant, comme auparavant, dans quelque cachot, et vraisemblablement pour ne plus nous en tirer. Bétemps nous avait promis, quelques jours avant sa fuite, de faciliter la nôtre, et de s'en aller avec nous. *Tempus est f..... campum*, nous disait-il en riant; mais le mandat d'arrêt de Fréron précipita tellement son départ, que nous n'eûmes pas le temps de concerter le nôtre avec le sien. Le commandant Grippe, dont le nom me rappelle des souvenirs si pénibles, avait fait renouveler les consignes, et ne laissait plus entrer dans le fort que ceux qui y venaient pour affaires de services, ou nos domestiques qu'il était obligé, conformément aux anciens ordres, de laisser aller et venir; je dis nos domestiques, car indépendamment de Louis, nous avions pris une servante nommée Françoise.

Notre première mesure fut de nous assurer d'un passage à bord de quelque bâtiment italien dont le départ fût prochain. Un capitaine toscan consentit à se charger, pour un prix très raisonnable, de *deux jeunes gens* et de leurs domestiques, pourvu qu'ils fussent munis de passe-ports, ou sinon il lui fallait un *mont d'or*. Cette difficulté nous parut d'abord effrayante; mais nous apprîmes bientôt après qu'un écrivain de la commune ou municipalité vendait pour deux ou trois louis des passe-ports en blanc, et gagnait sa vie à ce petit commerce. Nous en profitâmes avec empressement, et quatre louis nous procurèrent à chacun un passe-port, que nous remplîmes à notre fantaisie, ayant soin d'y mettre des noms supposés, et d'indiquer des âges un peu différens des nôtres, le tout terminé par un signalement bien exact. Possédant ce trésor, nous conclûmes notre marché avec le capitaine toscan, qui devait partir pour Livourne trois ou quatre jours après; toute cette affaire était menée par la même personne qui avait fait sauver Bétemps, et qui, craignant

elle-même le retour du jacobinisme, s'était décidée à partir sur le même bâtiment que nous. Quoique nous fussions à peu près sûrs de pouvoir sortir par le pont-levis, en attendant pour cela le déclin du jour et nous enveloppant bien dans nos manteaux, nous pensâmes cependant que dans le malheureux cas où l'un de nous serait reconnu, et forcé de rentrer, il fallait nous munir d'une corde, afin qu'il pût se sauver par la fenêtre, tandis que l'autre, au bout d'un délai convenu, viendrait, au pied de la tour que baigne la mer, repêcher son camarade avec un bateau. On verra combien cette précaution était nécessaire, et combien il fallait être malheureux pour que toutes nos mesures fussent aussi cruellement déjouées.

Le jour du départ du bâtiment était fixé; nous nous préparâmes à décamper la veille à l'entrée de la nuit. Nous avions préalablement fait sortir par Louis, en plusieurs voyages, le peu d'effets que nous voulions emporter, et nous devions passer la nuit chez

une parente de la personne qui avait dirigé toute l'affaire, pour nous embarquer ensuite, et partir tous ensemble au point du jour. Après avoir dîné assez légèrement, car notre anxiété nous laissait peu d'appétit, nous attendîmes avec impatience que l'obscurité nous permît d'exécuter notre grand projet.

Nous étions alors au 18 novembre, et il faisait nuit close à cinq heures et demie; en conséquence, l'heure de notre départ fut fixée à cinq heures un quart. Nous convînmes de ne pas sortir tous deux ensemble, afin de donner moins de prise aux soupçons, et nous décidâmes que Beaujolais partirait d'abord avec Louis, et que, quelques minutes après, je m'acheminerais tout seul, et que je le rejoindrais sur le port, où il m'attendrait en marchant un peu plus lentement. Dans le cas où je n'aurais pas rejoint Beaujolais au bout de dix minutes, il était convenu qu'il se tiendrait pour averti qu'il m'avait été impossible de sortir par le pont-levis, et qu'il viendrait avec un bateau me chercher au bas de

la tour. Avant de se mettre en marche, Louis alla examiner les environs du pont-levis, et s'assurer qu'il ne s'y trouvait ni commandant, ni personne qui pût nous reconnaître; et lorsqu'il nous en eut fait un rapport favorable, j'embrassai Beaujolais avec la plus vive agitation. J'eus de la peine à me séparer de lui pour le laisser partir, quoique j'eusse tout espoir de l'aller rejoindre dans le moment. Il partit avec le fidèle Louis. Les cinq minutes qui s'écoulèrent après son départ me parurent horriblement longues; enfin, au bout de ce temps, n'entendant rien, je m'enveloppai dans mon manteau, j'enfonçai mon chapeau sur mes yeux, après avoir fermé à double tour la porte de notre chambre, et me flattant de n'y plus jamais rentrer. Je passe devant quatre sentinelles; aucune ne m'arrête; je franchis le fatal pont, et, me croyant déjà en liberté, j'adresse au ciel les plus sincères actions de grâces pour ma délivrance. Mais je *comptais sans mon hôte*, et le proverbe ne mentit pas. A peine

avais-je fait quelques pas que je rencontrai ce *maudit hôte*, c'est-à-dire le commandant du fort qui rentrait chez lui. Je le reconnus aussitôt au manteau blanc qu'il portait; mais, faisant bonne contenance, j'espérais qu'il ne prendrait pas garde à moi. Vain espoir! il m'aborde en me demandant où je vais. « Que « vous importe, citoyen? je ne vous connais « pas. — Je suis commandant du fort, et « je viens de vous en voir sortir. — Cela est « vrai; j'y ai dîné avec un canonnier de mes « amis, et je vous l'aurais dit sur-le-champ « si je vous avais connu. — Non, vous êtes « un prisonnier, et, morbleu! vous aurez la « bonté de rentrer, car je réponds de vous. « — Vous vous trompez beaucoup, je vous « assure; et vous me prenez pour un autre. — « Non; vous êtes l'aîné des Orléans, et je vous « répète que si vous ne rentrez pas à l'in- « stant, j'appelle la garde et je vous fais sai- « sir. — Cette violence serait inutile, car je « n'ai aucune envie de faire résistance; j'allais « à la comédie, comme je l'ai déjà fait plu-

« sieurs fois à votre insu. Puisque j'ai eu le « malheur de vous rencontrer ce soir, je se- « rai privé de ce plaisir; voilà tout. — Oh! « je vous en réponds que vous en serez privé! « j'y mettrai bon ordre; car je vais de ce pas « vous enfermer dans votre chambre, et pla- « cer une sentinelle à votre porte. — Je vous « remercie de cet aimable soin, et je vous « souhaite le bonsoir. » Tout en disant cela, je montais tristement l'escalier du fort, suivi par un caporal et un fusilier; j'avais la mort dans le cœur. Après m'être cru sûr de ma liberté, je voyais s'élever devant moi des obstacles d'autant plus grands, qu'on allait sans doute prendre toutes les précautions possibles pour m'empêcher de les franchir. Il n'y avait pas une minute à perdre; et puisqu'on avait l'imprudence de me remettre dans ma chambre, qui donnait sur la mer, il fallait en profiter, et sauter par la fenêtre au plus vite. Je trouvai notre servante Françoise à la porte de notre chambre : elle était dans le secret; elle fut confondue de me revoir. Avant qu'elle

eût le temps d'exprimer sa surprise, je la fis entrer avec moi, et la sentinelle n'ayant pas fermé notre porte, j'en mis la clef en dedans et la fermai à double tour. « Ma chère Fran-« çoise, lui dis-je alors, j'ai été reconnu par « le maudit commandant, qui rentrait au fort « comme j'en sortais; il m'a menacé de me « faire renfermer, et, puisque heureusement « je me trouve encore dans cette chambre, il « faut, sans perdre un moment, que vous « m'aidiez à attacher la corde à la fenêtre; « car, plus tard, il ne me serait vraisembla-« blement plus possible de me sauver. — Ah! « mon Dieu! me dit-elle en patois, vous vous « casserez le cou, et l'on me guillotinera. » Puis elle se mit à pleurer. Je lui déclarai que si elle n'avait que des pleurs et des cris à m'offrir, elle ferait mieux de s'en aller, et de me laisser tirer d'affaire sans aide; car mon parti était pris. La pauvre femme me protesta alors qu'elle ne voulait point m'abandonner; que sa seule inquiétude était pour moi, et que, puisque j'étais décidé à me sau-

ver par la fenêtre, elle ne s'en irait que lorsqu'elle m'aurait vu en bas. En conséquence, après avoir noué la corde autour d'une espèce de piton qui tenait à la fenêtre, je recommandai à la bonne Françoise de veiller à ce qu'elle ne se défît point; et lui ayant témoigné combien j'étais touché de son attachement, j'enjambai la fenêtre et je m'abandonnai à la funeste corde. A peine étais-je parvenu à la moitié de la hauteur, c'est-à-dire à environ trente pieds, que la corde casse, et je tombe sans connaissance, ayant cependant le temps, avant de la perdre, d'entendre la bonne Françoise s'écrier : « *Ah! mairé dé Diou, es* « *mouort, lou pauvre infan* (1)! » Je restai en effet comme mort pendant plus d'un quart d'heure : en ouvrant les yeux je fus frappé de la clarté de la lune, et je me trouvai dans la mer jusqu'à mi-corps. Je souffrais beaucoup des reins, et du pied droit que je croyais

(1) Ah! mère de Dieu, il est mort, le pauvre enfant!

m'être seulement foulé, grâce au sable sur lequel j'étais tombé. Mais, après avoir attendu quelque temps le bateau que Beaujolais devait m'amener, je me déterminai à traverser le port à la nage, et à gagner ensuite, comme je pourrais, la maison du rendez-vous, ou quelque autre où je serais également en sûreté (1). Ce fut alors que je m'aperçus, à l'excessive douleur que j'éprouvais, que mon pied était cassé; et la force me manquant, j'eus une peine extrême à faire cinq ou six brassées pour attraper seulement la chaîne du port et m'y reposer. Elle n'était pas encore fermée, et je me flattai qu'avant qu'elle le fût, il pourrait passer quelque bateau qui se chargerait de m'emmener. J'avais environ trente louis en or, qui étaient la moitié de

(1) J'ai su depuis que Beaujolais, ne me voyant point arriver, avait aussitôt voulu prendre un bateau pour venir me chercher; mais que, malgré toutes ses offres, aucun batelier n'avait consenti à sortir du port à l'heure qu'il était.

ce que nous possédions, et Beaujolais avait l'autre moitié. J'espérais qu'une partie de cette somme, ou, s'il le fallait, la somme tout entière suffirait pour engager quelque batelier à me prendre en passant. Mais point! pendant les deux mortelles heures que je restai sur cette chaîne, sept bateaux passèrent, je faisais en vain à chacun d'eux ma triste supplication, accompagnée de promesses. « Qui « es-tu donc, me criaient-ils, et que fais-tu « là? — Je suis mourant. Si vous voulez me « venir prendre dans votre bateau, vous ne « regretterez point votre peine, et je la paye- « rai bien. — Oh! disaient-ils, nous n'avons « pas le temps! Puis ils ajoutaient : Ce ne peut « être que quelque malveillant : car qu'est-ce « qu'un honnête homme ferait là, à l'heure « qu'il est? » et ils continuaient à ramer. Pendant ce temps, je souffrais le martyre physiquement et moralement. La douleur de mon pied et celle de mes reins m'avaient donné une fièvre violente, et un frisson qui me faisait claquer les dents. J'étais, en outre, dans l'eau

jusqu'à la ceinture, et ce bain de plus de deux heures, au mois de novembre, complétait ma situation. A chaque fois que j'entendais le bruit d'un bateau, mon espoir se ranimait un peu; mais l'atroce dureté de ces hommes me replongeait bientôt après dans l'abattement le plus affreux. Enfin, je commençais à perdre connaissance, lorsque j'entendis un huitième bateau qui arrivait. Je recueillis aussitôt le peu de forces qui me restaient pour adresser ma prière à ceux qui le montaient, et cette fois la réponse fut moins dure sans être entièrement satisfaisante. « Nous ne « pouvons pas, me crièrent-ils, à présent, car « il faut que nous allions d'abord chez nous; « mais nous ne serons pas long-temps, et « nous reviendrons tout de suite après. — « O mes amis, dépêchez-vous, car sans cela « vous arriverez trop tard; je me meurs! » Il me fut très difficile d'articuler ce peu de mots, et je tombai ensuite dans un évanouissement complet. J'en fus tiré, au bout d'un quart d'heure, par le retour du bateau, dont

les hommes me soulevaient pour m'emporter. J'étais tellement moulu, et toutes les parties de mon corps étaient si douloureuses, que l'embarquement fut très pénible. Lorsque je fus dans le bateau, ils me demandèrent qui j'étais. Je pouvais alors à peine balbutier quelques mots, et je trouvai cependant le moyen de leur faire entendre que, comme ils me paraissaient de braves gens, je ne doutais pas que leur humanité ne les portât à m'amener dans la maison que je leur indiquerais, sans m'accabler de questions auxquelles je n'étais pas alors en état de répondre; que, de plus, je les payerais de leur peine de manière à ce qu'ils ne la regrettassent pas. La maison que je leur indiquai était près de là, et occupée par un perruquier, nommé Mangin, parfait honnête homme, et auquel je pouvais me fier entièrement. L'un de ces hommes me dit alors : « Je sais qui vous « êtes; je vous ai reconnu tout de suite, car « je vous ai souvent vu au fort, lorsque la « garde nationale y était de service; mais je

« n'en abuserai pas, soyez tranquille. Je suis « bon royaliste, et je vous porterai chez Man- « gin, qui est mon ami. » Cette assurance me tranquillisa en effet beaucoup : je ne m'attendais pas à ce qui m'allait arriver. Comme on fut obligé, en me débarquant, de prendre les mêmes précautions qui avaient été nécessaires un moment auparavant pour me mettre dans le bateau, cela donna le temps et l'envie à quelques badauds qui passaient sur le port, de s'arrêter là, et de satisfaire leur curiosité. « Ah! c'est un homme blessé! d'où l'ap- « porte-t-on? qu'est-ce qui a pu le mettre « dans cet état? » Plusieurs autres se rassemblèrent autour d'eux, et la foule se forma en un moment. « Ce n'est rien, disait mon pro- « tecteur; nous venons de trouver cet homme, « qui vraisemblablement étant ivre, se sera « querellé avec quelque autre, et aura été « blessé; nous le portons chez lui. » Dans ce moment, un des curieux s'approchant de moi, et me regardant sous le nez, s'écria dans son affreux langage : « *Eh! f....o! es oun des*

« *Orléans ; lou connaisci ben : faut qu'ayga* « *vougu s'escapa* (1). » Et aussitôt on appelle à la garde, et on court rendre compte au citoyen Fréron de la capture qu'on vient de faire, en lui demandant ses ordres à cet égard. Pendant ce temps on me mit provisoirement chez Mangin, avec quatre hommes de garde et une sentinelle à la porte. Je demandai un chirurgien, car je souffrais le martyre, et son assistance m'était indispensable. On m'amena un vieux homme en perruque, qui déclara, en voyant ma jambe, qu'elle était beaucoup trop enflée pour qu'on pût en rien faire, et se contenta d'ordonner quelques cataplasmes jusqu'au lendemain matin. Je passai toute la nuit dans une torture épouvantable de corps et d'esprit. Après m'être cru presque assuré de recouvrer ma liberté, dont j'étais privé depuis deux ans et demi, je me voyais tout d'un coup retombé (et vraisemblablement

(1) Eh ! f....e ! c'est un des Orléans ; je le connais bien : il faut qu'il ait voulu s'échapper.

pour toujours) sous les griffes infernales de ceux dont je connaissais, par expérience, les dispositions atroces, et que cette tentative de ma part allait encore rendre plus cruels à mon égard. J'ignorais en outre ce qu'était devenu mon frère : j'étais probablement destiné à ne le revoir jamais; et, privé de la consolation de l'avoir pour compagnon, j'allais traîner ma pénible existence seul, au fond de quelque cachot, jusqu'au moment où on jugerait à propos de m'égorger! Qu'on joigne à ces réflexions déchirantes, et à mille autres de même nature, la douleur que me causait ma jambe et qui était excessive, on pourra se faire une idée de ma situation.

Pour que rien n'y manquât, M. Fréron voulut y ajouter un interrogatoire. Il ne vint pas en personne; mais il envoya trois commissaires pour s'acquitter de ce soin. Ces messieurs, après avoir fait l'inventaire de tout ce qui était dans mes poches, et s'être emparé de mon argent et de ma montre (ce qui me fut ensuite rendu), commencèrent ainsi :

« Qui es-tu? — Vous le savez aussi bien que « moi. — N'importe, il faut répondre à nos « questions; car c'est au nom de la loi que « nous t'interrogeons. Encore une fois quel est « ton nom? — Antoine-Philippe d'Orléans. « — Que faisais-tu au pied de la muraille du « *fort Jean* lorsqu'on t'y trouva? — J'y étais « tombé en voulant m'échapper. — Pourquoi « cherchais-tu à t'échapper? — Pour me sous- « traire à l'atroce tyrannie sous laquelle je « gémis depuis plus de deux ans et demi, et « pour recouvrer ma liberté dont on n'avait « pas le droit de me priver. — Qu'est devenu « ton frère? — Je l'ignore; j'espère que, plus « heureux que moi, il s'est tiré de vos mains, « et que vous ne le verrez plus. — Quel est « ce passe-port qu'on a trouvé dans ta poche, « et comment te l'es-tu procuré? — C'est ce « que je suis très déterminé à ne point vous « dire. En tout, je sais fort bien que je suis « en votre pouvoir, et que vous ne m'épar- « gnerez pas; mais je sais aussi que je n'ai « plus rien à perdre, et je vous déclare que,

« me trouvant assez tourmenté par la douleur « qui me suffoque, je ne veux plus répondre « à vos fatigantes questions. » En effet, ils m'en adressèrent en vain plusieurs autres, et après quelques menaces aussi inutiles, ils se retirèrent en disant : « Il y a un peu de délire « dans son fait. » Il n'y en avait pas encore cependant; mais je ne tardai pas à sentir que mon esprit s'égarait. Le pauvre Mangin, chez qui j'étais, se désespérait, et me rendait tous les soins imaginables. Je me plaignais que ma jambe était gelée, car le sang n'y circulait pas; c'était en vain qu'on l'entourait de briques chaudes, et presque rouges; je ne les sentais pas. Je disais alors à Mangin : « Vous « voyez bien que tout cela est inutile; dé- « barrassez-moi de mes peines, et tirez-moi « un coup de pistolet bien placé. Personne ne « vous en saura mauvais gré, et c'est vrai- « ment le plus grand service que vous puissiez « me rendre ! » Le pauvre homme se mit à fondre en larmes, et sa sensibilité, provoquant la mienne, contribua un peu à calmer

mon désespoir. Cette cruelle nuit me paraissait un siècle, lorsque enfin le jour commença à poindre. Mangin se mit en campagne pour m'avoir un bon chirurgien, et m'en amena un au bout de quelque temps. Il pansa ma jambe, qu'il dit être cassée au calcanéum, et me fit plusieurs copieuses saignées dont j'éprouvai beaucoup de soulagement. Quand il eut fini, Mangin me dit tout bas qu'il venait de rencontrer sur le port, Beaujolais, qui, en apprenant mon fatal accident, avait aussitôt voulu venir me voir; mais que lui, Mangin, s'y était opposé, de peur d'avoir l'air de s'entendre avec nous, et que Beaujolais était retourné au fort. Un moment après, j'eus la visite du commandant Grippe : « Eh « bien! me dit-il d'un air triomphant et fé- « roce, c'est donc comme cela que vous alliez « à la comédie? Vous vouliez me faire guillo- « tiner; car vous saviez que je répondais de « vous; mais, Dieu merci, vous n'avez pas « pu échapper, et nous allons avoir soin que « vous ne recommenciez pas ce tour-là une

« autre fois! — Il est absurde de dire que je « voulais vous faire guillotiner, car vous sa- « vez mieux que personne que vous ne pou- « viez pas répondre de moi, et que ma fuite « ne vous exposait à aucun danger. Au sur- « plus, si vous croyez avoir à vous plaindre « de moi, vous êtes bien vengé, car je souffre « tout ce qu'il est possible de souffrir, et vous « pouvez, sans regret, vous dispenser de vos « reproches. — Écoutez, me dit-il; votre frère « est au fort, et il a grande envie de vous « voir. On va vous enfermer chacun séparé- « ment, et vous ne pourrez plus communi- « quer ensemble; mais je puis, auparavant, « vous procurer la consolation de vous voir « un moment si vous le désirez. — Ah! je « vous le demande instamment! » Un quart d'heure après, je vis accourir Beaujolais tout en larmes. « Ah! Montpensier, me dit-il, « mon pauvre Montpensier, que tu dois souf- « frir! » Je l'assurai que ma douleur physique n'était rien en comparaison de celle du cœur, et que sa présence me faisait un bien infini,

quoique j'eusse sincèrement désiré de ne plus le revoir. Je lui exprimai ensuite ma vive reconnaissance au sujet de son retour. « Hé-« las! me dit-il, je crains bien que nous n'en « profitions pas, car on va nous enfermer sé-« parément; mais je n'aurais pas pu jouir sans « toi de ma liberté (1)! » A peine avait-il achevé ces mots que Grippe l'emmena, malgré ses instances et les miennes. Quelques momens après, un commissaire de Fréron entra, suivi de quelques soldats et d'un brancard. « J'ai ordre, dit-il, de faire transporter « ce prisonnier à l'hôpital; qu'on le place sur « le brancard. — Citoyen, s'écria le chirurgien « qui se trouvait à côté de mon lit, il est « impossible qu'une telle translation ait lieu

(1) Le seul récit d'un pareil procédé contient tellement son éloge en lui-même, qu'il me paraîtrait aussi inutile qu'impossible d'y rien ajouter, si ce n'est que, tant que je respirerai, ce trait de la plus parfaite amitié ne pourra jamais s'effacer du fond de mon cœur.

« maintenant sans de grands dangers pour le « blessé. — Je ne connais que mes ordres. — « Veuillez au moins communiquer au ci- « toyen Fréron cette observation de ma part. « — Donnez votre attestation par écrit. » Il le fit, et le commissaire partit; mais il revint bientôt après, en déclarant que le citoyen Fréron confirmait son ordre précédent, *quoi qu'il en pût arriver*, et ne laissait au prisonnier que le choix de l'hôpital ou du *fort Jean*. Je choisis ce dernier, à cause de l'espérance d'y voir mon frère de temps en temps. Le fort était d'ailleurs moins éloigné que l'hôpital, qui est situé à l'autre bout de la ville; et je tenais beaucoup à abréger, autant que possible, le voyage en brancard, au milieu d'une populace curieuse et insultante. Je ne pus l'éviter tout-à-fait, et même il s'était rassemblé une telle foule pour me voir passer, que ceux qui me portaient, escortés d'une vingtaine de soldats, eurent de la peine à la traverser pour arriver au fort, et ne purent se faire jour sans me froisser la jambe d'une

cruelle manière. Je trouvai Beaujolais dans la cour du fort; il accourut vers moi, et m'annonça, avec une joie que je partageai au fond de l'âme, qu'il espérait qu'on ne nous séparerait pas. Je lui demandai alors si on allait nous mettre au cachot. « Non, me « dit-il, nous allons être enfermés dans les « petites chambres où l'on nous avait mis « d'abord, à notre sortie de la tour. » Ce fut en effet là que je fus porté, suivi par Beaujolais, dont j'eus l'extrême consolation de ne pas être séparé. Je passai la nuit qui suivit ma translation, et qui était la seconde depuis mon accident, dans des douleurs horribles. Beaujolais se fit conduire trois fois chez le commandant pour obtenir de lui qu'on baissât le pont afin d'envoyer chercher le chirurgien. Il ne reçut en réponse que les refus les plus durs. « Mon frère se meurt, dit-il à la fin; « c'est vous qui serez responsable de sa mort, « si vous ne permettez pas qu'on aille appeler « un chirurgien. — Je m'en f..., répondit le « commandant; qu'il crève si bon lui semble;

« cela ne me regarde pas. Le pont ne doit « être baissé sous aucun prétexte : et qu'on « ne vienne plus m'importuner! cela m'en- « nuie. » Beaujolais lui témoigna son indignation, et je restai jusqu'au jour en proie aux douleurs les plus vives et dans un délire complet. Cependant, grâces aux soins et à l'habileté du chirurgien qui entrepris ma cure, j'éprouvai, au bout de deux ou trois jours, un grand soulagement, et, au bout de neuf, la fièvre me quitta tout-à-fait. La bonne et fidèle Françoise reprit son service auprès de nous, dès le moment de notre entrée au fort, et elle en fut quitte pour quelques menaces qui n'eurent aucune suite. Il en fut de même de Louis, qui, après avoir accompagné Beaujolais jusque auprès du fort, n'y rentra que quelques heures après, et feignit un grand étonnement en entendant le récit de tout ce qui s'était passé. On l'interrogea, on le menaça, mais il tint ferme, et il ne lui arriva rien. Un chose assez bizarre, c'est que la seule personne qui se trouva com-

promise dans cette affaire fut un secrétaire de la municipalité, que nous ne connaissions nullement, avec lequel nous n'avions jamais eu la moindre relation, mais qui avait signé les passe-ports en blanc que nous nous étions procurés pour quelques louis. Il fut arrêté et resta trois mois en prison. On ne l'en fit sortir qu'après avoir découvert l'intervention du commis qui vendait les passe-ports, mais qu'on ne put jamais attraper. L'ami de Bétemps, qui s'était si bien employé pour faciliter notre fuite, décampa lui-même sur le bâtiment sur lequel nous devions nous embarquer, et qui fit voile à la pointe du jour, comme il l'avait annoncé. Jamais je n'oublierai l'affreuse sensation que j'éprouvai lorsque ce même matin, après avoir passé la nuit dans les plus cruelles tortures de corps et d'esprit, Mangin, chez qui j'étais, dit en regardant par la fenêtre : « Voilà un bâti-« ment qui part! — Quel pavillon? m'écriai-« je. — Toscan. — C'était le nôtre! Eh! mon « Dieu! je serais donc, à l'heure qu'il est,

« sûr de ma liberté; je me livrerais avec mon « pauvre frère à la joie la plus vive! Au lieu « de cela..... Quel cruel contraste! »

Je restai quarante jours au lit, et ne commençai à me tenir sur mes jambes qu'au bout de ce terme, encore ne pouvais-je faire que deux ou trois pas avec une peine extrême et soutenu des deux côtés. Je fus boiteux pendant quinze mois après mon accident, et l'enflure de ma jambe ne se dissipa totalement qu'à cette époque. Mais revenons au fort, car nous avons encore quelques mois à y passer, et nous ne nous flattions pas même alors d'en être quittes à si bon marché.

La dépréciation des assignats croissait journellement à tel point que, quoiqu'on eût voulu augmenter à peu près en proportion le mince traitement qu'on nous accordait pour notre subsistance, nous nous trouvions réduits à la valeur de quarante sous effectifs par jour pour nous deux et nos domestiques, Louis et Françoise. Il est vrai que ces quarante sous portaient la brillante dénomination de deux mille

francs, et qu'assurément un traitement de deux mille francs par jour était assez magnifique; mais, malgré cette magnificence *de mots*, nous ne nous apercevions que trop, en payant notre viande, nos légumes, notre bois et notre charbon, que nous ne recevions réellement que *quarante sous*. Jamais nous n'eussions pu nous tirer d'affaire, si nous n'avions pas eu le peu d'argent dont j'ai parlé ci-dessus, et de plus, quelques faibles secours que ma mère nous faisait passer de loin en loin. Enfin, vers le mois de mars ou avril 1796, les assignats n'ayant plus aucune valeur, et personne ne voulant les recevoir, nous *pétitionnâmes* les administrateurs pour obtenir quoi que ce fût en numéraire. Ils répondirent qu'ils ne pouvaient donner que des assignats, qu'ils en donneraient tant que nous voudrions, mais pas un sou sonnant. Nous les remerciâmes de leur papier, dont nous ne pouvions rien faire, et nous nous tirâmes d'affaire comme nous pûmes, avec le peu que nous avions et ce que nous envoyait ma mère.

Pendant ce temps, nous ne cessions de l'engager à solliciter pour nous l'exécution du décret sur l'échange des membres de la famille de Bourbon détenus en France, contre les quatre ou cinq représentans du peuple détenus en Autriche. Ce décret avait été exécuté en grande partie, puisque les représentans avaient été rendus aussitôt que Madame, fille de Louis XVI, avait eu la liberté de sortir de France; mais notre sort n'éprouvait aucun changement, et nous nous plaignions d'une indifférence qui ne nous laissait pas apercevoir de terme à notre captivité. On ne s'accoutume point à une semblable existence. Nous en avions la triste preuve : quoique nous fussions depuis trois ans en prison, l'impatience que nous éprouvions d'en sortir était alors pour le moins aussi vive qu'au commencement de notre captivité. Ma mère nous promettait, par tous les courriers, d'obtenir notre délivrance au premier moment. Elle en fixait même l'époque; mais cette époque se passait toujours sans que l'acte de

la délivrance arrivât. Elle nous avait enjoint de ne *pétitionner* que quand elle nous le manderait; elle nous le manda : nous écrivîmes; ce fut sans effet. Vers le milieu de mai, elle nous annonça que sa fidèle et excellente amie, madame de La Charce (1), allait se mettre en route pour Marseille, munie de tout ce que nous désirions depuis si long-temps. Nous l'attendions avec une impatience extrême : elle arrive à Marseille. Mangin, le bon Mangin, que nous avions chargé d'être aux aguets, vient nous l'annoncer avec empressement : il l'a vue, lui a parlé, et dans un moment elle sera au fort. Elle paraît, se trouve mal en nous voyant, se remet, fond en larmes, nous l'embrassons, nous la questionnons sur ce qu'elle nous apporte, puis..... nous apprenons avec douleur que notre liberté est encore *à venir*, et qu'elle n'est chargée que de lettres de ma mère, d'instructions verbales et de quelques présens de sa part. Notre

(1) Madame de La Charce était une de ses dames.

désappointement fut vif; mais nous le lui cachâmes de notre mieux. D'ailleurs nous écoutâmes avec un intérêt extrême tous les détails qu'elle nous communiqua sur ma mère (1), sur sa captivité, etc.; et, de plus, il nous eût été impossible de ne pas être vivement touchés des marques d'amitié et de sensibilité que nous donnait cette excellente personne. Depuis lors elle ne cessa pas un seul jour, jusqu'au moment de notre délivrance, de venir dans notre triste demeure,

---

(1) Au mois de septembre 1793, en vertu de la loi sur les suspects, la duchesse d'Orléans fut arrêtée et conduite à la prison du Luxembourg; là, chaque jour elle attendait la mort. Madame Élisabeth était montée sur l'échafaud au mois de juin 1794. On donna l'ordre de transférer la duchesse d'Orléans du Luxembourg à la Conciergerie; c'était le signal de sa perte. La courageuse vertu d'un homme obscur, de Benoît, concierge du Luxembourg, sauva la princesse. Sous prétexte qu'elle lui paraissait trop malade, il refusa de la remettre aux agens chargés par le comité de salut public de la transférer à la Conciergerie; madame la

adoucir par ses soins l'amertume de notre sort.

Au commencement de juin, on amena au fort comme prisonnier, celui qui avait été commandant lors du massacre. Les jacobins avaient juré sa perte, et menaçaient hautement de venir l'*expédier* eux-mêmes, si on ne le leur sacrifiait pas promptement. Ils annonçaient aussi l'intention de nous comprendre dans cette *expédition*, accusant ces *infâmes Capets* (c'est ainsi qu'ils nous nommaient) d'avoir pris part au massacre. Pagès,

---

duchesse d'Orléans ne dut la vie qu'à ce refus. On chercha du moins à l'abreuver d'humiliations : avec cette princesse si respectable par ses vertus, dans le même cachot, on enferma une courtisane.... Cependant le 9 thermidor (27 juillet 1795) mit un terme aux excès de la terreur. On transféra la duchesse d'Orléans dans une maison de santé (la maison Belhomme, rue Charonne), où du moins elle obtint un peu de liberté. Ce fut alors seulement qu'elle put, avec quelque espérance, s'occuper du sort de ses enfans.

(*Note des éditeurs.*)

l'ex-commandant (1), nous fit dire de son cachot par le concierge, qui heureusement était un brave et honnête homme, qu'il savait positivement, par son conseil, qu'on devait nous impliquer dans la procédure intentée contre lui, et qu'il nous en prévenait, afin que l'étonnement que nous causerait une semblable accusation ne pût pas nous être funeste.... Il ne manquait plus que cela pour compléter l'horreur de notre sort. Il était bien évident que, si on se déterminait à nous faire comparaître devant un tribunal, on aurait soin de le garnir de faux témoins et de juges à la *Robespierre*, qui ne nous laisseraient sortir que pour nous envoyer à la guillotine. Mais, quoique les jacobins eussent alors assez de prépondérance, ils n'étaient cependant pas tout puissans; ils n'avaient même la majorité dans aucune des administrations; et

(1) Ce malheureux, quelque temps après notre sortie de prison, fut jugé par une commission jacobine qui le fit fusiller, comme complice du massacre.

sans cette circonstance, nous eussions infailliblement été (quoique deux ans après la mort de Robespierre) victimes de leurs atroces machinations. Nous étions cependant loin d'en être entièrement à l'abri ; car, si la ressource de l'assassinat judicaire leur manquait, celle de l'assassinat pur et simple était parfaitement à leur portée, et ils y eurent recours en effet ; mais, Dieu merci, ce fut en vain. Un soir, après que madame de La Charce (qui, comme je l'ai déjà dit, passait avec nous la plus grande partie du jour) s'était retirée à son auberge, Mangin, le bon et honnête perruquier qui nous avait donné tant de preuves d'attachement, accourut le visage tout en sueur, et d'une pâleur mortelle : « Je « viens, nous dit-il, d'entendre cinq ou six « des plus scélérats jacobins tenir des propos « atroces sur votre compte et sur celui de « Pagès, et ils se sont accordés ensemble pour « venir vous *rendre visite* ce soir (telle a été « leur expression), aussitôt qu'il commencera « à faire nuit. J'en ai prévenu le concierge,

« sur qui vous pouvez compter, et je vous en « préviens, afin que, s'ils pénétraient dans « le fort, vous puissiez être assez bien barri- « cadés pour vous défendre ici quelque temps, « jusqu'à ce qu'on ait donné l'alarme et qu'on « vienne à votre secours. » Nous remerciâmes le bon Mangin de tout notre cœur, et nous nous apprêtâmes à mettre son avis à profit. Au moment où il sortait, Louis arrive tout hors d'haleine, en criant : « *Ben vito! la* « *barro de ferro contro la porto! Soun din lou* « *fort, à quei b..... de jacobins; les aye* « *vis* (1) ! » Aussitôt dit, aussitôt fait. La barre (car nous en possédions une) est appliquée contre la porte, et de plus une broche placée obliquement, de manière à pouvoir résister au moins vingt minutes. Lorsque tous ces préparatifs de défense sont finis, Louis nous conte qu'étant à boire dans la cantine (2),

(1) Bien vite! la barre de fer contre la porte! Ils sont dans le fort, ces b..... de jacobins; je les ai vus.

(2) Le cabaret du fort.

il a vu sept ou huit jacobins se jeter sur le concierge, pour lui arracher ses clefs, après l'avoir d'abord sommé de les leur donner; que la garde ne paraissait prendre aucun parti; mais que le concierge se défendait de tout son pouvoir. Ce récit n'était point du tout gai, et nous causa une des sensations les plus pénibles que l'on puisse éprouver. Nous possédions depuis peu une paire de pistolets que Louis nous avait achetés : nous les chargeâmes, et nous en prîmes chacun un, résolus de vendre notre vie le plus cher que nous pourrions. Louis s'arma d'un grand couteau de cuisine, et Françoise se mit à pleurer. Un moment après, nous entendîmes un grand bruit du côté de la première cour : nous observions, pendant ce temps, le silence le plus profond. Enfin, le bruit cesse, et nos inquiétudes diminuent, en voyant qu'au bout d'une demi-heure la visite ne s'effectue pas, et que tout paraît tranquille dans le fort. Une heure se passe : il n'arrive rien. Nous ne pouvions envoyer à la découverte; car la consigne de la

sentinelle qui gardait notre porte, était de ne laisser sortir personne après la nuit fermée. D'ailleurs, nous ne voulions pas défaire la barricade. Après nous être entretenus quelque temps de notre vive alarme, de la joie que nous avions de la voir dissipée, nous nous couchons, et nous nous endormons bientôt après. On a bien raison de dire qu'il existe des *grâces d'état*, et ce sommeil, en pareil cas, n'en était pas une petite! Vers minuit, nous sommes réveillés en sursaut par des coups redoublés à notre porte. Jamais réveil ne fut plus affreux! Françoise pousse un cri effrayant. Nous sautons à bas de nos lits, et nous courons à la porte, bien résolus à ne pas l'ouvrir. « Que nous veut-on? criai-je. — Vous n'avez « pas le droit de vous enfermer ainsi, et il « faut que nous entrions. — Dites-nous qui « vous êtes. — La ronde de nuit. — Jamais « nous n'avons été assujettis aux rondes de « nuit, et qui que vous soyez, quelles que « soient vos intentions, nous ne vous ouvri- « rons pas certainement. » Nous les laissâmes

ensuite éclater en menaces, et nous ne leur répondîmes plus. Ils s'en allèrent, et nous respirâmes de nouveau. Je crois réellement que si cette scène eût duré plus long-temps, la pauvre Françoise en serait morte; car elle avait déjà perdu connaissance. Nous nous recouchons; au bout d'une heure, nouvelle alarme, nouveau tapage à la porte. Cette fois nous ne répondîmes rien, et bientôt après le bruit cessa tout-à-fait.

Nous apprîmes le lendemain que ces deux alarmes nocturnes n'avaient été causées que par un caporal ivre, qui s'était mis dans la tête de faire une ronde de nuit dans toutes les prisons du fort. Dans un temps ordinaire, nous en eussions certainement été plus impatientés qu'effrayés; mais, immédiatement après la sérieuse alarme que nous venions d'essuyer, l'effet en fut aussi complet qu'il soit possible de l'imaginer. Quant à l'issue de la tentative jacobine, nous sûmes que la garde était venue au secours du concierge, et qu'elle avait forcé la bande à se retirer.

Vers le milieu d'août, le commandant du fort, nommé Moriaucourt, qui, quoique un peu jacobin, n'était cependant pas méchant, et semblait même assez bien disposé à notre égard, vint un jour nous trouver, et nous témoigna la peine qu'il avait de nous voir dans une aussi cruelle position. Il nous offrit de l'adoucir autant qu'il serait en son pouvoir; c'est-à-dire de nous donner un meilleur logement, et la liberté de nous promener dans le fort tant que nous voudrions, sans factionnaire ni personne pour nous accompagner; à condition toutefois que nous lui donnerions notre parole d'honneur de ne point nous sauver. Nous acceptâmes son offre avec joie et reconnaissance, non cependant sans quelques regrets de nous voir ainsi liés par notre parole d'honneur, de ne point nous sauver, mais en nous flattant, d'après les promesses de ma mère, qui étaient alors plus positives que jamais, que cet engagement n'aurait pas d'inconvéniens pour nous. Deux jours après nous prîmes possession d'un très bon logement

donnant sur la mer, et qui faisait autrefois partie de l'appartement du commandant. Nous recommençâmes aussi à jouir de la liberté de nous promener dans le fort; et ces adoucissemens nous causèrent d'autant plus de joie qu'ils paraissaient être les avant-coureurs de notre délivrance. Nous avions d'abord lieu de croire que, quelque bien disposé en notre faveur que fût Moriaucourt, il n'aurait pas pu prendre sur lui une pareille mesure, sans y être au moins autorisé par un pouvoir supérieur. Nous nous gardâmes cependant bien, comme de raison, de lui laisser pénétrer notre idée à cet égard, ni de lui faire soupçonner que nous attribuassions ses bons traitemens aux frais que nous avions toujours faits pour attirer ses bonnes grâces, c'est-à-dire à plusieurs petits présens qu'il avait bien voulu ne pas refuser. D'ailleurs, d'autres tout aussi peu scrupuleux s'étaient si mal conduits à notre égard, que nous devions toujours lui savoir gré de cette espèce de fidélité à ses engagemens. Il ne borna même pas ses

faveurs aux adoucissemens dont je viens de faire mention; car il nous permit de nous baigner dans la mer, au pied du fort; mais il ne nous cacha pas qu'il avait été autorisé à ce dernier acte de douceur par le général Willot (1), qui venait d'arriver à Marseille avec des pouvoirs très étendus. Les mesures anti-jacobines que ce général s'empressa d'adopter à son arrivée, changèrent totalement la face des choses. Les jacobins cessèrent de lever la tête : plusieurs des plus coupables furent enfermés, et les autres se cachèrent. Notre commandant affectait de répéter qu'il avait toujours détesté cette race maudite; mais il oubliait que nous lui avions entendu tenir des propos tous différens, ou plutôt il n'avait pas honte d'être, comme tant d'autres, toujours partisan des plus forts.

Quoi qu'il en fût, nous jouissions des chan-

---

(1) Cet officier-général vient de mourir tout récemment. Depuis la restauration, il avait été nommé gouverneur de la Corse. (*Note des éditeurs.*)

gemens qui venaient de s'opérer dans notre situation; mais nous ne pouvions oublier que, quelque agrandie que fût notre cage, elle n'en était pas moins cage, et par cela seul odieuse. D'ailleurs, les clefs en pouvaient tomber d'un moment à l'autre dans les mains de nos mortels ennemis; et qui pouvait douter alors qu'ils ne s'empressassent de se dédommager du temps perdu? Nous nous déterminâmes à faire part de ces considérations à ma mère, de la manière la plus précise et la plus détaillée; car, quoiqu'elle sollicitât vivement notre liberté, elle paraissait répugner à quelques unes des conditions qu'on y mettait; par exemple, à ce que nous allassions en Amérique. Le voyage de la Cochinchine et du Japon nous aurait paru délicieux, si notre liberté en avait été le prix. Enfin, nous la suppliâmes instamment de considérer, qu'en s'obstinant à refuser cette condition, qui nous paraissait avantageuse, et à en demander d'autres qui l'étaient au moins fort peu, elle exposait ses enfans, non seulement aux couteaux

des jacobins, qui d'un moment à l'autre pouvaient reprendre le pouvoir, mais au danger bien plus redoutable encore, selon moi, d'une captivité perpétuelle. A ces observations, nous joignîmes le récit détaillé de tout ce que les jacobins de Marseille venaient de tramer dernièrement contre nous; madame de La Charce y ajouta ses notes, et nous confiâmes le tout aux soins du bon Mangin, qui s'offrit pour porter le message, et que nous fîmes aussitôt partir pour Paris.

On peut imaginer l'impatience avec laquelle nous attendîmes son retour! nous eûmes cependant à passer un mois dans cette attente, car ce ne fut qu'au bout de ce terme que nous vîmes reparaître notre fidèle messager. Il ne nous apportait encore que des promesses; mais celles-là étaient d'un genre si positif, que nous commençâmes à nous livrer à l'espérance. Ma mère nous mandait que, malgré l'extrême répugnance qu'elle avait personnellement à nous laisser franchir les mers pour aller habiter une autre partie du monde,

comme notre bonheur était pour elle la première des considérations, elle avait consenti à une mesure qui, dans la circonstance actuelle, paraissait être la condition principale de notre liberté; qu'en conséquence, le Directoire allait prendre un arrêté pour nous faire quitter l'odieux fort Saint-Jean, et nous embarquer sur-le-champ pour l'Amérique, aussitôt qu'elle (ma mère) aurait reçu la nouvelle du départ de notre frère aîné pour cette partie du monde; car ces messieurs du Directoire avaient exigé d'elle qu'elle lui demandât ce sacrifice, comme condition de notre liberté. Il n'avait pas hésité à répondre qu'il se trouverait trop heureux de pouvoir contribuer à un événement qui lui tenait tant à cœur et depuis si long-temps. On n'attendait donc plus que la nouvelle de son départ de Hambourg; car les soupçonneux gouvernans ne voulaient signer leur arrêté que quand ils en auraient acquis la certitude. Cette nouvelle arriva enfin, et l'arrêté fut signé (1). Nous

(1) La duchesse d'Orléans avait écrit au duc d'Or-

en reçûmes la bienheureuse nouvelle dans les premiers jours d'octobre (1). La joie qu'elle nous causa peut mieux s'imaginer que se décrire; cependant elle ne fut pas sans mélange. L'arrêté était bien rendu; mais son exécution paraissait devoir entraîner des longueurs considérables; d'abord le choix d'un bâtiment, son équipement, etc.; tout cela devait prendre au moins un mois, et pendant

---

léans, son fils aîné, pour le prier de quitter l'Europe. « Que la perspective de soulager les maux de ta « pauvre mère (disait-elle), de rendre la situation « des tiens moins pénible, de contribuer à assurer le « calme de ton pays, exalte ta générosité! » Le duc d'Orléans répondit sur-le champ à sa mère la lettre suivante : « Quand ma tendre mère recevra cette « lettre, ses ordres seront exécutés, et je serai parti « pour l'Amérique.....

« Je crois rêver, quand je pense que dans peu j'em- « brasserai mes frères, et que je serai réuni à eux; « j'ai peine à le croire, moi qui n'imaginais pas autre- « fois que notre séparation fût possible. Ce n'est pas

(1) Le bon général Willot s'empressa de nous annoncer qu'il en avait reçu la dépêche officielle.

ce mois que de choses pouvaient se passer, et nous replonger encore dans notre affreuse captivité! Le commissaire de la marine, chargé de l'exécution de cet arrêté, eut l'attention de venir nous voir, et ne nous cacha pas les restrictions économiques que le Directoire mettait aux arrangemens à prendre. Il nous déclara qu'il avait ordre d'acheter notre passage à bord d'un bâtiment que le gouvernement des États-Unis faisait fréter pour

---

« cependant que je cherche à me plaindre de ma « destinée : je n'ai que trop senti qu'elle pouvait être « encore plus affreuse. Je ne la croirai pas même mal- « heureuse, si, après avoir retrouvé mes frères, j'ap- « prends que notre mère chérie est aussi bien qu'elle « peut l'être ; et si j'ai pu encore une fois servir ma « patrie en contribuant à sa tranquillité, et par con- « séquent à son bonheur. Il n'y a pas de sacrifices qui « m'aient coûté pour elle ; et tant que je vivrai, il n'y « en a point que je ne sois prêt à lui faire. » (*)

(*) Ces détails et cette lettre sont extraits d'un ouvrage en quatre volumes, attribué à M. de F..., et qui a paru sous ce titre : *Explication de l'énigme du roman intitulé : Histoire de la Conjuration d'Orléans, par Montjoie.* (*Note des éditeurs.*)

ramener dans leur patrie tous les Américains rachetés de l'esclavage d'Alger, au nombre de plus de quatre-vingts. « Ce bâtiment, « ajouta-t-il, est petit, sale, incommode, et « avec un aussi grand nombre de passagers, « vous y serez horriblement mal. — Beaucoup « mieux qu'ici, répondis-je, et, de grâce, ne « songez qu'à nous y embarquer le plus tôt « possible! — Mais, en attendant un peu, « on trouverait certainement une meilleure « occasion. — Rien ne peut être pis qu'une « pareille attente, et dût-on nous mettre à « fond de cale, nous le préférerions infini- « ment à la prolongation de ce séjour ici. « — Eh bien, nous dit le bon commissaire, « je vais faire tous mes efforts pour que vos « désirs soient bientôt satisfaits, et pour qu'en « même temps vous soyez aussi bien que pos- « sible sur un bâtiment pareil. » Malgré ses bonnes intentions et ses soins, la chose ne pouvait aller vite, car les Américains rachetés d'esclavage étaient encore en quarantaine pour trois semaines, et nous ne pouvions pas son-

ger à partir avant qu'ils n'en fussent sortis. Trois semaines en pareil cas nous paraissaient trois siècles.

Cependant notre captivité cessait, pour ainsi dire, d'en être une, depuis la reception de l'arrêté, et n'en avait plus que l'odieux nom; mais ce nom, joint à la possibilité de retomber à tout moment dans la réalité, suffisait pour empoisonner les instans de liberté dont nous jouissions déjà. Nous sortions presque tous les soirs, à l'entrée de la nuit, avec le commandant Moriaucourt, qui ne se cachait pour cela que des jacobins, car il avait l'approbation du général Willot: quelquefois nous allions à la comédie, dans une petite loge où nous ne pouvions pas être vus; quelquefois aussi nous allions souper chez la bonne madame de La Charce, qui nous recevait dans son auberge, et c'était alors une joie bien vive de part et d'autre; mais cette joie était loin d'être sans mélange, car les jacobins nous causaient des inquiétudes continuelles. Si Moriaucourt en apercevait un,

lorsque nous passions ensemble dans la rue, il prétendait qu'il allait être destitué, dénoncé et perdu. Si l'on frappait un peu rudement à la porte, ce devait être quelque municipal ou administrateur qui, soupçonnant que nous étions là, venait s'en assurer lui-même. D'un autre côté, ces messieurs, ayant effectivement découvert nos sorties nocturnes, allèrent les dénoncer au général, qui en était parfaitement instruit, mais qui fut obligé de faire beaucoup de bruit à cet égard, de nier le fait, et de nous enjoindre secrètement de rester au fort jusqu'à ce qu'il pût nous en tirer tout-à-fait, ce qui ne tarderait pas à avoir lieu. Quelques jours avant ce bienheureux événement, le commandant Moriaucourt fut arrêté par ordre du général Willot, et mis au cachot pour avoir laissé échapper deux jacobins renommés, qu'on avait confiés à sa garde, et dont il était plus que soupçonné d'être le complice. Ce malheureux allait être jugé par la commission militaire, et, selon toutes les apparences, condamné à mort, si, après avoir

fortement sollicité sa grâce, nous ne l'eussions obtenue du général Willot, qui était président de la commission. « Je ne puis rien vous « refuser, nous dit-il, et je défère bien volon- « tiers à votre demande; mais il ne fallait « rien moins que cela pour sauver un misé- « rable, que je pourrais convaincre aisément « de la plus basse vénalité. Il a eu le bonheur « de s'attirer votre intercession par sa con- « duite envers vous; et quoique cette con- « duite n'ait pas, je crois, été toujours désin- « téressée, je vous promets qu'il aura sa grâce, « et que de plus il saura qu'il vous la doit. » Nous fîmes au bon général tous les remercîmens que méritait une telle faveur, en le priant cependant de laisser ignorer à Moriaucourt la part que nous avions eue à cet acte de clémence.

Après avoir attendu avec une impatience inexprimable la fin de la quarantaine de nos futurs compagnons de voyage, nous sûmes qu'elle allait cesser par le consul des États-Unis (M. Cathalan), qui s'empressa de venir

nous l'annoncer, et qui se conduisit en tout pour nous d'une manière parfaite. Non seulement il refusa, au nom de son gouvernement, de recevoir le prix de notre passage en Amérique, mais par les arrangemens de toute espèce, auxquels il se prêta avec une obligeance extrême, il aplanit toutes les difficultés qui auraient pu sans cela retarder notre départ. Ses bons procédés allèrent même jusqu'à offrir de nous recevoir dans sa maison, et de répondre de nous, pendant le temps qui pourrait s'écouler encore jusqu'au départ du bâtiment. Le général Willot ne demandait pas mieux que de consentir à cet arrangement; mais le commissaire du gouvernement, auquel était confié cette partie de l'exécution de l'arrêté qui nous concernait, s'y opposa fortement, et soutint que nous ne devions sortir du fort que pour aller nous embarquer. « Eh « bien, qu'on les embarque sur-le-champ, dit « le général. — J'y consens, répondit l'autre, « pourvu qu'ils aient à bord une garnison de « cinquante grenadiers, jusqu'au moment où

« le vaisseau mettra à la voile. — Quant aux « grenadiers, reprit le général, c'est mon « affaire, et je me charge de ce soin. » A l'issue de cet entretien, dont, comme de raison, nous n'eûmes connaissance que dans la suite, le bon général Willot nous envoya un de ses aides-de-camp pour nous prier, de la manière la plus polie et la plus aimable, de permettre qu'il vînt nous demander à dîner ce jour-là même, ne pouvant pas nous recevoir chez lui, ainsi qu'il se trouverait heureux de le faire si les circonstances le lui permettaient. Ce message nous parut de très bon augure, et nous fit le plus grand plaisir, sans cependant que nous en comprissions le véritable motif. Enfin vers trois heures le général arrive, et après s'être excusé de la liberté qu'il avait prise, il nous demande si nous ne sommes pas bien préparés à quelque heureuse nouvelle. « Oui, répondîmes-nous, on nous « assure que notre bâtiment sera prêt dans « peu de jours; mais il y a déjà bien long-« temps qu'on nous le promet, et en atten-

« dant nous sommes toujours dans ce triste « fort. — Et si je venais pour vous en tirer « de ce triste fort? — Oh! c'est impossible! « — Eh bien, répliqua-t-il, sachez que je suis « venu tout exprès pour avoir la satisfaction « de vous annoncer moi-même que, dès ce « soir, vous quitterez cette prison que vous « avez tant eu le droit de haïr. — Quoi! pour « n'y plus rentrer? — Non, à moins que vous « n'en ayez le désir. » A ces mots, auxquels nous osions à peine ajouter foi, nous nous regardâmes réciproquement, puis nous nous jetâmes dans les bras l'un de l'autre; nous nous mîmes à pleurer, à rire, à sauter, en un mot, à donner pendant un quart d'heure toutes les marques de folie la plus complète. Après ces premiers transports, nous apprîmes du général que, quoique notre vaisseau ne dût mettre à la voile que dans cinq ou six jours, il allait nous y conduire (pour la forme) avec le commissaire du gouvernement, qui voulait assister à notre embarquement, qu'à peine y serions-nous restés un quart d'heure,

il nous enverrait un canot pour nous mener à terre, chez le consul Cathalan, où nous logerions, et d'où nous irions ensuite où bon nous semblerait, ayant cependant soin de ne pas trop nous montrer pendant le jour. Nous remerciâmes de tout notre cœur le brave homme à qui nous devions ce précieux avant-goût de liberté, et nous nous mîmes à table, non pour manger, mais pour nous livrer à l'excessive joie, qui, comme le chagrin, bannit l'appétit. Après le dîner on annonça l'arrivée du commissaire du gouvernement, qui, entrant dans la chambre sans saluer personne, s'avança vers le général Willot avec l'air le plus insolent, et lui dit : « Je ne m'attendais pas, « général, à vous trouver ici. — Citoyen, « reprit l'autre sans paraître deviner son mo- « tif, nous autres militaires, nous sommes « accoutumés à une grande exactitude, et je « n'ai pas voulu y manquer dans cette occa- « sion-ci. » Aussitôt après, on fit venir le concierge des prisons du fort; et nous vîmes, non sans une grande émotion, rayer nos noms

de l'écrou sur lequel ils étaient restés si longtemps. On enregistra l'acte de notre délivrance, et lorsque toutes ces formalités furent finies, on nous déclara que nous pouvions sortir.

Il est impossible de rendre la sensation que j'éprouvai en traversant le pont-levis, et en comparant avec le moment actuel les affreuses époques où j'étais passé sur ce même pont. La première, à mon entrée dans cet odieux fort, où j'étais resté trois ans et demi, et la seconde, lors de ma malheureuse tentative pour m'en échapper. La douce idée que je repassais ce pont pour la dernière fois pouvait à peine entrer dans mon esprit, et je me croyais, de bien bonne foi, au milieu d'un songe, redoutant l'horrible moment du réveil. Nous trouvâmes à la sortie du fort un nombreux détachement de grenadiers qui nous accompagna jusqu'à la chaloupe, où nous nous embarquâmes avec le général Willot et le commissaire du gouvernement; tout se passa comme on nous l'avait annoncé; et

après être restés un quart d'heure sur notre vaisseau, nous nous rendîmes chez le consul Cathalan, qui nous reçut à bras ouverts, et où nous trouvâmes la bonne madame de La Charce et le général Willot. Nous passâmes chez lui, de la manière la plus agréable, les cinq ou six jours qui précédèrent notre embarquement. Nous ne sortions que le soir en véritables oiseaux de nuit; mais la comédie nous enchantait, et le reste du temps se passait à merveille. Cependant nous nous trouvions trop près de l'infernale demeure, et trop exposés à y être replongés d'un moment à l'autre, pour ne pas désirer vivement notre départ : aussi fûmes-nous comblés de joie lorsqu'on nous annonça que notre vaisseau devait mettre à la voile le lendemain matin. Nous ne dormîmes pas un seul instant de la nuit, et le 5 novembre 1796, à sept heures du matin, nous nous rendîmes avec le général, le consul Cathalan et la bonne madame de La Charce à bord du vaisseau. Mangin et la pauvre Françoise voulurent aussi nous y accom-

pagner pour nous faire leurs adieux. Le peuple de la ville, instruit de notre départ, se rassembla bientôt en foule pour nous voir. Le port et le rivage voisin étaient couverts de monde. Le fort était garni de gens aux fenêtres et sur les parapets, la plupart nous félicitant sur notre heureuse délivrance, quelques uns enviant notre sort, et d'autres souhaitant qu'une bonne soupape appliquée à notre bâtiment, pût les débarrasser promptement des deux membres de *l'odieuse race!*

Pendant ce temps le général Willot nous exprimait à la hâte ses vœux sincères pour notre heureuse traversée et pour un plus heureux retour, son dévouement à la bonne cause, et l'espoir de lui être utile un jour. La bonne madame de La Charce avait le cœur déchiré, et, prête à s'évanouir, elle fut obligée de quitter le bâtiment sans nous dire adieu. La pauvre Françoise pleurait à chaudes larmes; l'honnête Mangin nous témoignait aussi son attachement à sa manière. Enfin l'ancre se lève, les voiles s'enflent, ceux qui devaient rester en

France descendent à la hâte dans leurs canots : tous les adieux se répètent mille fois. Un vent frais s'élevant, nous nous éloignons rapidement de cette terre où nous avions été si malheureux, et dont cependant nous n'avons pas cessé de souhaiter le bonheur.

Le vent étant devenu contraire quelque temps après, et nous ayant retenu vingt-trois jours dans la Méditerranée, nous fûmes obligés de relâcher à Gibraltar. Le général O'Hara, qui en était alors gouverneur, nous rendit le très court séjour que nous y fîmes extrêmement agréable. Toutes ses attentions nous flattaient d'autant plus, qu'elles contrastaient d'une manière frappante avec le traitement que nous éprouvions depuis long-temps. Cet accueil parfait à tous égards était le présage de l'hospitalité qui fut depuis si généreusement exercée envers nous en Angleterre.

Après une traversée de quatre-vingt-treize jours, non moins pénible que longue, nous arrivâmes en Amérique. Toutes nos peines y furent, sinon oubliées, au moins bien adou-

cies par l'idée de nous retrouver en possession de notre liberté, et par le bonheur inappréciable de serrer dans nos bras un frère chéri que nous avions si long-temps désespéré de revoir.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Avril 1793, arrestation à Nice..... *page* 18
Départ de Nice; arrestation à Aix; translation à Marseille sous escorte..... 27
Arrivée à Marseille; je suis enfermé au Palais.. 37
Transféré au fort Notre-Dame de la Garde, où se trouvaient mon père, mon frère, ma tante et M. le prince de Conti..... 58
Mai 1793, premier interrogatoire devant le tribunal..... 68
22 mai 1793, translation au fort Saint-Jean; mis au cachot dans la tour, et séparé de mon père et de mon frère..... 71
Août 1793, mon frère a la permission de venir me voir..... 110
L'armée du général Carteaux occupe Marseille et le fort..... 117
Nos nouveaux gardiens nous permettent de nous voir et de prendre l'air sur la terrasse..... 119
Trois commissaires viennent chercher mon père; il part le 23 octobre..... 129
Nous apprenons la mort de mon père..... 136

3 avril 1794, M. le prince de Conti est enfermé avec nous dans notre cachot..... *page* 156
1er mai 1794, nous obtenons de quitter le cachot pour un meilleur logement..... 175
Juillet 1794, effroi de M. le prince de Conti... 187
Sa crainte n'était pas fondée..... 192
Redoublement de vigilance à notre égard..... 197
27 juillet 1794, chute de Robespierre..... 198
20 août 1794, nous recevons des lettres de Paris. 200
Mésintelligence entre M. le prince de Conti et nous..... 203
Nous lui rendons l'argent qu'il nous avait prêté. *ibid.*
Nous obtenons le quart de la somme que ma mère avait envoyée pour nous depuis long-temps... 205
On nous donne le fort pour prison..... 206
Deux personnes nous volent tout ce que nous avions, sous prétexte de nous faire évader.... 211
1795, on nous donne un meilleur logement... 212
On nous paye le reste de la somme que ma mère nous avait envoyée, et nous recevons 72 louis que j'avais laissés à Nice..... 215
Massacre des prisonniers jacobins dans le fort... 221
Nous favorisons l'évasion d'un Anglais prisonnier. 232
A la fin d'août, ma tante et M. le prince de Conti obtiennent leur liberté..... 236
Arrivée de Fréron..... 240

Il change le commandant du fort dont nous étions très contens..... *page* 241
Nous formons le projet de nous évader..... 244
18 novembre 1795, nous nous décidons à partir; mon frère part avant moi, et sort heureusement du fort..... 246
Je suis reconnu en sortant du fort par le commandant qui me fait rentrer..... 248
Je m'échappe par la fenêtre à l'aide d'une corde. 250
La corde se rompt, je me casse la jambe..... 251
Un bateau vient enfin me prendre..... 254
En débarquant sur le rivage, je suis reconnu et arrêté..... 256
Mon frère apprend mon malheur, et retourne au fort pour partager mon sort..... 262
On me transporte au fort..... 264
Dépréciation des assignats..... 268
1796, arrivée de madame de La Charce..... 271
On nous avertit que les jacobins veulent nous assassiner; ils viennent au fort et sont chassés par la garde..... 265
On nous donne un très bon logement, et la permission de nous promener sur parole..... 280
Notre sort s'adoucit de plus en plus..... 281
On consent enfin à nous mettre en liberté, à condition de partir pour l'Amérique..... 287

Notre joie est diminuée par la nécessité d'attendre le départ du bâtiment qui devait nous conduire ..... *page* 288
Obligeance du consul à notre égard; le général Willot vient nous tirer du fort pour nous faire embarquer 292
Après avoir été embarqués, nous revenons attendre que le bâtiment mette à la voile..... 297
5 novembre 1796, nous partons .....*ibid.*

FIN DE LA TABLE.

99 380646

Digitized by Google

Digitized by Google